

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 29 octobre 2021,
Secrétaire de séance : Maryse ARTIGAU

Etaient présents 51 titulaires, 2 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRÈRE, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Serge MAUHOURET suppléant de Ophélie ESCOT, David DÉRET suppléant de Jean LABORDE

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Marthe CLOT à Jacques MARQUÈZE, Stéphane LARTIGUE à Jean-Maurice CABANNES, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Muriel BIOT à David MIRANDE,

Absents : Jacques CAZAURANG, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 211104-12-ENV-

**GEMAPI – RAPPORTS D'ACTIVITES 2020 DES SYNDICATS DES GAVES :
SMGOAO ET SMBGP**

M. MAUNAS indique que conformément à la réglementation en vigueur, article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents (SMGOAO), d'une part, et le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP), d'autre part, ont établi leur rapport d'activités 2020.

Chacun a fait l'objet d'une présentation en comité syndical, respectivement le 25 mars 2021 pour le SMGOAO et le 20 octobre 2021 pour le SMBGP.

Ces rapports détaillent les éléments marquants de l'année 2020 ainsi que les principales réalisations, études ou travaux engagés par les syndicats sur les volets gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** des rapports d'activités 2020 des Syndicats des Gaves : SMGOAO et SMBGP, annexés au présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 novembre 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY

Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, d'Aspe, d'Ossau et de leurs Affluents



RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2020



Siège social, adresse postale :

A la CCHB
12, Place de Jaca
CS 200 67
64 402 OLORON SAINTE-MARIE

Pour nous rencontrer :

Pôle Technique Intercommunal CCHB
1, rue du Pic d'Ayous
64 400 OLORON SAINTE-MARIE

Tél : 05 59 10 02 31
E-mail : direction@smgoao.fr
technique@smgoao.fr
adrien.gellibert@smgoao.fr
secretariat@smgoao.fr

Site Internet : www.smgoao.fr



SMGOAO - Rapport d'activité 2020



Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLOW

SOMMAIR

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

1. ORGANISATION TERRITORIALE, COMPETENCES, INSTANCES, MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES 2020	2
1.1 L'organisation territoriale 2020	2
1.2 Les compétences et leurs modes de financement	3
1.3 Les instances du SMGOAO en 2020	3
1.3.1 Le Comité Syndical	3
1.3.2 Le Bureau	4
1.3.3 Les commissions de sous bassins versants	5
1.4 Moyens humains 2020	6
1.5 Moyens techniques 2020	7
2. BILAN DE L'EXECUTION DES MISSIONS 2020	8
2.1 Poursuite de la démarche pour l'obtention de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des Cours d'eau	8
2.2 Suivi de l'état des cours d'eau sur le territoire / Suivi des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau	8
2.2.1 Suivi global	8
2.2.2 Suivi des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau	9
2.3 Préparation du programme de travaux restauration/entretien 2021	10
2.4 Missions animations / conseils 2020 : Engagement d'études, conseils et assistance aux EPCI adhérent, communes et tiers, échanges divers	11
3. BILAN ADMINISTRATIF 2020 (GESTION ET ANIMATION DE LA STRUCTURE)	13
4. BILAN FINANCIER ET COMPTABLE 2020	13
4.1 Résultats du compte administratif 2020	13
4.1.1 Résultats globaux détaillés de la section de Fonctionnement 2020 :	14
4.1.2 Résultats globaux détaillés de la section d'Investissement 2020 :	14
4.2 Récapitulatif des dépenses afférentes à la mission de suivi/conseils/animation 2020	15
4.3 Récapitulatif des dépenses afférentes au programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau 2020	15
5. PREVISIONS 2021	16
5.1 Partie Gestion des Milieux Aquatiques	16
5.1.1 Réalisation du programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau 2021	16
5.1.2 Programme de suivis particuliers et thématiques annexes 2021	16
5.2 Partie Prévention des Inondations	17
5.2.1 Finalisation de l'étude hydraulique et hydromorphologique sur le Vallon Aspois	17
5.2.2 Poursuite de l'étude hydraulique et hydromorphologique sur la Vallée de l'Escou	17
5.2.3 Lancement de l'étude hydraulique et hydromorphologique sur les affluents du gave d'Oloron sur la partie aval du territoire	17
5.2.4 Poursuite de la régularisation réglementaire de l'écrêteur de crue d'Agnos	18
5.2.5 Engagement de la régularisation d'ouvrages de protection contre les inondations identifiés sur le territoire du SMGOAO	18
5.3 Partie gestion et animation de la structure	18
ANNEXE 1 : LES STATUTS	20
ANNEXE 2 : COMPOSITION DES COMMISSIONS	30
ANNEXE 3 : REGLEMENT INTERVENTION SMGOAO	32
ANNEXE 4 : BILAN DU SUIVI DES COURS D'EAU 2020	41

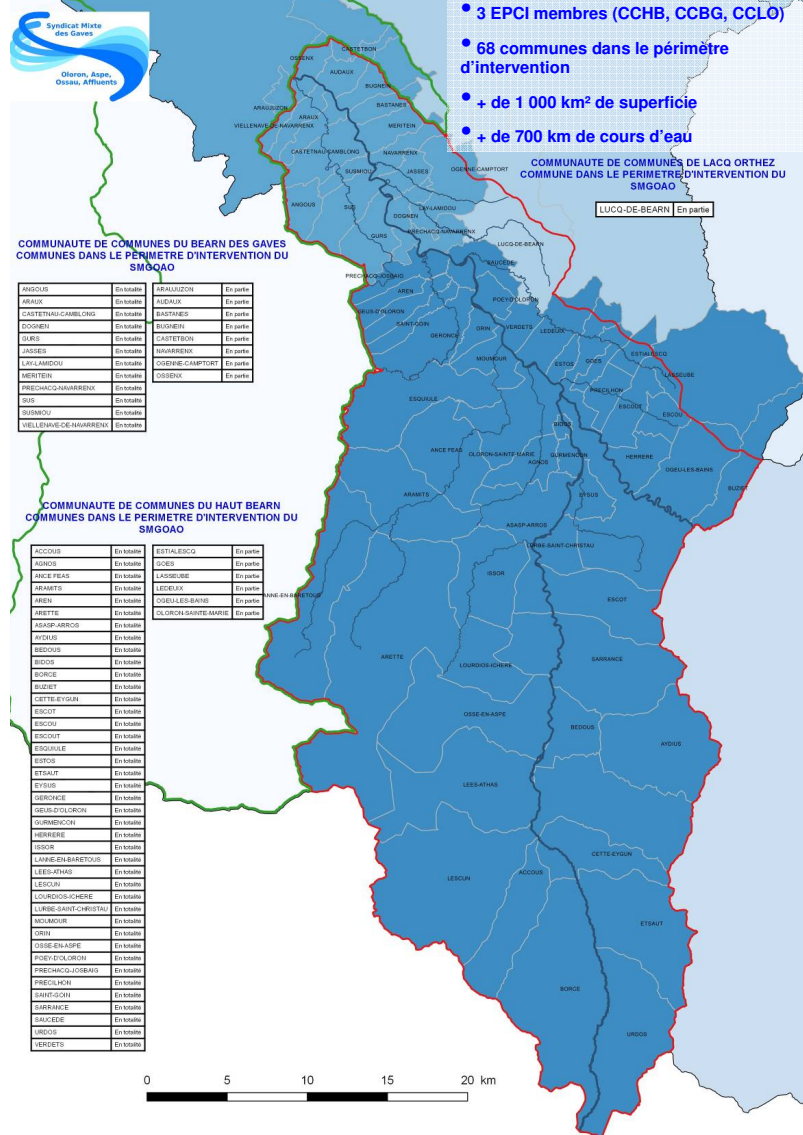
SMGOAO - Rapport d'activité 2020



1. ORGANISATION TERRITORIALE, COMPETENCES, INSTANCES, MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES 2020

ANNEXE 1 : LES STATUTS DU SMGOAO

1.1 L'organisation territoriale 2020



SMGOAO - Rapport d'activité 2020



Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le



ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

1.2 Les compétences et leurs modes de financement

Les compétences :

Le syndicat intervient pour l'exercice de la compétence **GEMA-PI** (composée des missions 1°, 2°, 5°, 8° et 12° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) et l'animation et la concertation (12° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) qui englobe à la fois :

- La préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides associées et la réduction de l'aléa inondation (GEMA, 1°, 2°, 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)
- La prévention et la protection des enjeux humains contre les impacts des inondations et la réduction de la vulnérabilité (PI, 5° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)
- L'animation, la communication et la concertation nécessaires à l'exercice des compétences (item 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) précitées

Le SMGOAO gère des deniers publics, et à ce titre il intervient pour toutes les opérations, situées dans le lit majeur des cours d'eau de son périmètre, au titre d'une des compétences définies ci-dessus et dont l'intérêt général, d'urgence ou public est avéré.

Les modes de financements :

Compétences	Modalités	Critères de financement
Fonctionnement général	Mutualisation	Appl. des clés de répartition
Items 1, 2 : Compétences GEMA Item 12 : Concertation/Animation communication	Mutualisation	Appl. des clés de répartition
Item 5 : Compétence PI / Item 8 : Compétence GEMA	Non mutualisation	100% EPCI(s)
Interventions hors périmètre / avec des tiers / hors GEMAPI	Non mutualisation	Financement formalisé dans une convention de mandat

1.3 Les instances du SMGOAO en 2020

3 instances sont identifiées pour le fonctionnement du SMGOAO, le Comité syndical, le Bureau et les 5 commissions de sous bassins versants

1.3.1 Le Comité Syndical

Le Comité Syndical, en 2020 et après renouvellement des élus, est constitué de 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants répartis comme suit :

Collectivités membres en 2018	Nombre de représentants titulaires
CCHB	24
CCBG	11
CCLO	2
TOTAL	37

Les règles de représentativité telles qu'établies permettent à chaque commune de disposer d'un délégué (titulaire ou suppléant).

Le Comité Syndical règle par ses délibérations les affaires du SMGOAO

SMGOAO - Rapport d'activité 2020



1.3.2 Le Bureau

Le Bureau, dont la composition est fixée nominativement par délibération du Comité Syndical, comprend au minimum :

- Le Président
- Le 1^{er} vice-président
- De vice-présidents dont le nombre est égal au nombre de commissions de sous bassin versant

Il pourra être complété par d'autres membres sans excéder le quart du nombre de délégués titulaires du Comité Syndical.

En 2020, le bureau du SMGOAO est composé comme suit :

Patrick MAUNAS

Président

Bureau

Daniel ARRIBERE : 1^{er} Vice-président en charge de la communication, suivi des travaux

Michelle GAUCHER : 2^{ème} Vice-présidente représentant le sous bassin versant Vert, de ses affluents et des affluents rive gauche du gave d'Oloron en amont de la confluence du Vert

Michel HOEPPFNER : 3^{ème} Vice-président représentant le sous bassin versant du gave d'Aspe et de ses Affluents

Hubert FRANÇAIS : 4^{ème} Vice-président représentant le sous bassin versant du gave d'Oloron aval et de ses Affluents

David MIRANDE : 5^{ème} Vice-président représentant le sous bassin versant du gave d'Oloron et de ses Affluents rive gauche en aval de la confluence du Vert

Didier CAZENAVE LAROCHE : 6^{ème} Vice-président représentant le sous bassin versant du gave d'Ossau, de ses Affluents et des Affluents rive droite du gave d'Oloron

Etienne FROSSARD : Membre complémentaire

Jean-Maurice CABANNES : Membre complémentaire

Le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, sauf en matière :

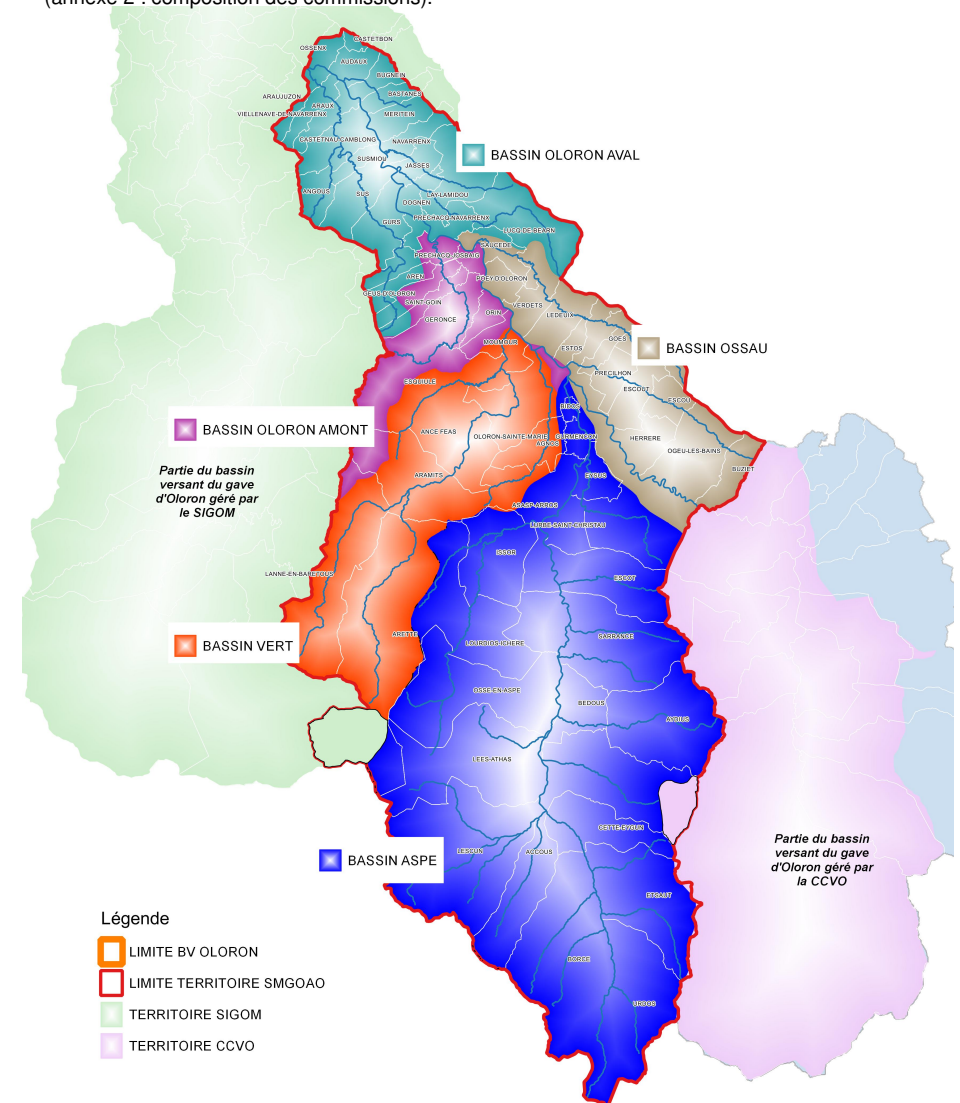
- budgétaire (vote du budget, approbation du compte administratif, institution et fixation des taux, tarifs et redevances)
- statutaire (modifications des conditions de fonctionnement, ...)
- d'adhésion à un établissement public
- de délégation de gestion de service public ;
- de dispositions portant orientation en matière d'aménagement communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

1.3.3 Les commissions de sous bassins versants

Chacune des 5 commissions est présidée par le vice-président dont le territoire y est représentée.

Les commissions examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions et reçoivent des informations générales concernant les activités du SMGOAO.

(annexe 2 : composition des commissions).



1.4 Moyens humains 2020

1 poste direction (1 ETP)

- Assistance du Président
- Gestion de l'organisation du syndicat
- Gestion financière, administrative et technique du syndicat
- Définition et proposition d'orientations stratégiques
- Suivi global des dossiers administratifs et réglementaires (Déclaration d'Intérêt général, régularisation d'ouvrage hydrauliques, rapports d'activités, compte-rendus, cartographie, ...)
- Relations avec les différents partenaires :
 - Administratifs / Réglementaires : Préfecture / Sous-préfecture, DDTM64, OFB...
 - Financiers : Etat, CR Nouvelle Aquitaine, AEAG, EPCI membres du syndicat.
 - Techniques : entreprises spécialisées en restauration de cours d'eau, en travaux de protection de berges,
 - Bureaux d'études : hydraulique, hydromorphologique, protection et gestion des milieux aquatiques, géotechnique, ...

1 Technicien rivière et 1 chargé de mission inondations (2 ETP)

- Assistance du Directeur et du Président
- Participation à la définition / actualisation
 - programmation annuelle des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du territoire dans le cadre de l'application du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau
 - programmation des études (notamment hydrauliques et d'aménagement de bassins versants) à réaliser sur le territoire
- Rédaction des documents de consultations des entreprises (DCE) : entreprises en charges des travaux et bureaux d'études
- Rédaction des documents administratifs et réglementaires (Déclaration d'Intérêt général, régularisation d'ouvrage hydrauliques, rapports d'activités, compte-rendus, cartographie, ...)
- Définition des solutions techniques et chiffrage prévisionnel des opérations (notamment sur les aspects restauration/entretien de cours d'eau, protection de berges, études et travaux, ...)
- Suivi de l'exécution des travaux et des études
- Suivi des cours d'eau sur le territoire d'intervention du SMGOAO
- Relations avec les différents partenaires :
 - Administratifs / Réglementaires : Préfecture / Sous-préfecture, DDTM64, OFB...
 - Financiers : Etat, CR Nouvelle Aquitaine, AEAG, EPCI membres du syndicat.
 - Techniques : entreprises spécialisées en restauration de cours d'eau, en travaux de protection de berges,
 - Bureaux d'études : hydraulique, hydromorphologique, protection et gestion des milieux aquatiques, géotechnique.

1 agent administratif et comptable (0,5 ETP)

- Assistance du Directeur et du Président
- Gestion administrative du syndicat
- Gestion financière du syndicat
 - Gestion comptable avec la Trésorerie (paiements, titres, mandats, ...)
 - Participation à l'élaboration et à l'exécution des budgets
 - Suivi financier et comptable (gestion des payes, subventions, ...)
- Rédaction de documents administratifs (Procès-verbaux des comités syndicaux, délibérations, compte-rendu, courriers, ...)
- Relations avec les différents partenaires :
 - Administratifs / Réglementaires : Préfecture / Sous-préfecture, DDTM64, CDG64, ...
 - Financiers : Etat, CR Nouvelle Aquitaine, AEAG, EPCI membres du syndicat.
 - Gestion financière : Suivi de l'exécution des marchés et des paiements des prestataires

1.5 Moyens techniques 2020

Véhicule :

1 Peugeot PARTNER pour l'ensemble de l'équipe
1 Dacia DUSTER pour l'ensemble de l'équipe

Postes de travail :

Poste de travail complet (bureau, PC, téléphone fixe) pour chaque agent

Fournitures administratives :

Fournitures administratives classiques : papier, stylos, chemises, classeurs, bloc-notes, cahiers, ...

Téléphonie :

Téléphone portable de fonction pour chaque agent à l'exception de l'agent administratif et comptable.

Equipement de terrain :

Vêtements de pluie, de bottes, cuissardes, appareil photo numérique, ... pour les agents amenés à se déplacer sur le terrain

Equipement pour réunion :

Le syndicat dispose d'un PC portable, d'un disque dur externe, d'une webcam pour toute réunion en extérieur ou à distance

Au cours de l'année 2020, dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, le SMGOAO s'est organisé pour que les agents puissent assurer leurs missions en travail à distance d'une part et en présentiel pour les besoins particuliers du service d'autre part.

2. BILAN DE L'EXECUTION DES MISSIONS 2020

Le SMGOAO exerce ses missions dans le cadre de la compétence GEMAPI et en application de son règlement d'intervention validé par le comité syndical le 22 mai 2019 (annexe 3 : Règlement d'intervention du SMGOAO).

2.1 Poursuite de la démarche pour l'obtention de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des Cours d'eau

Les opérations relatives à l'exercice de la compétence GEMA sont principalement contenues dans le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau, validé en mars 2018.

Pour devenir opérationnel, le PPG doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral le déclarant d'Intérêt Général, pris par le Préfet des Pyrénées Atlantiques, après enquête publique.

Après avoir été déclaré recevable par les services de la DDTM 64 en février 2020, le dossier a été soumis à enquête publique, pendant une durée de un mois du 7 décembre 2020 au 6 janvier 2021.

Les réponses aux observations du public sont en cours de rédaction et le dossier final sera transmis aux services de la DDTM 64 dans le courant du mois de février 2021 pour la prise d'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général pour une durée de 5 ans.

En parallèle, afin de ne pas retarder la mise en œuvre des opérations de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau pour l'année 2020, un programme opérationnel a été établi par les services, sur la base des prescriptions du PPG. Le SMGOAO a sollicité une DIG simplifiée dite Warsmann dans l'attente de l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général global.

2.2 Suivi de l'état des cours d'eau sur le territoire / Suivi des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau

2.2.1 Suivi global

Les cours d'eau du territoire font l'objet d'un suivi annuel assuré par les agents du SMGOAO afin d'identifier les travaux à réaliser pour assurer un bon écoulement et de pouvoir alerter les gestionnaires d'ouvrages (pont, ouvrages assainissement, autres) en cas de mise en danger causée par les érosions de berges ou des débordements.

Ce suivi technique est complété par les retours d'information et les demandes d'interventions techniques émanant des collectivités riveraines.

Une partie de l'année 2020 a été consacrée au suivi global des cours d'eau (linéaire, atterrissements, ouvrages (protections de berges, pièges à embâcles)). A ce titre :

- plus de 100 km de cours d'eau ont été parcourus et expertisés
- 13 pièges à embâcles ont fait l'objet d'un suivi tant sur le plan structurel que de l'encombrement
- 47 protections de berges ont fait l'objet d'une surveillance

Cette prestation, assurée en régie, est effectuée par les agents du SMGOAO.

Elle intègre le bilan d'activité annuel qui est remis aux partenaires financiers, en particulier l'Agence de l'Eau qui finance à hauteur de 50 % ces missions.

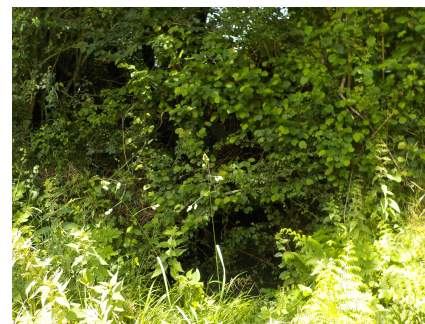
La campagne de suivi de l'évolution des atterrissements par drone a débuté en fin d'année 2020 Elle se poursuivra en 2021 et les résultats alimenteront les bases de données du SMGOAO afin de pouvoir affiner les opérations programmées sur les sites analysés

2.2.2 Suivi des travaux de restauration et d'entretien

Entretien de la végétation et la réouverture de milieux ESTIVADE et à l'AAPPMA du Gave d'Oloron :

Les travaux correspondent à des travaux manuels d'élagage et de gestion de la végétation et de bûcheronnage technique ne nécessitant pas l'utilisation d'engins mécaniques lourds.

Le Maü-Va : commune d'Orin



Avant travaux



Après travaux

L'Espalungue : Commune de Sarrance



Avant travaux



Après travaux

Gestion des atterrissements, confiée à l'entreprise Verlaquet :

Les travaux concernent la dévégétalisation et le griffage des atterrissements altérant le bon écoulement des eaux, la remobilisation des galets.

Le Vert : Commune d'Arette



Avant travaux



Après travaux

Gestion des embâcles a été confiée à Pyrénées Elagage :

Les travaux concernent l'enlèvement d'embâcles, d'arbres ayant chuté dans le cours d'eau ou d'arbres en cours d'affaissement nécessitant l'emploi d'engins mécaniques lourds (débardage mécanique par câble).

Le Layous : Commune de Lay-Lamidou



Avant travaux



Après travaux

N.B. : Le détail des sites d'intervention et les photos relatives au suivi des cours d'eau et au programme de travaux 2020 sont consultables en annexe 4 : Bilan du suivi des cours d'eau – Année 2020.

2.3 Préparation du programme de travaux restauration/entretien 2021

Sur la base des éléments contenus dans le Plan Pluriannuel de Gestion, les services du SMGOAO ont engagé la constitution du programme d'intervention 2021. Ce programme sera adapté aux capacités financières des membres du SMGOAO et devra faire l'objet d'une DIG Warsmann pour sa réalisation dans l'attente de la DIG globale dont la démarche devrait aboutir au printemps 2021.

2.4 Missions animations / conseils 2020 : En aux EPCI adhérent, communes et tiers, é

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

	OBJET	ACTIONS DU SMGOAO
Etudes diverses		
CCHB Le gave d'Aspe (Accous/Bedous/Osse-En-Aspe/Lées-Athas)	Etude hydraulique et hydromorphologique sur le vallon de Bedous : prestataire ISL	Opération achevée 2020 : Organisation de réunions, suivi terrain, suivi du marché avec le bureau d'étude ISL Une dernière réunion doit avoir lieu en présence de Monsieur le Sous-préfet d'Oloron pour valider les scénarii d'aménagements et les maîtres d'ouvrages concernés en janvier 2021
CCHB L'Escou/Arriugastou/Abérou (Vallée de l'Escou – 10 communes)	Etude hydraulique et définition d'aménagements globaux pour la réduction de l'aléa inondation sur l'ensemble des bassins versants étudiés : prestataire HEA	Opération en cours 2020 : Organisations de réunions (COPIL, en communes, réunions techniques avec HEA), suivi terrain avec le bureau d'étude Identification des besoins complémentaires en levés topographiques et précision sur les linéaires à modéliser
Agnos (CCHB) (Ecrêteur de crues de la Mielle)	Visite Technique Approfondie (VTA) Régularisation réglementaire : prestataire ARTELIA	Opération en cours La VTA a été réalisée en décembre 2020. Le dossier de régularisation réglementaire doit être transmis aux services de l'Etat dans le courant de l'année 2021
CCHB La Mielle (Oloron – quartier Baccarau)	Réflexion sur la mise en œuvre d'un lac réservoir (sécurité inondations/réservoir écologique)	Opération reportée à 2021
Conseils / assistance / participation à réflexions auprès des EPCI, communes, tiers		
Commission du Vert		
Aramits (Ruisseau Lahitte)	Conseils pour entretien Accompagnement administratif	Accompagnement de la commune pour assurer l'entretien du Lahitte dans le cadre d'une procédure particulière
Aramits (Ruisseau de LAbaitg)	Conseils techniques	Accompagnement de la commune pour la reprise d'un gabion dégradé en soutènement de la voirie communale
Arette (Le Vert / Station d'épuration)	Conseils techniques	Définition avec la commune d'une solution de confortement de berge sur la parcelle de la station d'épuration
Ance-Féas (Le Maury / Treilt)	Expertise technique des services	Définition d'un dispositif de franchissement adapté du cours d'eau permettant de réduire les débordements
Agnos (Ruisseau dit Mongrand)	Visite technique	Discussions avec la commune et la FDPPMA autour des problématiques de voisinage quant aux écoulements de l'ancien canal d'alimentation du lavoir au lotissement des Iris
Commission Aspe		
CCHB / Etsaut / Borce (Gave d'Aspe / Pont d'enfer)	Réflexions techniques pour confortement	Participation du SMGOAO aux réunions pour le confortement du Pont d'Enfer
Etsaut / Accous (Gave d'Aspe / RN 134)	Réunion de chantier DIRA	Participation du SMGOAO aux réunions de chantier organisées par la DIRA pour le confortement de la RN 134
Accous (La Berthe / Pont Laurens)	Conseils techniques	Conseils techniques pour la reprise d'une berge effondrée/érodée
Bedous (Ruisseau de carolle)	Echanges techniques	Réflexions sur le devenir d'une buse de chantier RN 134 avec la commune de Bedous
Bedous (Le Gabarret)	Visite technique	Echange avec la commune sur un point d'érosion de berge en aval du pont de la pharmacie
Sarrance (L'Espalunque)	Rencontre riverain	Discussion autour de l'entretien du cours d'eau

Commissions Ossau et gave d'Oloron Amont		
Ogeu-Les-Bains (Affluent du Poun Debat)	Accompagnement technique et administratif	Réalisation d'un diagnostic et d'une déclaration de travaux pour le compte de la commune d'Ogeu (reprise d'un accès à propriété)
Ogeu-Les-Bains (L'Escou)	Accompagnement technique et administratif	Réalisation d'un diagnostic et d'une déclaration de travaux pour le compte de la commune d'Ogeu (reprise des protections de berges de la STEP)
Ogeu-Les-Bains (L'Ayguette)	Expertise technique	Analyse en interne des problématiques d'écoulement de l'Ayguette au niveau du Pont de Salles
Ogeu-Les-Bains (L'Ayguette)	Visite technique	Constat de développement végétal dans le cours d'eau en période d'étiage
Précilhon (La Bigne et La Gasto)	Visite technique	Echanges et réunion avec la commune sur les problématiques de débordements et les besoins d'entretien de cours d'eau
Goès (L'Escou)	Participation à réflexion	Rencontre avec la commune et la FDPMA pour la création d'un parcours de pêche
Estialescq (Le Bambalère et le Lacoume)	Echanges techniques	Discussion avec la commune sur les sujets d'entretien des cours d'eau, inondations et rencontre avec un propriétaire riverain
Commission gave d'Oloron aval		
Audaux (Le Riu Beilh)	Assistance tiers	Accompagnement d'un tiers dans des démarches administratives pour l'entretien du cours d'eau sur sa propriété
Audaux (Le Labaigt)	Assistance commune	Accompagnement de la commune dans des démarches pour le réaménagement d'un pont sur le chemin d'Anglade
Lay-Lamidou (Le Layous)	Réflexion sur la thématique inondation et entretien du Layous	A la demande de la commune, le SMGOAO a fait le point sur les besoins en entretien du Layous et les démarches à venir concernant les problématiques d'inondations
Méritein (Le Lucq)	Visite technique	Echanges avec la commune concernant la révision du schéma directeur d'assainissement, les eaux pluviales et les écoulements du Lucq
Navarrenx (Le Laus)	Visite technique	Repérage ancien seuil effondré mis en cause dans les phénomènes d'inondation sur la propriété DEU
Sus (Le Géronis)	Visite technique	Visite d'un ouvrage ancien sur la commune du Sus (barrage sur la propriété Rover)
Echanges divers		
CCHB / CCBG / CCLO (Instances des EPCI : Bureaux communautaires, services, ...)	Présentation de la structure 2020 / bilan 2020 et perspectives 2021	Participation du SMGOAO à des réunions de présentation de la structure auprès des EPCI membres dans le cadre de la mise en place de nouvelles instances
Communes des EPCI membres	Informations diverses	Diffusions d'informations relatives à la structure dans le cadre du renouvellement des élus
CCHB/Etsaut/Borce	Suivi dossier en lien avec la CCHB	Confortement du Pont d'Enfer en vallée d'Aspe (dossier porté par la CCHB)
DDTM 64 / DREAL Nouvelle Aquitaine	Echanges techniques / réglementaires	Participation du SMGOAO à une journée d'échanges sur la compétence GEMAPI (Volet Prévention des Inondations)
Agence de l'Eau Adour Garonne	Echanges sur dossiers SMGOAO	Rencontre avec l'AEAG préalable au dépôt de dossiers de subvention (travaux 2020, mission de suivi 2020, Etude hydraulique Vallée de l'Escou, ...)
CCVO	Echanges préalables	Première discussion entre la CCVO et le SMGOAO pour la réalisation de l'étude hydraulique et hydromorphologique sur la vallée de l'Escou
Institution Adour	Réunions diverses	Participation du SMGOAO aux comités syndicaux de l'Institution Adour Echanges entre techniciens sur la thématique « stratégie de prévention contre les inondations »

3. BILAN ADMINISTRATIF 2020 (GESTION)

Au cours de l'année 2020, le comité syndical s'est réuni 10 fois. Le Bureau syndical s'est réuni avant chacune de ces séances afin de préparer les affaires à traiter :

- **20 Février 2020** : Validation des comptes de gestion et administratif, affectation des résultats 2019, vote du budget primitif 2020, participations des EPCI 2020, lancement de l'étude hydraulique sur la vallée de l'Escou, lancement de la régularisation réglementaire de l'écrêteur de crues d'Agnos, relance de la concertation préalable pour l'engagement d'une étude hydraulique sur les affluents aval du gave d'Oloron, rapport d'activité 2019.
- **21 septembre 2020** : Election du Président, détermination du nombre de vice-président, élection des membres du Bureau
- **10 novembre 2020** : Délégations consenties au Président, indemnités de fonctions, désignation des membres de la commission d'appel d'offres, désignation du délégué auprès de l'Institution Adour, composition des commissions de sous bassins versants, frais de réception, amortissement des subventions, protection sociale complémentaire, mise en place du RIFSEEP pour la filière technique, sollicitation de subventions pour l'étude hydraulique sur la vallée de l'Escou, organisation de l'enquête publique pour l'obtention de la déclaration d'intérêt général pour le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau, conventionnement avec l'APGL pour une mission de suivi des atterrissement.

Vu le contexte sanitaire lié à la COVID-19, l'organisation du service a dû évoluer en fonction des phases de confinement et de déconfinement pour aboutir à la mise en place du travail à distance autant que possible tout en conservant des temps de présentiel pour les besoins de l'activité du SMGOAO.

4. BILAN FINANCIER ET COMPTABLE 2020

4.1 Résultats du compte administratif 2020

Les résultats du Compte administratif 2020 conformement à ceux du compte de gestion 2020 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2020	205 976,50 €	97 918,96 €
Résultat reporté de 2019	65 228,89 €	27 703,63 €
Total résultat de clôture de l'exercice	271 205,39 €	125 622,59 €
Résultat Restes à réaliser 2020		- 168 302,00 €
Résultat Cumulé	271 205,39 €	- 42 679,41 €

Ces comptes ont été validés lors du comité syndical du 25 Mars 2021.

4.1.1 Résultats globaux détaillés de la section de Fonctionnement 2020 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020				
Désignation	BP 2020	Réalisé 2020	Rattachements 2020	Total CA 2020
Chap. 11 : Charges à caractère général (frais généraux, études, travaux)	324 525,00 €	147 853,08 €	9 345,09 €	157 198,17 €
Chap. 12 : Charges de personnel y/c arrondis SIE	155 161,00 €	144 864,23 €	980,00 €	145 844,23 €
Chap. 65 : Autres charges de gestion courantes (adhésion au CAS)	400,00 €	300,00 €	- €	300,00 €
Chap. 66 : Charges financières	335,00 €	335,00 €	- €	335,00 €
Chap. 67 : Charges exceptionnelles (titres annulés / exercices n-1)	- €	785,00 €	785,00 €	- €
022 : Dépenses imprévues	36 000,00 €	- €	- €	- €
023 : Virement à la section investissement	106 500,00 €	- €	- €	- €
042 : Amortissements	5 257,00 €	5 256,14 €	- €	5 256,14 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	734 678,00 €	297 823,45 €	11 110,09 €	308 933,54 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020				
Désignation	BP 2020	Réalisé 2020	Rattachements 2020	Total CA 2020
74718 : Autres (Etat CAT NAT)	10 000,00 €	- €	- €	- €
7472 : Région Nouvelle Aquitaine (subv. travaux)	30 000,00 €	14 256,00 €	10 585,14 €	24 841,14 €
74758 : Autres groupements (EPCI membres)	356 500,00 €	317 860,00 €	38 640,00 €	356 500,00 €
7478 : Autres organismes (Agence de l'Eau)	162 500,00 €	63 056,83 €	66 559,96 €	129 616,79 €
Produits exceptionnels et autres produits	3 950,00 €	3 952,11 €	- €	3 952,11 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT HORS EXCEDENT 2019	562 950,00 €	399 124,94 €	115 785,10 €	514 910,04 €
002 : Excédent de fonctionnement 2019 reporté	65 228,00 €	65 228,89 €	- €	65 228,89 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT YC EXCEDENT 2019	628 178,00 €	464 353,83 €	115 785,10 €	580 138,93 €

4.1.2 Résultats globaux détaillés de la section d'Investissement 2020 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020				
Désignation	BP 2020	REALISE 2020	RAR 2020	TOTAL CA 2020
Total Frais d'études	612 160,00 €	74 636,86 €	222 523,00 €	297 159,86 €
2031 : Frais études - PPG	5 160,00 €	1 475,86 €	3 684,00 €	5 159,86 €
2031 : Frais d'études - Opération 119 - Vallon Aspois	62 000,00 €	56 523,00 €	5 477,00 €	62 000,00 €
2031 : Frais d'études - Opération 123 - Vallée Escou	200 000,00 €	16 638,00 €	183 362,00 €	200 000,00 €
2031 : Frais d'études - Opération 124 - Affil. RD GO	160 000,00 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
2031 : Frais d'études - Opération 125 - Ecrêteur Agnos	50 000,00 €	- €	- €	- €
2031 : Frais d'études - Opération 126 - Digue Eysus	60 000,00 €	- €	- €	- €
2031 : Frais d'études - Opération 127 - Bras Lapeyre Ogeu	50 000,00 €	- €	- €	- €
2031 : Frais d'étude - Opération 128 - Baccarau	25 000,00 €	- €	- €	- €
Total Acquisitions diverses	21 200,00 €	18 288,40 €	2 000,00 €	20 288,40 €
Total Régul écritures comptables	9 876,00 €	9 874,80 €	- €	9 874,80 €
Total Op d'ordre de transfert entre sections	3 950,00 €	3 949,92 €	- €	3 949,92 €
Total dépenses imprévues	25 072,00 €	- €	- €	- €
020 : Dépenses imprévues	25 072,00 €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	672 258,00 €	106 749,98 €	224 523,00 €	331 272,98 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020				
Désignation	BP 2020	REALISE 2020	RAR 2020	TOTAL CA 2020
Total Diverses subventions	62 421,00 €	6 199,00 €	56 221,00 €	62 420,00 €
1322 : Subv. Région pour PPG	12 021,00 €	- €	12 021,00 €	12 021,00 €
1322 : Subv. Région pour Op 119	10 000,00 €	6 199,00 €	3 800,00 €	9 999,00 €
1328 : Subv. AEAG PPG	10 400,00 €	- €	10 400,00 €	10 400,00 €
1328 : Subv. AEAG pour Op 123	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
Total Régul écritures comptables	9 876,00 €	9 874,80 €	- €	9 874,80 €
Total amortissements	5 257,00 €	5 256,14 €	- €	5 256,14 €
Total Dotations	183 339,00 €	183 339,00 €	- €	183 339,00 €
Total Virement section fonctionnement	106 500,00 €	- €	- €	- €
Total Emprunt	277 162,00 €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	644 555,00 €	204 668,94 €	56 221,00 €	260 889,94 €
R001 - Excédent 2019 reporté	27 703,00 €	27 703,63 €	- €	27 703,63 €
TOTAL RECETTES 2020 avec excédent	672 258,00 €	232 372,57 €	56 221,00 €	288 593,57 €

4.2 Récapitulatif des dépenses afférentes à la

Mission financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50% des montants HT

	Montant définitif € HT
Total A : salaires et charges du personnel dédié à la mission	110 778,29 €
Total B : dépenses liées aux déplacements	3 267,99 €
Total C : frais indirects	22 155,65 €
Total D : dépenses ponctuelles sur factures	0,00 €
Total dépenses pour mission suivi/animation/conseils/animation	136 201,29 €

N.B : Montants issus de la demande de solde auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la mission 2020.

4.3 Récapitulatif des dépenses afférentes au programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau 2020

Programme de travaux financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50%) et la Région Nouvelle Aquitaine (20%).

	Montant € HT	Montant € TTC
Montant des travaux (Estivade) Gestion de la végétation envahissante	16 945,20 €	16 945,20 €
Montant des prestations AAPPMA gave d'Oloron Bûcheronnage technique	17 850,00 €	17 850,00 €
Montant des travaux (Verlaguet) Gestion atterrissements	28 333,00 €	33 999,60 €
Montant des travaux (Pyrénées Elagage) Enlèvement d'embâcles	61 245,00 €	73 494,00 €
Total dépenses pour programme de travaux de restauration et entretien cours d'eau 2020	124 373,20 €	142 288,80 €

5. PREVISIONS 2021

5.1 Partie Gestion des Milieux Aquatiques

5.1.1 Réalisation du programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau 2021

En ce qui concerne le programme de travaux 2021, il sera établi selon 3 thématiques identifiées dans le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau :

Gestion d'embâcles et chablis :

- **Débardage par câble**
 - Gestion de végétation lourde (embâcles, chablis, abattage préventif)
 - Principalement sur les cours d'eau les plus importants (gaves, gros affluents)
 - Traitement point par point
 - Nécessite des accès pour le tracteur de débardage et des lieux de stockage importants
- **Bûcheronnage technique :**
 - Gestion de végétation lourde (embâcles, chablis, abattage préventif)
 - Bucheronnage et billonnage manuel
 - Reprise par le cours d'eau, pas d'évacuation
 - Sur tout les cours d'eau où le tracteur de débardage ne peut pas accéder
 - Traitement sur des sections de cours d'eau de plusieurs kilomètres

Gestion de végétation envahissante :

- **Débroussaillage, élagage, petit bucheronnage**
 - Gestion de végétation légère (ronces, branches basses) et dépollution ponctuelle
 - Sur les petits affluents de plaine ou de piémont, très encombrés et rencontrant des problématiques de débordement récurrentes

Gestion des bancs alluviaux, chenaux secondaires et sédiments :

- **Pelle mécanique, broyeur, camion**
 - Travaux mécanisés lourds (gestion d'atterrissement, de bras secondaires et de sédiments)
 - Gestion des atterrissements et des bras secondaires sur les gaves et les principaux affluents
 - Gestion des sédiments sur les affluents secondaires de plaine et de piémont

Le programme de travaux ainsi établi devra faire l'objet d'une déclaration d'intérêt général simplifiée dans l'attente de la finalisation de la démarche visant l'obtention de l'arrêté préfectoral déclarant le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire d'intervention du SMGOAO, d'Intérêt Général pour une durée de 5 ans.

5.1.2 Programme de suivis particuliers et thématiques annexes 2021

Il s'agit ici de prestations faisant partie intégrante de la mission de suivi annuelle assurée par les services du SMGOAO

- Suivi des cours d'eau et des travaux tout au long de l'année
- Suivi annuel des protections de berges recensées dans le PPG
- Suivi annuel des pièges à embâcles et à sédiments
- Suivi annuel de l'évolution des atterrissements
- Gestion dépôts sauvages en lit mineur
- Actions concertées avec les éleveurs pour une meilleure gestion des effluents et des zones d'abreuvements
- Action concertée pour la reconstitution d'une ripisylve adaptée
- Concertation pour les travaux de restauration du gabarit du lit mineur encombré
- Traitement de l'encombrement du lit par des points durs minéraux

5.2 Partie Prévention des Inondations

5.2.1 Finalisation de l'étude hydraulique et hydromorphologique

Le travail du bureau d'études ISL a abouti à des propositions d'aménagements pour différents Maîtres d'Ouvrages : SMGOAO, Communes, DIRA.

Aussi, lors du dernier comité de pilotage de décembre 2020, il a été décidé qu'une nouvelle réunion du comité de pilotage se tiendrait, en lien avec la Sous-préfecture, afin que chaque acteur du territoire puisse s'exprimer sur les solutions envisagées à ce stade. L'objectif étant de définir les aménagements retenus pour ce territoire.

Cette réunion doit avoir lieu le mardi 19 janvier 2021 à 14h en mairie de Léas-Athas.

A l'issu de cette réunion, en fonction des décisions qui seront prises, le SMGOAO intégrera dans ses orientations budgétaires les opérations qui le concerne.

Cette étude a été financée par la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 20 % du montant HT des prestations.

5.2.2 Poursuite de l'étude hydraulique et hydromorphologique sur la Vallée de l'Escou

L'étude hydraulique de la vallée de l'Escou et les levés topographiques complémentaires devront en grande partie être réalisés au cours de l'année 2021.

Le SMGOAO a obtenu des financements de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (30%) et de la Région Nouvelle Aquitaine (20%) pour la réalisation de cette opération.

5.2.3 Lancement de l'étude hydraulique et hydromorphologique sur les affluents du gave d'Oloron sur la partie aval du territoire

Les communes du territoire de la Communauté de Communes de Béarn des Gaves (CCBG) ont subi plusieurs inondations importantes par débordements des affluents du Gave d'Oloron au cours des dernières années. De la même manière, la commune de Lucq-de-Béarn (Communauté des Communes de Lacq-Orthez – CCLO), située en tête de bassin versant du Layous, est également concernée.

Le SMGOAO a réalisé une enquête inondation en 2018 auprès des communes afin d'obtenir :

- Une meilleure compréhension des phénomènes ;
- La liste des principales crues historiques sur le territoire ;
- Un tracé (non exhaustif) des zones inondées en crue ;
- Une quantification des dommages aux bâtis, entreprises, équipements collectifs, voiries, parcelles agricoles, etc.

En parallèle, le SMGOAO a également été informé d'études existantes (liste potentiellement non exhaustive) sur ces affluents du Gave d'Oloron.

Il en résulte que la connaissance des phénomènes en jeu reste aujourd'hui incomplète et qu'il est nécessaire :

- de préciser le risque inondation sur ce territoire fortement impacté
- d'identifier les scénarii d'aménagement, techniquement et financièrement, cohérents sur le territoire concerné

Le SMGOAO sollicitera ses partenaires financiers pour affiner le plan de financement de cette étude.

5.2.4 Poursuite de la régularisation réglementaire de l'écrêteur de crue d'Agnos

L'étude va se poursuivre au premier semestre 2021 avec notamment :

- Des rencontres bureau d'études / SMGOAO / communes concernées (Agnos, Moumour, Oloron Sainte-Marie) / SDIS pour discuter de la gestion de crise,
- L'Etude de Dangers de l'aménagement hydraulique.

L'objectif étant de déposer une demande de régularisation de l'aménagement hydraulique auprès des services de l'Etat (DDTM / DREAL) avant la fin de l'année 2021 (date butoir).

5.2.5 Engagement de la régularisation d'ouvrages de protection contre les inondations identifiés sur le territoire du SMGOAO

Pour rappel, pour les ouvrages existants déjà classés, la régularisation des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques doit respecter des dates clefs.

Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations	Classe	Date de dépôt de la demande d'autorisation en préfecture	A défaut de respecter cette date, l'ouvrage n'est plus considéré comme un barrage/une digue, son autorisation préfectorale au titre de la rubrique 3.2.6.0 devient caduque
Aménagements hydrauliques et systèmes d'endiguement	A	31/12/2019	01/01/2021
	B	31/12/2019	01/01/2021
	C	31/12/2021	01/01/2023

Le décret n°2019-895 du 28 août 2019 permet une prolongation dérogatoire du délai de 18 mois pour le dépôt du dossier. Pour ce faire, il faut réaliser une demande motivée au Préfet avant le 31/12/2021 (pour les ouvrages de classe C).

Le SMGOAO a décidé de procéder à la régularisation réglementaire des ouvrages suivants :

- La digue du lotissement de l'île à Eysus,
- La digue Mendioudou à Lanne-en-Barétous.

5.3 Partie gestion et animation de la structure

Etant donné la mise en place tardive de la structure en 2020, il convient de lancer très rapidement le travail sur la communication à l'échelle du territoire.

La constitution des commissions de sous bassins versants devrait être achevée d'ici la fin du mois de janvier 2021. Il s'agira en lien avec les vice-présidents d'organiser le fonctionnement de ces instances.

Les partenaires institutionnels et financiers ont demandé que soit organisée, par le SMGOAO, une réunion de prise de contact. Cette première réunion réunira les représentants de l'Agence de l'Eau, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département 64, de la DDTM 64 et de l'OFB.

Cette réunion sera également l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours et ceux à venir, tant sur le plan technique que financier.

Des échanges réguliers avec les partenaires institutionnels et financiers auront lieu tout au long de l'année.

En 2021, des réunions de réflexion autour de la mise en œuvre d'une stratégie globale de gestion du risque d'inondation devraient être programmées.

En 2019, le SIGOM et SMGOAO avait échangé sur la possibilité de porter un dossier commun concernant l'établissement du DOCOB NATURA 2000 du site GAVE D'OLORON, une rencontre avec les représentant du SIGOM pourrait être programmée rapidement en 2021.

Dans le courant du premier trimestre 2021, le dossier devrait aboutir à la signature par le préfet de l'arrêté pour les 5 ans à venir. En effet, l'enquête publique est désormais achevée, le PV du commissaire enquêteur nous a été remis le 13 janvier 2021. Un mémoire en réponse doit lui être retourné avant le 27 janvier 2021. Une fois ces étapes accomplies, un rapport global nous sera communiqué

En ce qui concerne le fonctionnement du SGMGOAO :

- Réalisation des orientations budgétaires et vote du BP 2021
- Suivi des marchés en cours et à venir
- Suivi comptable et administratif
- Réflexion sur l'évolution du règlement d'intervention (tant sur le plan technique que financier)
-

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ,
DE LA LEGALITÉ ET DU
DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL

BUREAU DE L'INTERCOMMUNALITÉ
ET DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ

ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GAVES
D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

N° 64-2018-07-25-006

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L.5211-20,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2012 portant création du syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents,

VU les arrêtés préfectoraux successifs,

VU la délibération du conseil syndical du syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents en date du 11 avril 2018 approuvant la modification de ses statuts,

VU les délibérations respectives des conseils communautaires de la communauté de communes du Béarn des Gaves et de la communauté de communes du Haut Béarn, en date des 25 et 31 mai 2018, se prononçant favorablement sur la modification des statuts du syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents,

VU l'avis favorable de la sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie en date du 26 juin 2018,

CONSIDÉRANT que les conditions de majorité qualifiée définies à l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales sont remplies,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

Article 1er – Il est procédé à la modification, en vue de leur actualisation, des statuts du syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents, dont les principales dispositions sont rédigées ainsi qu'il suit :

« Article 1 – Dénomination et constitution

Conformément aux articles L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et suivants et aux dispositions auxquelles ils renvoient, et sous réserve des dispositions des présents statuts, il est constitué, par accord entre les personnes morales de droit public concernées, un syndicat mixte fermé dénommé : Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, d'Aspe, d'Ossau et de leurs Affluents (SMGOAO)

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
2, RUE MARÉCHAL JOFFRE 64021 PAU CEDEX. TÉL. 05 59 98 24 24 - TÉLÉCOPIE 05 59 98 24 99
prefecture@pyrenees-atlantiques.gouv.fr - site internet : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

ANNEXE 1 : LES STATUTS

Adhèrent au Syndicat Mixte en tant que membres disposant du pouvoir délibérant :

- La Communauté de communes du Haut Béarn (CCHB)
- La Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) »

« Article 2 – Périmètre du syndicat

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans les bassins versants du gave d'Oloron en amont de sa confluence avec le Lausset, du gave d'Aspe, du gave d'Ossau aval depuis la limite administrative amont de la CCHB (Buziet) et de leurs Affluents.

Le périmètre correspondant, défini sur la carte (annexe 1), comprend :

	CCHB	CCBG
	Communes présentes dans le périmètre du SMGOAO	
En totalité	Accous, Agnos, Ance-Féas, Aramits, Aren, Arette, Asasp-Arros, Aydius, Bedous, Bidos, Borce, Buziet, Cette-Eygun, Escot, Escou, Escout, Esquiule, Estos, Eisaut, Eysus, Géronce, Géus-D'Oloron, Gurmençon, Herrère, Issor, Lanne-En-Barétous, Léas-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Lurbe-Saint-Christau, Mournour, Orin, Osse-En-Aspe, Poey-D'Oloron, Préchacq-Josbaig, Précilhon, Saint-Goin, Sarrance, Saucède, Urdos, Verdets	Angous, Araux, Castetnau-Camblong, Dognen, Gurs, Jasses, Lay-Lamidou, Méritein, Préchacq-Navarrenx, Sus, Susmiou, Viellenave-De-Navarrenx
En partie	Estialescq, Goès, Lasseube, Lèdeux, Ogeu-Les-Bains, Oloron-Sainte-Marie	Araujuzon, Audaux, Bastanès, Bugnein, Navarrenx, Ogenne-Camptort, Castetbon, Osserx »

« Article 3 – Objet et compétences

3.1. Objet

Le SMGOAO gère des deniers publics, et à ce titre il intervient pour toutes les opérations, situées dans le lit majeur des cours d'eau de son périmètre, au titre d'une des compétences définies ci-après et dont l'intérêt général, d'urgence ou public est avéré.

3.2. Compétences

Le syndicat intervient pour l'exercice de la compétence GEMA-PI (composée des missions 1°, 2°, 5°, 8° et 12° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) et l'animation et la concertation (12° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) qui englobe à la fois :

- la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et la réduction de l'aléa inondation (GEMA, 1°, 2°, 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)
- La prévention et la protection des enjeux humains contre les impacts des inondations et la réduction de la vulnérabilité (PI, 5° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)
- L'animation, la communication et la concertation nécessaires à l'exercice des compétences (item 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) précitées

Les compétences du syndicat sont donc les suivantes :

3.2.A : (1°) L'Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique :

- Maîtrise d'ouvrage des études de diagnostic de bassin versant ou de tronçons de cours d'eau concourant à mieux comprendre l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et les pressions qu'ils subissent (études hydrogéomorphologiques, Plan Pluriannuel de Gestion, contrats divers, ...) et mise en œuvre des travaux identifiés
- Mise en œuvre des aspects réglementaires (établissement des dossiers au titre de la loi sur l'eau, ...)

3.2.B : (2°) L'Entretien et l'aménagement de cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau :

- Surveillance, entretien, restauration du lit mineur, des berges et des annexes fluviales : gestion de la végétation, de l'encombrement du lit mineur, du transport solide, diversification des faciès d'écoulement, reconnexion d'annexes fluviales, remontée des points d'abreuvement
- Entretien, restauration des canaux, des lacs et plans d'eau publics

3.2.C : (8°) La Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :

- Surveillance, entretien, restauration de la ripisylve
- Entretien et restauration des fonctionnalités du lit majeur : zones naturelles d'expansion des crues, restauration de la continuité latérale, des enveloppes de mobilité latérale du cours d'eau
- Restauration de la continuité écologique (libre circulation des espèces, transport sédimentaire, ...) : animation et coordination des opérations coordonnées, appui technique et administratif aux propriétaires d'ouvrages par conventionnement
- Surveillance, entretien et restauration des zones humides propriétés des membres du syndicat et appui à la gestion des zones humides privées par conventionnement avec les propriétaires concernés (zones humides présentes dans le lit majeur des cours d'eau)

3.2.D : (5°) La Défense contre les inondations :

- Entretien, gestion et surveillance des bassins d'écrêtements et de rétention des eaux de crues publics situés sur son territoire, à savoir :
 - Le bassin écrêteur de crue de la Mielle à Agnos (annexe 2)
- Réalisation des études de danger relatives aux ouvrages
- Maîtrise d'ouvrage des études et des travaux pour la réalisation d'ouvrages nouveaux pour la protection ou la prévention contre les inondations (Plan d'Action et de Prévention contre les Inondations, ...)
- Protection de berge (technique minérale, végétale, mixte, autre) lorsqu'une érosion menace un enjeu public suite à une crue ou en prévention
- Information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque inondation, entretenir la mémoire des événements passés (pose de repères de crue)

3.2.E : (12°) L'animation, la communication et la concertation :

- La communication générale, l'information de la population, des actions pédagogiques relatives aux milieux aquatiques
- La prise en compte des sites NATURA 2000 (réflexion autour des sites du territoire avant élaboration des DOCOB sur les milieux aquatiques)
- Le suivi de la ressource en eau (aspect qualitatif et quantitatif)
- L'établissement de liens avec les différents acteurs (Département 64, DDTM, DIRA, usagers, riverains, ...)

« Article 4 – Sièges de l'établissement »

Le siège du SMGOAO est situé à l'adresse suivante :

SMGOAO
À la CCHB
12, Place de Jaca - CS 20067 - 64 402 Oloron-Sainte-Marie cédex »

« Article 6 – Comité syndical »

Le SMGOAO est administré par un Comité Syndical, placé sous la présidence de son Président, composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Chaque EPCI-FP dispose d'un représentant par tranche de 500 habitants jusqu'à 5 000 habitants et 1 représentant pour 2 000 habitants au-delà.

Le Comité Syndical est ainsi constitué de 35 délégués titulaires et 35 délégués suppléants répartis comme suit :

- o CCBG : 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants
- o CCHB : 24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants

Chaque délégué possède 1 voix délibérative.»

« Article 7 – Bureau syndical »

Le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé du Président, du 1^{er} Vice-Président et de Vice-présidents dont le nombre est égal au nombre de commissions de sous bassins versants, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de membres sera défini par délibération du Comité Syndical sans excéder le quart du nombre de délégués titulaires du Comité Syndical.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que le Comité Syndical.

Chaque membre du Bureau est détenteur d'une seule voix. »

« Article 8 – Commissions de sous bassins versants »

Il est créé 5 commissions de sous bassins versants dont la composition, l'objet et le fonctionnement sont définis dans le règlement intérieur du SMGOAO.

- Commission de sous bassin versant du Vert et de ses Affluents et des Affluents rive gauche du gave d'Oloron en amont de la confluence avec le Vert
- Commission de sous bassin versant du gave d'Aspe et de ses Affluents
- Commission de sous bassin versant du gave d'Oloron Amont
- Commission de sous bassin versant du gave d'Oloron aval
- o Commission de sous bassin versant du gaves d'Ossau, de ses Affluents et des Affluents rive droite du gave d'Oloron »

« Article 11 – Modalités de financement et clés de répartition »

Les participations des collectivités membres sont définies comme suit :

- Les frais de fonctionnement généraux du syndicat et ceux relevant des opérations des articles 3.2.A, 3.2.B et 3.2.E des présents statuts sont mutualisés et répartis selon la clé de répartition suivante :

- o 50 % rapporté à la population totale de l'EPCI-FP dans le périmètre du SMGOAO (données source : INSEE - IGN)
- o 50 % rapporté à la superficie de l'EPCI-FP dans le périmètre du SMGOAO

L'actualisation des critères est effectuée à chaque renouvellement de mandat sauf dans le cas d'une extension de périmètre.


- Pour les opérations relevant des articles 3.2.C et 3.2.D, les coûts, subventions et FCTVA déduits, seront pris en charge par les collectivités membres concernées, qui assureront également la prise en charge des emprunts nécessaires ou le préfinancement des opérations.

Dans le cas où plusieurs EPCI-FP seraient concernés, le montant des participations sera proportionnel au volume des études/travaux effectués, sauf dérogations si cas particuliers, avec accord de l'ensemble des parties.»

Article 2 – Un exemplaire des nouveaux statuts du syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie, la directrice départementale des finances publiques, le président du syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents, le président de la communauté de communes du Béarn des Gaves, le président de la communauté de communes du Haut Béarn, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et des Informations de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Pau, le **25 JUL. 2018**
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet



Michel GOURIOU

Annexe : Statuts

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, 2 rue Maréchal Joffre – 64021 PAU CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau – 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, Cours Liautey, Villa Noullobos – 64010 PAU CEDEX

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration pendant deux mois.



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ,
DE LA LEGALITÉ ET DU
DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL

BUREAU DE L'INTERCOMMUNALITE
ET DU CONTROLE DE LEGALITE

N° 64-2918-10-31-003

ARRÊTE PORTANT EXTENSION DE PERIMETRE ET MODIFICATION DES STATUTS
DU SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS
AFFLUENTS

LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5711-1, L.5211-18 et L.5211-20,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2012 portant création du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents,

VU les arrêtés préfectoraux successifs,

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Lacq-Orthez sollicitant son adhésion au syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents pour la partie de son territoire située sur une portion de la commune de Lacq-de-Béarn, à compter du 1^{er} janvier 2019,

VU la délibération du conseil syndical du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents en date du 24 juillet 2018 approuvant l'adhésion de la communauté de communes de Lacq-Orthez et la modification de ses statuts, à compter du 1^{er} janvier 2019,


VU les délibérations respectives des conseils communautaires de la communauté de communes du Béarn des Gaves et de la communauté de communes du Haut Béarn, en date des 14 et 27 septembre 2018, approuvant l'adhésion de la communauté de communes de Lacq-Orthez et la modification des statuts du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents,

VU l'avis favorable du sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie en date du 29 octobre 2018,

CONSIDERANT que les conditions de majorité qualifiée définies aux articles L.5211-18 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales sont remplies,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture,

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
2, RUE MARÉCHAL JOFFRE 64021 PAU CEDEX. TÉL. 05 59 98 24 24 - TÉLÉCOPIE 05 59 98 24 99
prefecture@pyrenees-atlantiques.gouv.fr - site internet : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
Reçu en préfecture le 10/11/2021
Affiché le 
ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

ARRETE :

Article 1er – Le périmètre du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents est étendu à la communauté de communes de Lacq-Orthez, pour la partie de son territoire située sur une portion de la commune de Lacq-de-Béarn, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2 – Un exemplaire des nouveaux statuts du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie, la directrice départementale des finances publiques, le président du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents, le président de la communauté de communes du Béarn des Gaves, le président de la communauté de communes du Haut Béarn, le président de la communauté de communes de Lacq-Orthez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et des Informations de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Pau, le **31 OCT. 2018**
Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Edouard BOUTTERA

Annexe : Statuts

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :


- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, 2 rue Maréchal Joffre – 64021 PAU CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau – 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, Cours Liautey, Villa Noullobos – 64010 PAU CEDEX

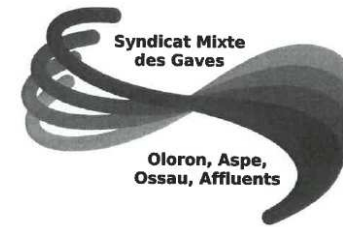
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration pendant deux mois.

ANNEXE 2 : COMPOSITION DES COMMISSIONS

Composition des commissions de sous bassins versants

GAVE D'ASPE ET AFFLUENTS	VERT, AFFLUENTS, AFFLUENTS RIVE GAUCHE DU GAVE D'OLORON EN AMONT DE LA CONFLUENCE DU VERT	GAVE D'OSSAU, AFFLUENTS, AFFLUENTS RIVE DROITE DU GAVE D'OLORON	GAVE D'OLORON, AFFLUENTS RIVE GAUCHE EN AVAL DE LA CONFLUENCE DU VERT	GAVE D'OLORON AVAL, AFFLUENTS
ASASP-ARROS	AGNOS	BUZIET	ESTOS	ANGOUS
BIDOS	ESQUIULE	ESCOU	LÉDEUX	ARAUJUZON
EYSUS	MOUMOUR	ESCOUT	MOUMOUR	ARAUX
GURMENÇON	OLORON SAINTE-MARIE	ESTIALESCQ	OLORON SAINTE-MARIE	AUDAUX
LURBE SAINT-CHRISTAU	ANCE-FEAS	ESTOS	POEY D'OLORON	BASTANES
OLORON SAINTE-MARIE	ARAMITS	GOES	SAUCEDE	BUGNEIN
ACCOUS	ARETTE	HERRERE	VERDETS	CASTETNAU-CAMBLONG
BEDOUS	LANNE-EN-BARETOUS	LASSEUBE	AREN	DOGNEN
BORCE		LÉDEUX	GEUS	GURS
CETTE-EYGUN		OGEU	GERONCE	JASSES
ESCOT		OLORON SAINTE-MARIE	ORIN	LAY-LAMIDOU
ETSAUT		POEY D'OLORON	PRECHACQ-JOSBAIG	MERITEIN
LEES-ATHAS		PRECILHON	SAINT-GOIN	NAVARENX
OSSE-EN-ASPE		SAUCEDE	ESQUIULE	OGENNE-CAMPTORT
ARETTE		VERDETS		PRECHACQ-NAVARENX
ISSOR				SUS
AYDIUS				SUSMIOU
LESCUN				
LOURDIOS ICHERE				VIELLENAVE-NAVARENX
SARRANCE				OSSENX
URDOS				CASTETBON
21	8	15	14	20

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
Reçu en préfecture le 10/11/2021
Affiché le 
ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE



Règlement d'Intervention SMGOAO 2019-2020

ANNEXE 3 : REGLEMENT INTERVENTION SMGOAO

REÇU
Le 23 MAI 2019
SOUS - PREFECTURE
OLORON Sts MARIE

SMGOAO
A la CCHB
12 Place de Jaca
64400 OLORON SAINTE-MARIE

Tél. : 05 59 10 02 31
Site internet : www.smgoao.fr

PROJET : Règlement d'Intervention SMGOAO 2019

- 1 -



Sommaire

PREAMBULE..... - 3 -

1 : Les opérations dans le cadre de la compétence GEMAPI (relevant de l'Intérêt général) - 4 -

 1.1 : Les opérations au financement mutualisé..... - 4 -

 1.2 : Les opérations au financement non mutualisé..... - 4 -

2 : Les opérations hors cadre de la compétence GEMAPI (ne relevant pas de l'Intérêt général) - 5 -

3 : Organisation des instances de suivi et validation (GEMAPI / Hors GEMAPI) - 6 -

 3.1 : Les instances de suivi - 6 -

 3.2 : La démarche générale..... - 6 -

4 : Définitions générales..... - 7 -



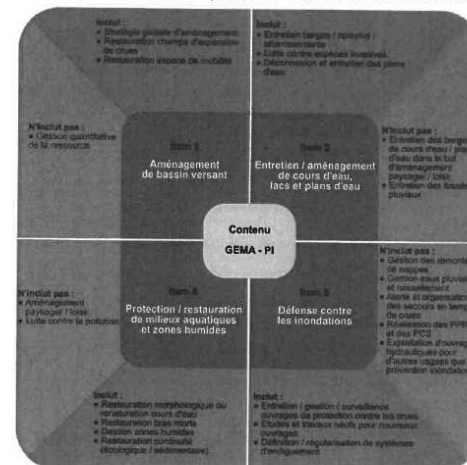
PREAMBULE

Le présent règlement a pour objectif de préciser les modalités d'intervention du SMGOAO sur son périmètre d'intervention ainsi que les modalités financières au titre :

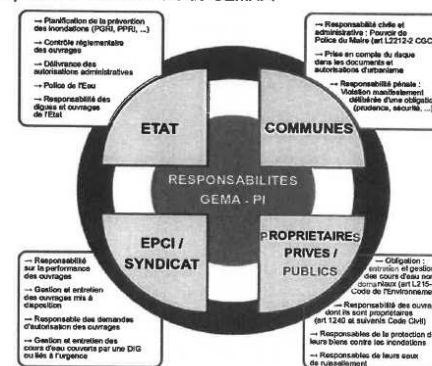
- de ses compétences transférées (GEMAPI)
- d'opérations pour le compte de tiers (hors GEMAPI)

Pour ce qui concerne la compétence GEMAPI, une distinction sera observée entre les opérations au financement mutualisé et non mutualisé

Rappel : définition de la compétence GEMAPI (art. L211-7 du Code de l'Environnement)



Rappel : différentes responsabilités en matière de GEMAPI



1 : Les opérations dans le cadre de la compétence GEMAPI (relevant de l'Intérêt général)

1.1 : Les opérations au financement mutualisé

Elles concernent l'atteinte du bon état des masses d'eau, notamment sur le plan hydromorphologique, ainsi que les actions de communication générale (GEMA).

Les clés de répartition des frais sont les suivantes (conformément aux statuts du SMGOAO) :

EPCI membre	Taux
CCHB	86 %
CCBG	12 %
CCLO	2 %
Total	100 %

Ces opérations font l'objet d'un programme annuel (extrait du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du territoire déclaré d'Intérêt Général). Celui-ci, une fois actualisé et validé techniquement et financièrement doit permettre de donner une première partie du montant du produit de taxe GEMAPI qui sera appelé auprès des EPCI membres du SMGOAO.

Tous les 5 ans, un nouveau PPG sera établi et fera l'objet d'une nouvelle demande de Déclaration d'Intérêt Général

1.2 : Les opérations au financement non mutualisé

Les opérations au financement non mutualisé relèvent essentiellement de la Prévention des Inondations (PI) et consistent en :

- la gestion des ouvrages de protection contre les crues existant sur le territoire
- la création de nouveaux ouvrages de protection
- le maintien ou la restauration des fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau dans la prévention contre les inondations (champs d'expansion de crues, ...)
- Toutes études et tous travaux qui seraient nécessaires afférents aux 3 points mentionnés ci-avant.

Le financement de ces opérations incombe à la ou les structure(s) qui en retire(nt) un bénéfice. Si nécessaire, les conditions de financement seront précisées dans une convention particulière.

L'inscription d'une opération dans un programme d'investissement sera précédée d'une étude préalable d'opportunité et de faisabilité qui permettra de fixer les conditions de réalisation (technique, financière, réglementaire, ...) et sera validée par la ou les collectivité(s) concernée(s) et par le SMGOAO.

Si le SMGOAO était sollicité pour le portage de plusieurs études, un ordre de priorité sera défini en concertation entre le SMGOAO et les EPCI membres.

2 : Les opérations hors cadre de la compétence GEMAPI

Il s'agit d'études et ou de travaux d'intérêt particulier de renforcement de berges qui ne nuisent pas à l'intérêt général au regard du bon écoulement et du bon état des masses d'eau.

Il existe trois grands types de renforcement de berges :

- Le génie civil (de type minéral)
- Le génie écologique (de type végétal)
- Le génie mixte (combinaison des types minéral et végétal)

Les grands principes du renforcement reposent sur :

- Le respect de la réglementation et des orientations du SDAGE Adour Garonne
- L'intégration de la protection dans le contexte dynamique du cours d'eau
- L'accompagnement de la dynamique du cours d'eau
- La prise de conscience des limites de la protection : elle ne protège pas contre tous types d'événements et elle nécessite une surveillance et un entretien

Les niveaux d'intervention du SMGOAO dans ces opérations dépendent de la nature des travaux à réaliser, de la nature des enjeux menacés et des maîtres d'ouvrages concernés.

Ces niveaux sont précisés dans le tableau ci-après :

Maîtres d'ouvrages	Enjeux menacés	Niveaux d'intervention possible du SMGOAO
Privés ou gestionnaires publics autres que le bloc communal (Dpt 64, DIRA, TELECOM, RTE, ENEDIS, ...)	Maisons, voiries, ouvrages divers, parcelles agricoles, réseaux, etc, ...	Diagnostic de terrain en présence du gestionnaire Et / ou
Privés mais en lien avec des compétences exercées par les membres du SMGOAO	Entreprises, zones artisanales, etc, ...	Conseil initial : orientation des solutions techniques (confortement, relocalisation enjeux, rappel réglementation, ...) Et / ou
Bloc communal y/c regroupement en syndicat (assainissement, eau potable, ...)	Espaces verts, bâtiments publics, voiries, réseaux, patrimoines historique, équipements sportifs, etc, ...	Appui administratif dans la limite de l'établissement de dossiers de déclaration loi sur l'Eau Et / ou
Membres du SMGOAO	Propriétés des membres du SMGOAO	Ingénierie : assistance aux études, appui administratif et technique Et / ou Maîtrise d'ouvrage déléguée (prestation de service)

Tous les cas de figures cités ci-dessus peuvent conduire à une maîtrise d'ouvrage déléguée du SMGOAO avec financement de l'opération par les maîtres d'ouvrages concernés.

Les conditions d'intervention techniques et financières seront donc précisées dans une convention de mandat.

Les prestations du SMGOAO en dehors du cadre de la compétence GEMAPI feront l'objet d'une rémunération particulière du SMGOAO.

3 : Organisation des instances de suivi et validation (GEMAPI / Hors GEMAPI)

3.1 : Les instances de suivi

Le Comité de Pilotage GEMAPI :

En fonction des demandes enregistrées par le SMGOAO, le rôle du COPIL est d'assurer un arbitrage afin de garantir :

- Un bon fonctionnement du SMGOAO
- Une bonne utilisation des fonds publics
- Une bonne évaluation des dossiers et une définition du niveau d'engagement du SMGOAO/des EPCI/...
- Un bon suivi des opérations dans le temps

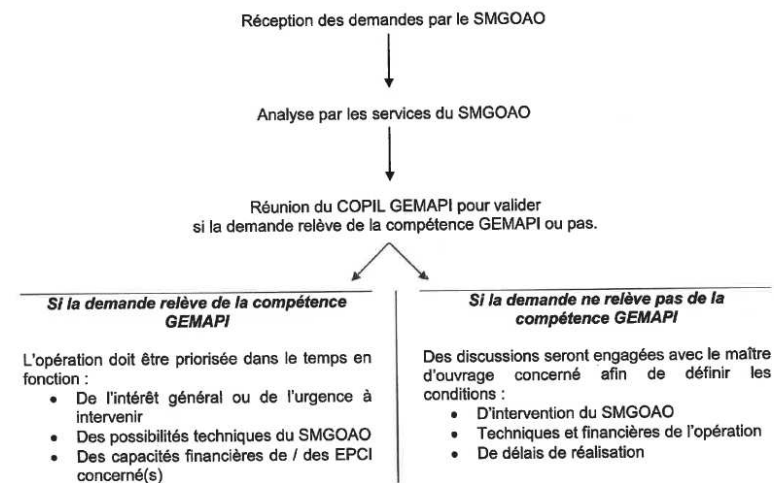
La composition du COPIL GEMAPI sera la suivante :

- Le Président du SMGOAO
- Les membres du Bureau du SMGOAO
- Les Vice-présidents en charge de l'Environnement des EPCI membres
- Les services techniques et administratifs du SMGOAO / EPCI membres
- Et au besoin : les partenaires institutionnels et tout autre acteur jugé pertinent au regard du dossier présenté ou des enjeux du bassin versant concerné

Les Commissions de sous bassins versants :

Ces commissions, créées au sein du SMGOAO et dont le fonctionnement est défini dans le règlement intérieur (cf. article 8 des statuts du SMGOAO) seront tenues informées des dossiers portés par le SMGOAO au moins 2 fois par an et au besoin.

3.2 : La démarche générale



4 : Définitions générales

Intérêt général / DIG / Urgence

Le SMGOAO intervient sur le territoire au titre de la compétence GEMAPI, dans l'intérêt général, en cas de carence du propriétaire, ou en cas d'urgence (cf Code de l'Environnement art L211-7)

Une opération est dite d'**intérêt général** lorsque sa mesure ou sa réussite nécessite qu'elle soit réalisée à une échelle hydrographique pertinente et cohérente, c'est à dire sur des tronçons homogènes qui dépassent largement les limites des propriétés privées.

L'intervention est alors possible sous couvert d'une **DIG (Déclaration d'Intérêt Général)** assortie des procédures de la loi sur l'eau (déclaration ou autorisation)

Des interventions sont possibles, sans autorisation préalable, en cas d'**urgence** (danger grave et imminent) et à condition que le Préfet soit informé immédiatement.

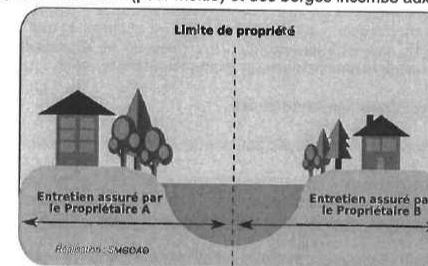
Cours d'eau domaniaux :

Pour ces cours d'eau, c'est l'Etat qui a en charge l'entretien du lit mineur. L'entretien des berges reste à la charge du propriétaire riverain.

Sur le territoire du SMGOAO, seul le gave d'Oloron est domanial.

Cours d'eau non domaniaux :

Pour ces cours d'eau, l'entretien du lit (pour moitié) et des berges incombe aux propriétaires riverains



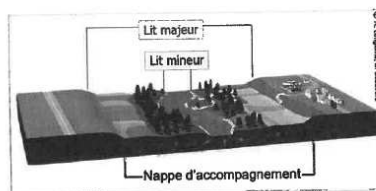
Plan pluriannuel de gestion (PPG) / Principes de gestion de l'Espace rivière

Il s'agit d'un programme d'actions visant une gestion équilibrée et sectorisée des cours d'eau et plus largement des bassins versants des cours d'eau dans l'objectif de répondre aux enjeux du territoire en matière de gestion des milieux aquatiques.

Les opérations du PPG sont déclarées d'intérêt général pour une durée de 5 ans (arrêté préfectoral)

Sur le territoire du SMGOAO, les grands principes de gestion retenus et validés le par délibération le 8 mars 2018 pour la période 2020-2024 sont les suivants :

- La gestion des espaces tampons dans l'espace rivière
- La gestion du lit mineur et du réseau hydrographique
- La gestion des risques fluviaux ou torrentiels
- La gestion de la ressource (quantitative et qualitative)
- La valorisation de la gestion intégrée des bassins versant
- L'organisation de la gestion intégrée à l'échelle du bassin versant

Lit majeur / Lit mineur

Le lit mineur ou lit ordinaire d'un cours d'eau désigne l'espace où les écoulements s'effectuent la majeure partie du temps. La limite du lit mineur est formée par les berges en rive droite et gauche. Le lit majeur est le lit maximum occupé par un cours d'eau lors du débordement des eaux hors du lit mineur. Le lit majeur permet donc le stockage des eaux de crues débordantes.

Crue

Il s'agit d'un phénomène caractérisé par une montée plus ou moins brutale du niveau d'un cours d'eau liée à une augmentation du débit.

Une crue est dite morphogène lorsque le débit de plein bord est atteint et que celui-ci entraîne des modifications des faciès d'écoulement et / ou des érosions de berges plus ou moins marquées. La période de retour de ces crues est de l'ordre de 1 à 3 ans.

Une crue est dite débordante lorsque le débit de plein bord est dépassé et que l'eau s'écoule dans le lit majeur. Le débordement des eaux entraîne de fait une diminution de la pression sur les berges et le lit mineur mais augmente le risque d'atteinte d'enjeux (humains, collectif, privé, ...).

Techniques de protection contre les inondations

Les aménagements ou ouvrages hydrauliques limitent de façon artificielle l'exposition d'enjeux à l'aléa inondation.

Les digues, les bassins de rétention et les bassins écrêteurs en font partie. Ces techniques permettent de stocker provisoirement des écoulements provenant d'un ou plusieurs bassins versants afin d'éviter des débordements de cours d'eau en crue sur un territoire devant être protégé.

Les systèmes d'endiguement regroupent l'ensemble des ouvrages et aménagements hydrauliques qui concourent à réduire l'exposition des enjeux aux risques d'inondation sans modifier les zonages établis dans le cadre des PPRI et des documents d'urbanisme.

Zones d'expansion de crues (ZEC)

Il s'agit de zones de plaine où l'eau de crue peut s'étaler et réduire ainsi la hauteur et la vitesse des écoulements. Les ZEC permettent de réduire l'intensité de la crue en aval.

Techniques de lutte contre les érosions : protection de berges

Plusieurs techniques peuvent être utilisées pour limiter l'érosion des berges et favoriser la stabilité des berges lorsque des ouvrages sont présents (murs, ponts,...).

Les techniques les plus douces font appel au génie végétal (concept d'utilisation des végétaux en protection et stabilisation des sols, techniques visant à l'amélioration de la biodiversité), les techniques les plus lourdes font appel aux enrochements (par blocs libres, blocs bétonnés, gabions,...) et aux ouvrages maçonnés préfabriqués.

Des techniques mixtes peuvent aussi être utilisées, combinant génie végétal en tête de berge et enrochement en pieds de berge par exemple.

Le choix de la technique dépend des causes de l'érosion observée, de ses conséquences sur les enjeux immédiats, de la fréquence et de l'importance des crues et des objectifs de l'intervention.

Chaque cas est, en ce sens, particulier.

PROJET : Règlement d'Intervention SMGOAO 2019

- 8 -

ANNEXE 4 : BILAN DU SUIVI DES COURS D'EAU 2020

Commission de sous bassin versant du Vert et de ses Affluents et des Affluents rive gauche du gave d'Oloron en amont de la confluence du Vert

Prospection des cours d'eau

Travaux en rivière

Visites techniques et dossiers en cours

Prospection des

Le Vert (Vert de Barlanès et Vert d'Arette inclus)

<ul style="list-style-type: none"> • Arette • Lanne • Aramits • Ance-Féas • Oloron • Moumour 	Linéaire parcouru	20 000 mètres
	Objet de la prospection	Suivi ouvrages et points particuliers (embâcles, arbres en cours d'affaissement, érosions, travaux réalisés les années précédentes)
	Enjeux sur la section	Stations d'épurations, captages AEP, ponts, protections de berges, propriétés riveraines
	Etat général	Correct. Plusieurs chablis et embâcles repérés
	Préconisations	Suivre et traiter les embâcles et chablis recensés Suivi des protections de berges réalisées les années précédentes



Exemples de points inventoriés



Travaux en rivière

Le Vert

Arette :

Amont pont Escamet : Abattage préventif d'un arbre sous-cavé



Avant et après intervention

Amont pont Escamet : Abattage et retrait des arbres les plus importants en préparation d'une intervention de dévégétalisation et de griffage d'atterrissement



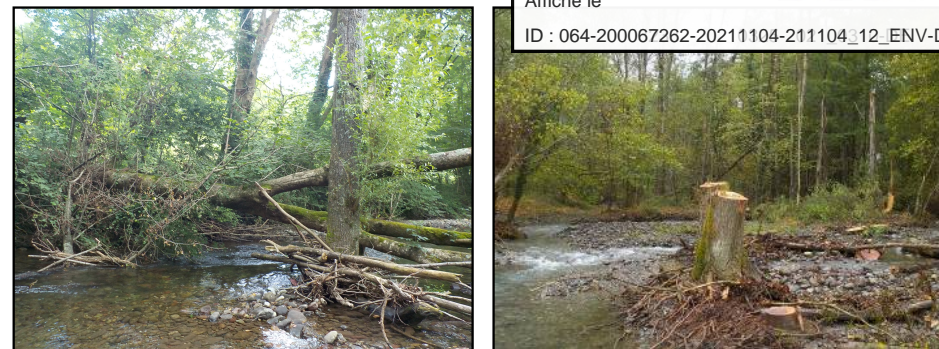
Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE



Avant et après intervention

Amont pont Escamet : Dévégétalisation et griffage d'atterrissement afin de remobiliser les matériaux présents lors de crues.



Avant et après intervention

Station d'épuration : Abattage préventif de 2 arbres



Avant et après intervention

Aval camping : Retrait d'un chablis



Avant et après intervention

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Lanne-En-Barétous :

Pont Blancou : Retrait d'un chablis



Avant et après intervention

Propriété Lapeyrie : Retrait d'un embâcle



Avant et après intervention

Pont Pédrou : Retrait d'un chablis



Après intervention

Pont Jeannou : Retrait d'un chablis



Avant et après intervention

Pont Palombière : Abattage préventif



Avant et après intervention

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

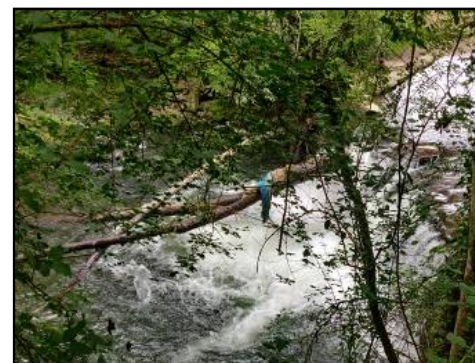
Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Aval pont de Houndate : Retrait de plusieurs chablis



Avant et après intervention

Aramits :

Lieu dit Noye : Dévégétalisation et griffage de matériaux pour remobilisation en crue



Avant et après intervention

Amont stade : Abattage préventif et retrait de chablis



Avant et après intervention

Aval pont Ouncès : Abattage préventif

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE



Avant et après intervention

Amont pont de Sereuille : Retrait d'un chablis



Avant et après intervention

Amont pont de l'Ourtau : Abattage préventif



Avant et après intervention

Ance-Féas :

Amont chemin Sarotte : Retrait de chablis



Avant et après intervention

Aval station de pompage : abattage préventif



Avant et après intervention

Propriétés Perriat et Létaille : abattage préventif et retrait de chablis






Avant et après intervention

La Gravière : Retrait de chablis



Envoyé en préfecture le 10/11/2021
Reçu en préfecture le 10/11/2021
Affiché le 
ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE



Avant et après intervention

Oloron Sainte-Marie :

Lieu dit Soubies : Gestion de chablis et abattage préventif



Avant et après intervention

Captage : Gestion de chablis et abattage préventif



Avant et après intervention

Pont Noir : Retrait de chablis



Avant et après intervention

Le Treilt /

Ance-Féas :

Camping à confluence avec Auronne : Gestion de végétation envahissante



Avant et après intervention

La Mielle

Agnos :

Barrage écreteur : Gestion de végétation envahissante



Avant et après intervention

Visites techniques et dossier en cours :

Arette :

Station d'épuration : Accompagnement de la commune. Définition d'une intervention de reprise de la protection de berge partiellement effondrée de la station d'épuration et de l'affouillement de la canalisation d'aménée rive droite / rive gauche. Dossier en cours.

Aramits :

Ruisseau de Lahitte : Rencontre avec la commune et aide administrative pour une intervention d'entretien du Lahitte en aval de la route départementale.

Ruisseau de Labaigt : Rencontre avec la commune et conseil technique concernant une protection de berge en gabion fortement dégradée au droit de la route communale.

Ance-Féas :

Le Maury / Treilt : Rencontre avec la commune concernant les débordements du cours d'eau sur les terrains agricoles en aval de la station de captage. Définition d'un système de franchissement efficace du ruisseau

Agnos :

Rencontre avec la commune et les résidants du lotissement des Iris concernant les problématiques rencontrées avec un affluent en provenance du lieu-dit les Plous.

Commission de sous bassin versant du Gave d'Aspe et de ses Affluents

Prospection des cours d'eau

Travaux en rivière

Visites techniques et dossiers en cours

Prospection des cours d'eau


Le gave d'Aspe

<ul style="list-style-type: none"> Station du Somport à confluence 	Linéaire parcours	45 000 mètres
	Objet de la prospection	Recherche d'embâcles et de chablis, suivi des travaux précédemment réalisés
	Enjeux sur la section	Stations d'épuration, ponts, RN 134
	Etat général	Correct. Présence d'embâcles et chablis
	Préconisations	Traiter les embâcles et chablis présents



Exemples de points inventoriés

Le Peyre

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
 Reçu en préfecture le 10/11/2021
 Affiché le 
 ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

<ul style="list-style-type: none"> Aval station de ski à plateau de Peyrenère 	Linéaire parcours	1 500 mètres
	Objet de la prospection	Recherche d'embâcles et de chablis
	Enjeux sur la section	Ponts, réseaux
	Etat général	Correct. Traitement de plusieurs chablis consécutifs à une avalanche à prévoir
	Préconisations	Retrait des chablis présents en débardage par câble



Vues sur les chablis de l'avalanche de 2017


Le Boussoum

<ul style="list-style-type: none"> Amont village à confluence 	Linéaire parcours	780 mètres
	Objet de la prospection	Recherche d'embâcles et de chablis
	Enjeux sur la section	Ponts, réseaux, habitations
	Etat général	Correct. Traitement de quelques troncs à prévoir
	Préconisations	Traitement des points les plus urgents par billonnage pour reprise des matériaux lors de crue



Exemples de points inventoriés

Le Gave de

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
 Reçu en préfecture le 10/11/2021
 Affiché le 
 ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

<ul style="list-style-type: none"> Pont du Roy à confluence 	Linéaire parcours	710 mètres
	Objet de la prospection	Recherche d'embâcles et de chablis
	Enjeux sur la section	Ponts, réseaux, entreprise Toyal
	Etat général	Correct. Abattage préventif d'arbres en cours d'affaissement à prévoir
	Préconisations	Abattage préventif et débardage par câble



Exemples de points répertoriés

Le Copen

<ul style="list-style-type: none"> Lieu dit Bellocq à lieu dit Mirandet 	Linéaire parcours	500 mètres
	Objet de la prospection	Recherche d'embâcles et de chablis
	Enjeux sur la section	Ponts, réseaux et habitations
	Etat général	Plusieurs embâcles et chablis à traiter sur ce cours d'eau fréquenté (canyoning)
	Préconisations	Débardage par câble des points recensés



Exemples de points répertoriés

Le Bou

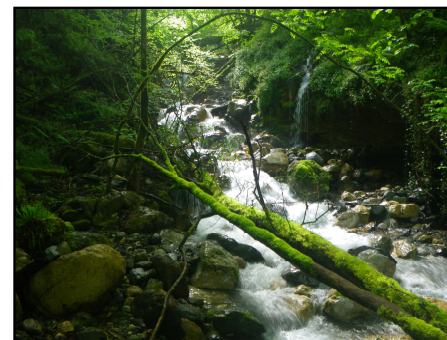
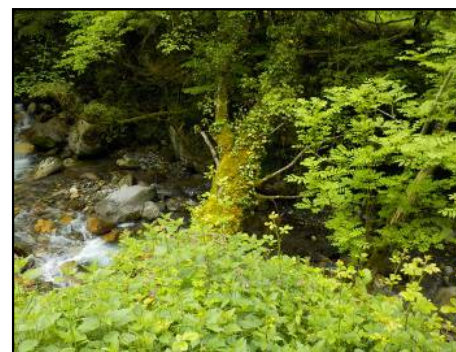
Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

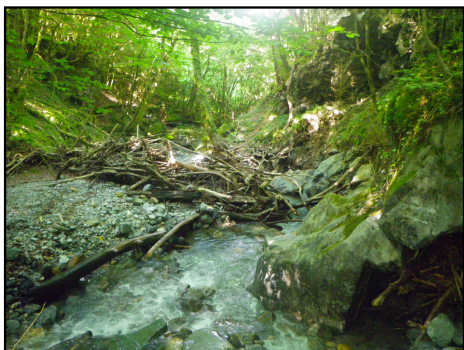
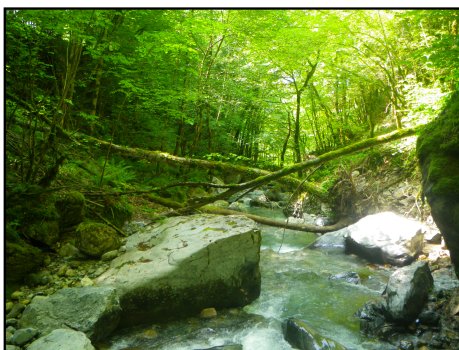
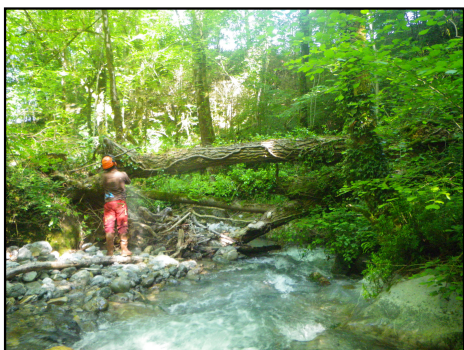
<ul style="list-style-type: none"> Granges de Bourren à confluence 	Linéaire parcours	2 200 mètres
	Objet de la prospection	Recherche d'embâcles et de chablis
	Enjeux sur la section	Ponts, réseaux et habitations
	Etat général	Plusieurs embâcles et chablis à traiter
	Préconisations	Traitement des points recensés par billonnage pour une reprise lors de crue



Exemples de points répertoriés


La Berthe

<ul style="list-style-type: none"> Passerelle parapentes à pont Chaguye 	Linéaire parcours	2 300 mètres
	Objet de la prospection	Recherche d'embâcles et de chablis
	Enjeux sur la section	Ponts, réseaux et habitations
	Etat général	Plusieurs embâcles et chablis à traiter
	Préconisations	Traitement des points recensés par billonnage pour une reprise lors de crue

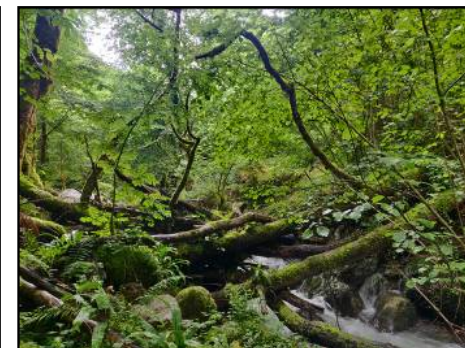


Exemples de points répertoriés

L'Espalu

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
 Reçu en préfecture le 10/11/2021
 Affiché le 
 ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

<ul style="list-style-type: none"> Lieu dit Mirassou à lieu dit Margalot 	Linéaire parcours	1 700 mètres
	Objet de la prospection	Recherche d'embâcles et de chablis
	Enjeux sur la section	Ponts, réseaux et habitations
	Etat général	Plusieurs embâcles et chablis à traiter sur un cours d'eau fréquenté (canyoning)
	Préconisations	Traitement des points recensés par billonnage pour une reprise lors de crue



Exemples de points répertoriés


Le Bosdappous

<ul style="list-style-type: none"> Lieu dit Gastou à lieu dit Saffores 	Linéaire parcours	500 mètres
	Objet de la prospection	Recherche d'embâcles et de chablis
	Enjeux sur la section	Ponts, réseaux et habitations
	Etat général	Quelques troncs sur la section ne nécessitant pas d'interventions dans l'immédiat
	Préconisations	Pas d'intervention à ce stade. Prospection régulière du cours d'eau recommandée



Exemples de points répertoriés

Le Gave d'

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
 Reçu en préfecture le 10/11/2021
 Affiché le 
 ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

<ul style="list-style-type: none"> Pont de la Mouline à centrale 	Linéaire parcours	2 000 mètres
	Objet de la prospection	Recherche d'embâcles et de chablis
	Enjeux sur la section	Ponts, réseaux et habitations
	Etat général	Plusieurs embâcles et chablis sur une section encaissée
	Préconisations	Traitement des points recensés par billonnage pour une reprise lors de crue



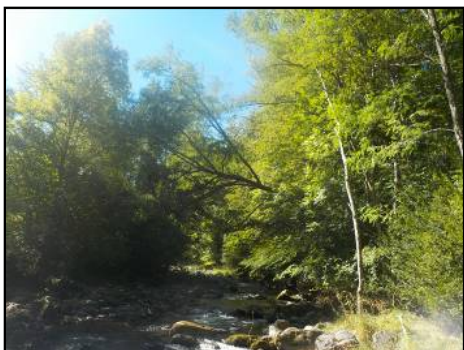
Exemples de points répertoriés

Travaux en rivière

Le Gave d'Aspe

Urds :

Amont pont du camping : Retrait de chablis et abattage préventif



Avant et après intervention

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

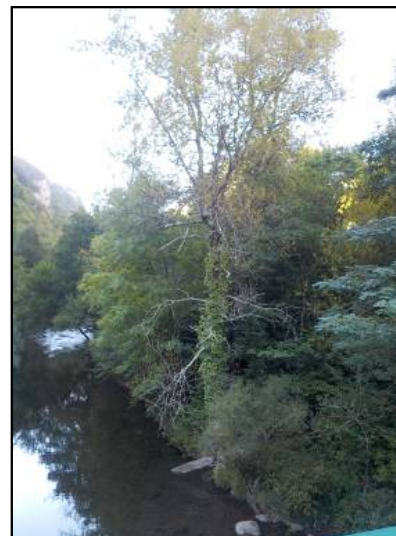
Affiché le

SLOW

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

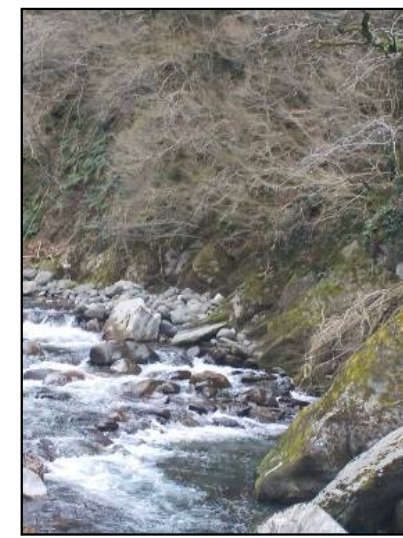
Etsaut :

Amont nouveau pont : abattage préventif



Avant et après intervention

Amont passerelle bois : Retrait d'un chablis



Avant et après intervention

Borce :

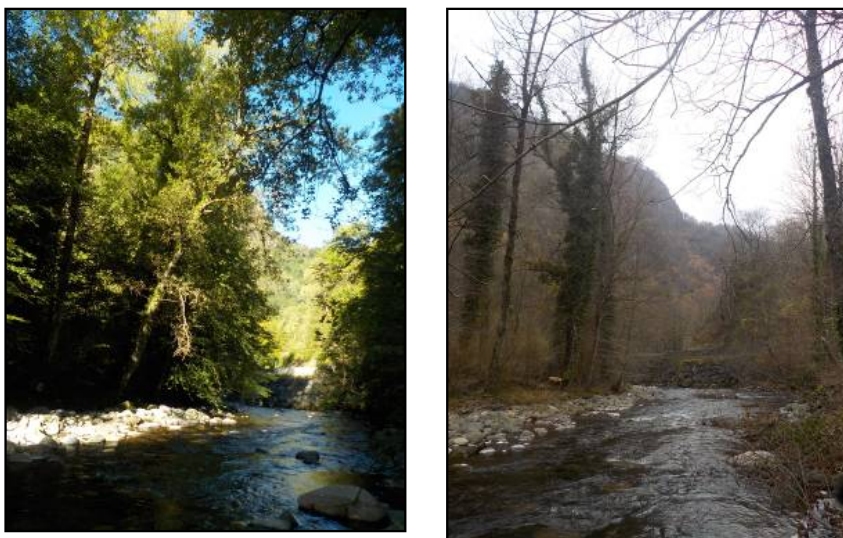
Pont du Diable à pont de Cébers : gestion des bois dérivants



Avant et après intervention

Cette-Eygun :

Virage du Marbre : abattage préventif



Avant et après intervention

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le



ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Lescun :

Amont pont de Lescun : Abattage préventif



Avant et après intervention

Accous / Léas-Athas / Bedous / Osse-En-Aspe :

Vallon : Retrait de chablis suite à la crue de décembre 2019



Avant et après intervention

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Vallon : Retrait de chablis et abattage préventif



Avant et après intervention

Vallon : Retrait de chablis en aval du pont d'Esquit



Avant et après intervention

Lieu dit la Palue : Dévégétalisation, griffage d'atterrissement et création de chenaux secondaires



Avant et après intervention



Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Aval Saillet : Dévégétalisation, griffage d'atterrissement et création de chenaux secondaires

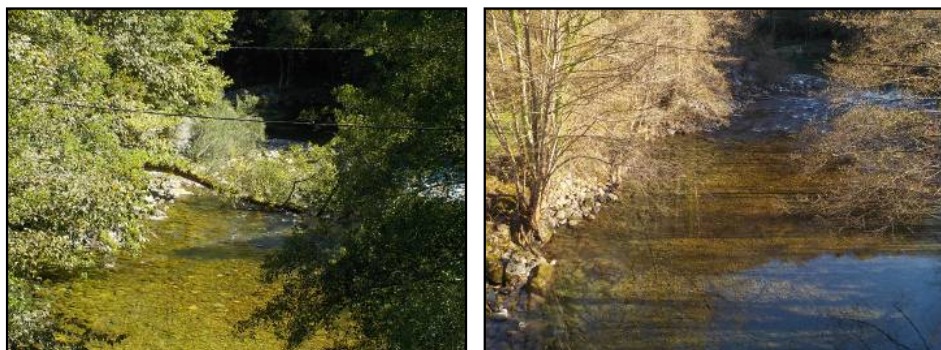


Avant et après intervention



Sarrance :

Aval pont Suzou : Gestion de chablis et abattage préventif



Avant et après intervention

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Asasp-Arros :

Camping : Retrait d'un chablis



Avant et après intervention

Gurmençon :

Centre Nautique : Abattage préventif et retrait de chablis



Avant et après intervention

Le Peyranère

Urdoz :

Amont plateau : Retrait des chablis laissés par l'avalanche de 2017



Avant et après intervention

Le Bous

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Borce :

Amont village à confluence : Traitement de chablis et embâcles



Avant et après intervention

Le Copen

Lescun / Lées-Athas :

Lieu dit Bellocq à lieu dit Mirandef : Traitement de chablis et embâcles



Avant et après intervention

Le Gave de Lescun

Lescun / Accous :

Pont du Roy à confluence : Abattage préventif



Avant et après intervention

La Ber

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

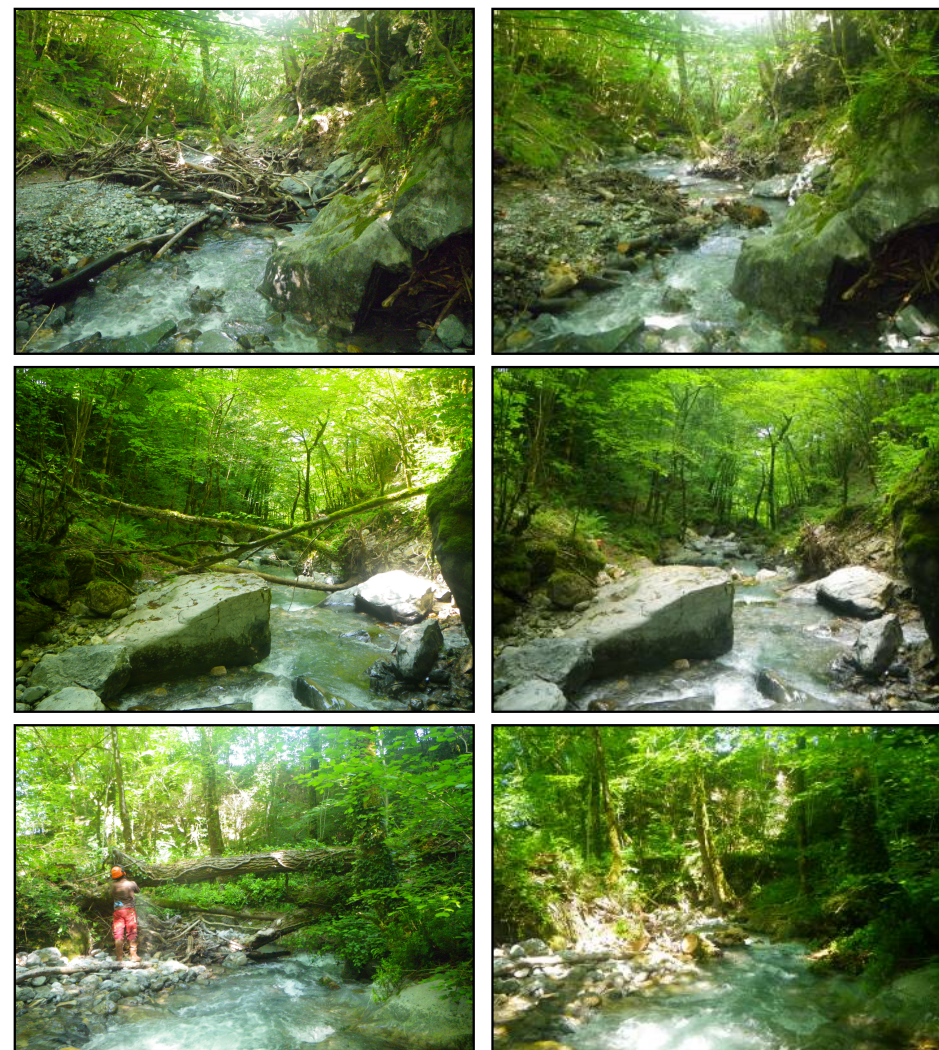
Affiché le

SLO

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Accous :

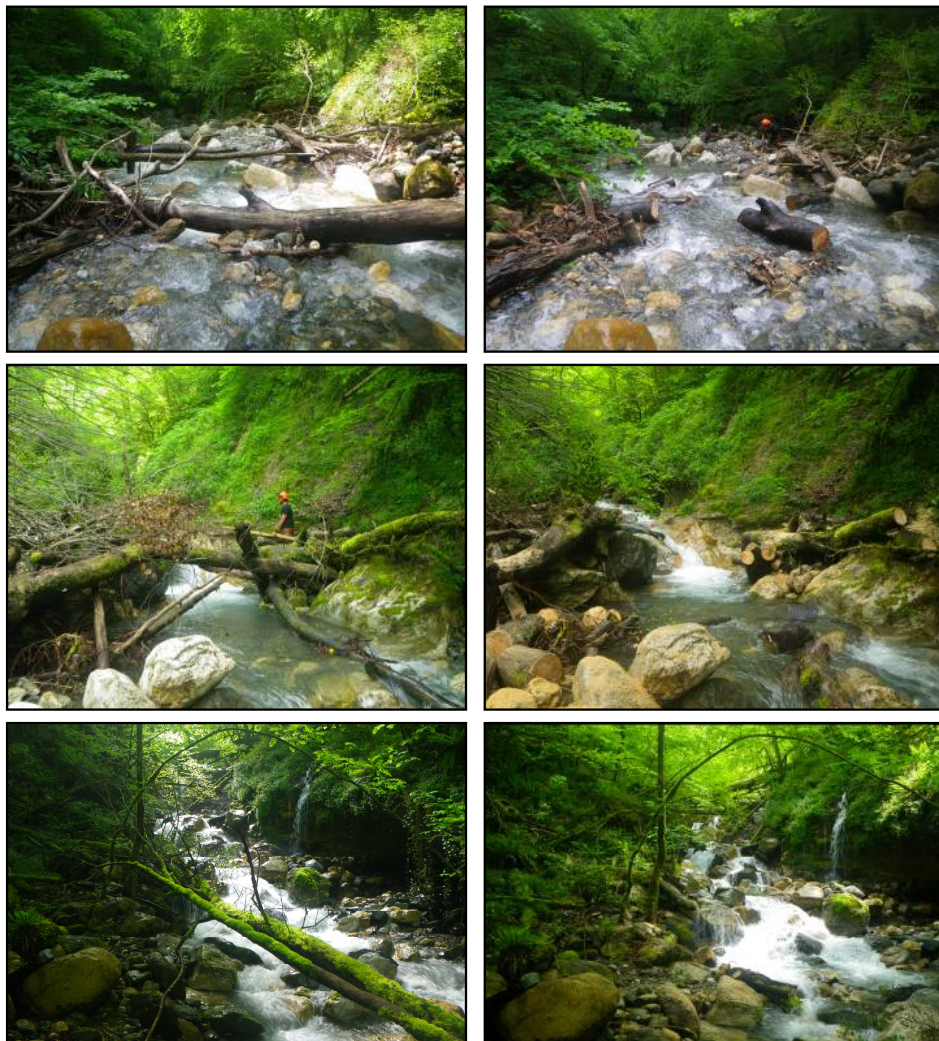
Passerelle parapente à pont Chaguye : Retrait de chablis



Avant et après intervention

Le Bourren

Aydius :
Grange de Bourren à confluence : Gestion de chablis



Avant et après intervention

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

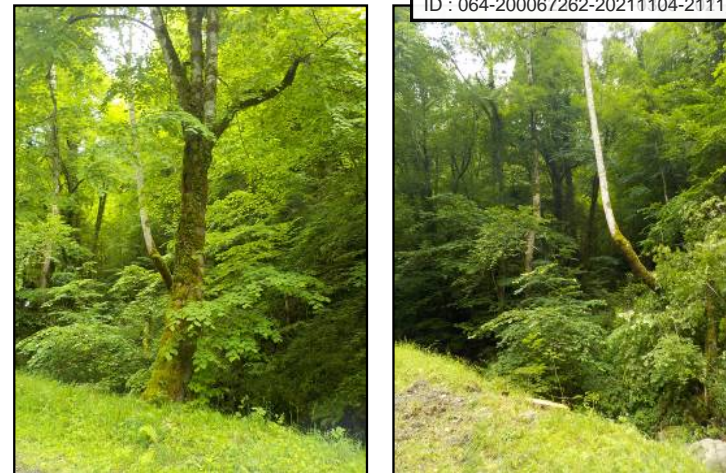
Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Lieu dit Lacazotte à confluence : abattage pré



Avant et après intervention

Le Gabarret

Bedous :

Aval pont de Bat et STEP : Retraits de chablis



Avant et après intervention

L'Apponse

Lées-Athas :
Pisciculture à confluence : Gestion de bois dérivants et gestion de végétation envahissante

L'Espalungue

Sarrance :

Lieu dit Mirassou à Margalot : Gestion de chablis et embâcles



Avant et après intervention

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Aval pont Lieu dit Mirandet : Retrait d'un chablis



Avant et après intervention

Le Bourbou et le Raché

Lourdios-Ichère :

Raché : Vidange des pièges à embâcles



Avant et après intervention

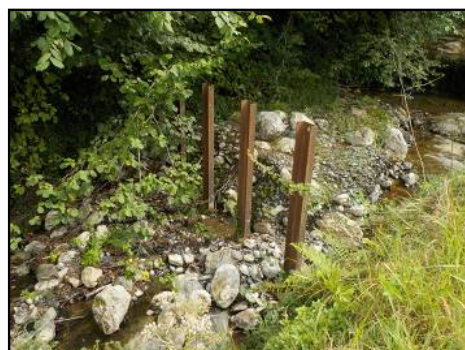
Le gave d'

Lourdios-Ichère :

Prise d'eau à centrale : Gestion de chablis



Avant et après intervention



Avant et après intervention

L'Ourtau

Lurbe Saint-Christau / Eysus :

Thermes à pont village d'Eysus : Gestion de chablis et bois dérivants



Avant et après intervention

Eysus :

Village : Gestion de chablis



Avant et après intervention

Le Payssas

Asasp-Arros / Gurmençon :

Lieu dit Croharé à RN 134 : Gestion de végétation envahissante



Après intervention

Visites techniques et dossier en cours :

CCHB / Etsaut / Borce : Suivi du dossier concernant la consolidation de la pile de pont rive gauche du pont d'Enfer

Etsaut : Suivi du dossier et des travaux réalisés par la DIRA en consolidation et protection de la RN 134 en aval d'Etsaut

Accous : Rencontre avec la commune concernant une érosion/effondrement de berges en aval du pont Laurence. En attente du retour de la commune.

Accous : Suivi des travaux de la DIRA en consolidation et protection de la RN 134 au lieu dit la Palue.

Bedous : Rencontre avec la commune sur le devenir d'une buse de chantier installée temporairement par la DIRA sur le ruisseau de Carole au stade.

Bedous : Rencontre avec la commune concernant une érosion/effondrement de berge sur le Gabarret en aval du pont de la pharmacie

Sarrance : Rencontre avec un propriétaire riverain de l'Espalungue

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Commission de sous bassin versant du Gave d'Ossau et de ses Affluents rive et des Affluents rive droite du Gave d'Oloron

Prospection des cours d'eau

Travaux en rivière

Visites techniques et dossiers en cours

Prospection des cours d'eau

Le Gave d'Ossau

• Oloron	Linéaire parcours	1 500 mètres
	Objet de la prospection	Recherche d'embâcles et chablis en fonction des enjeux sur la section
	Enjeux sur la section	Passage délicat pour pratiquants de loisirs nautiques, passerelles avec canalisation d'eau potable
	Etat général	Correct. Quelques chablis et arbres en cours d'affaissement à traiter
	Préconisations	Traitement des embâcles et chablis présents en débardage par câble



Exemples de points répertoriés

L'Auro

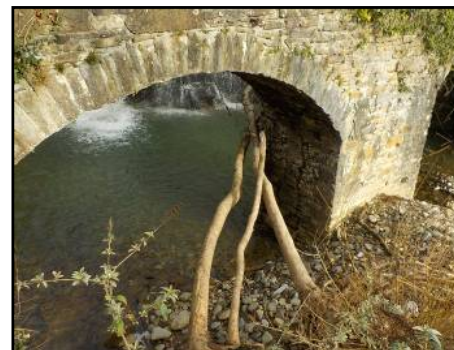
Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

• Amont du village de Saucède à confluence	Linéaire parcours	1 700 mètres
	Objet de la prospection	Recherche d'embâcle et chablis en amont des enjeux présents sur la section
	Enjeux sur la section	Habitations, ponts, routes et réseaux
	Etat général	Correct. Quelques chablis et arbres en cours d'affaissement à traiter
	Préconisations	Traitement des points recensés en débardage par câble



Exemples de points répertoriés


Le Lapeyre

<ul style="list-style-type: none"> Buziet à Ogeu-Les-Bains 	Linéaire parcours	1 700 mètres
	Objet de la prospection	Recherche de points pouvant compliquer l'écoulement du Lapeyre en crue
	Enjeux sur la section	Habitations, ponts, routes
	Etat général	Correct. Quelques sections du cours d'eau sont obstruées sur quelques mètres
	Préconisations	Gestion de la végétation envahissante sur la section et billonnage des chablis et bois morts recensés



Exemples de sections à traiter

Travaux en

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
 Reçu en préfecture le 10/11/2021
 Affiché le 
 ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Le Gave d'Ossau

Buziet :

Passerelle bois : gestion d'embâcles sur les piles de la passerelle



Avant et après intervention

Oloron :

Moulin Brulé : Gestion d'embâcles et de chablis



Avant et après intervention



Avant et après intervention

Le Lapeyre

Ogeu-Les-Bains :

Limite communale aval de Buziet à Ogeu-Les-Bains : Gestion de chablis et bois dérivants



Avant et après intervention

Escout :

Amont pont aval : Retrait d'un chablis



Avant et après intervention

La Biatère

Lédeux / Verdets :

Amont départementale à aval Verdets : Gestion de bois dérivants et de la végétation envahissante



Avant et après intervention



Avant et après intervention

L'Auronce

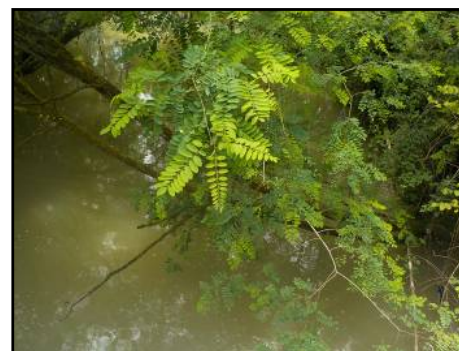
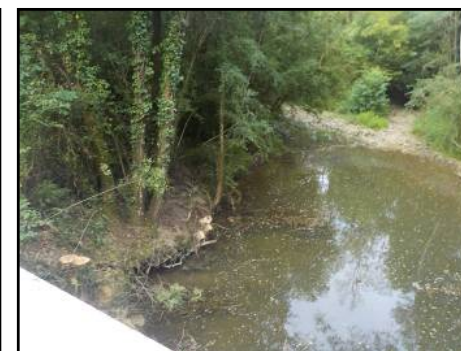
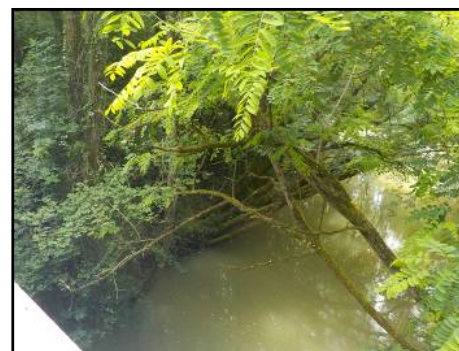
Saucède :

Lieu dit Coigdarrippe : Retrait d'embâcles et chablis



Avant et après intervention

Aval pont route de Lucq : Abattage préventif



Avant et après intervention

Visite techniques et dossiers en cours

Ogeu-Les-Bains : Aide administrative pour la réalisation d'une déclaration de travaux en rivière préalable à la reprise de l'accès à la propriété Bersans.

Ogeu-Les-Bains : Visite technique et accompagnement de la commune dans la reprise des protections de berges du pont de la STEP.

Ogeu-Les-Bains : Accompagnement de la commune sur les problématiques d'écoulement à la traversée du pont de Salles.

Ogeu-Les-Bains : Visite technique au droit du pont du gué.

Précilhon : Rencontre avec la commune concernant l'entretien et les problématiques rencontrées sur les cours d'eau de la Bigne et de la Gasto.

Goès : Rencontre avec la commune et la Fédération de Pêche 64 concernant la création d'un parcours pêche à la traversée du village.

Estialescq : Rencontre avec la commune et point sur les inondations subies en avril 2020.

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Commission de sous bassin versant du Gave d'Oloron et de ses Affluents rive gauche en aval de la confluence du Vert

Prospection des cours d'eau

Travaux en rivière

Visites techniques et dossiers en cours

Prospection des cours d'eau


Le Joos

<ul style="list-style-type: none"> • Esquiule • Géronce • Saint-Goïn 	Linéaire parcours	10 000 mètres
	Objet de la prospection	Suivi des ouvrages et recherche d'embâcles et de chablis
	Enjeux sur la section	Stations d'épuration, ponts, seuils, protections de berge
	Etat général	Correct. Présence d'arbres en cours d'affaissement
	Préconisations	Traitement des chablis et embâcles par débardage par câble



Exemples de points inventoriés

Le Maü

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
 Reçu en préfecture le 10/11/2021
 Affiché le 
 ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

<ul style="list-style-type: none"> • Orin 	Linéaire parcours	700 mètres
	Objet de la prospection	Recherche de points pouvant contraindre le bon écoulement du cours d'eau en crue
	Enjeux sur la section	Habitations, ponts, réseaux
	Etat général	Correct. Ouverture du cours d'eau nécessaire sur certaines sections
	Préconisations	Gestion de la végétation envahissante sur la section



Exemples de points inventoriés

Travaux en rivière

Le Gave d'Oloron

Moumour :

Lieu dit Cotelongue : Retrait de plusieurs chablis



Avant et après intervention

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLOW

Le Jo

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Géronce :

Aval pont Dous : Retrait d'un chablis



Avant et après intervention

Amont pont Prat : Abattage préventif



Avant et après intervention

Saint-Goin :

Amont pont de Saint-Goin : Retrait de plusieurs chablis



Avant et après intervention

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLOW

Intervention mécanique de
ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

**Amont pont de Saint-Goin : Abattage en préventif
dévégétalisation et griffage**



Avant et après intervention

Amont pont de Saint-Goin : Dévégétalisation et griffage de l'atterrissement en amont du pont de Saint-Goin pour mobilisation des matériaux lors de crues.



Avant et après intervention

Aval pont de Saint-Goin : Gestion d'un chablis



Avant et après intervention

Geüs :

Aval pont du fronton : Gestion de chablis



Avant et après intervention

Le Maü

Orin :

Le Maü-Va : Gestion de la végétation envahissante



Avant et après intervention

Commission de sous bassin versant du Gave d'Oloron aval et de ses Affluents

Prospection des cours d'eau

Travaux en rivière

Visites techniques et dossiers en cours

Prospection des

Le Layout

<ul style="list-style-type: none"> • Ogenne-Camptort • Dognen • Jasses • Navarrenx 	Linéaire parcours	2 500 mètres
	Objet de la prospection	Recherche d'embâcles et chablis
	Enjeux sur la section	Ponts, habitations
	Etat général	Correct. Plusieurs chablis à retirer et à abattre préventivement
	Préconisations	Traitement des chablis recensés en débardage par câble



Exemples de points inventoriés

Travaux en rivière

Le Layout

Lay-Lamidou :

Lieu dit Guillemet à lieu dit la Campagne : Retrait de plusieurs chablis et abattage préventif.



Avant et après intervention

L'Arros

Navarrenx :

Amont pont route de Méritein : Retrait d'un chablis



Avant et après intervention

Le Riu Beilh

Audaux :

Amont et aval route départementale : Gestion de végétation envahissante



Avant et après intervention

Visites techniques et dossiers en cours

Audaux : Rencontre avec la Mairie et un propriétaire riverain. Aide administrative pour la rédaction d'une déclaration de travaux en rivière.

Audaux : Aide technique et administrative de la commune pour la reprise du pont Capdevielle

Lay-Lamidou : Visite technique à la demande de la commune concernant l'encombrement du Layouts à la traversée de Lay Lamidou

Méritein : Visite technique sur la commune concernant la révision du schéma d'assainissement et de l'amélioration des écoulements du Lucq à la traversée du village.

Navarrenx : Rencontre avec la commune et un propriétaire riverain suite aux inondations

Sus : Rencontre avec la commune concernant le barrage situé sur la propriété Rover.

Suivi annuel des pièges à embâcles

Etat structurel des aménagements

Surveillance de l'encombrement par sédiments et bois dérivants

AS_008

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Lagaube	Commune : Urdos	Ajout base de données : 2020
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Urdos		Enjeu : Passage busé sous RN 134	
Année de création : 2011		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 7 Nombre de rangées : 2 (3 amont et 4 aval) Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,6 m Section : environ 25x15 cm Manœuvrable : non Encombrement : RAS			
Etat : Légère dégradation du radier béton en parement.		Préconisation : A suivre.	

AS_078

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Lagaube	Commune : Urdos	Ajout base de données : 2020
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Urdos		Enjeu : Passage busé sous RN 134	
Année de création : 2011		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 3 Nombre de rangées : 1 Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,5 m Section : 25x15 cm Manœuvrable : non Encombrement :			
Etat : Dégradation du radier béton et affouillement en aval pour la rive droite. Etat correct pour la rive gauche.		Préconisation : A suivre.	

AS_079

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Arric	Commune : Lourdios-Ichère	Ajout base de données : 2020
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 1994		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu	
Année de reprise : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Nombre d'IPN : 12 = UPN = Nombre de rangées : 3 rangées de 4 Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,5 m Section : environ 20x8 cm Manœuvrable : oui Encombrement : non			
Etat : Bon état général.		Préconisation : A suivre.	

AS_080

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Arric	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 1994		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 9 = UPN = Nombre de rangées : 2 rangées (4 amont / 5 aval) Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1 m à 1,5 m Section : 20x8 cm Manœuvrable : oui Encombrement : Léger.			
Etat : Bon état général.		Préconisation : A suivre (engraissement à surveiller).	

AS_081

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Raché	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 1 rangée de 6 (amont) / 1 rangée de 7 (aval) = 13 « UPN » Nombre de rangées : 2 Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m Section : 20 cm / 8 cm Manœuvrable : oui Encombrement : non			
Etat : Bon état général		Préconisation : A suivre	

AS_082

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Raché	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 8 « UPN » Nombre de rangées : 1 Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m Section : 20 cm / 8 cm Manœuvrable : oui Encombrement : Présence de matériaux sur environ ¼ de l'aménagement. Principalement des pierres.			
Etat : Bon état général. Encombrement important. Tête de buse sous le radier béton ensablée.		Préconisation : Entretien à faire. Ouvrage à suivre.	

AS_083

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Raché	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 5 « UPN » Nombre de rangées : 2 rangées (2 en amont et 3 en aval) Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m Section : 20 cm / 8 cm Manœuvrable : oui Encombrement : partiel (essentiellement sédiment)			
Etat : Bon état général		Préconisation : Purge des éléments présents à faire	

AS_084

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Raché	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 5 « UPN » Nombre de rangées : 1 Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m Section : 20 cm / 8 cm Manœuvrable : oui Encombrement : non			
Etat : Bon état général.		Préconisation : A suivre.	



Envoyé en préfecture le 10/11/2021



Reçu en préfecture le 10/11/2021


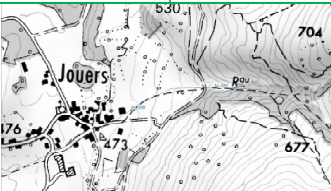
Affiché le


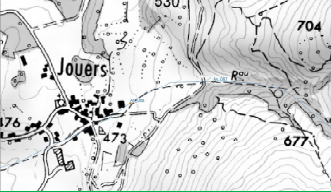
SLOW

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE


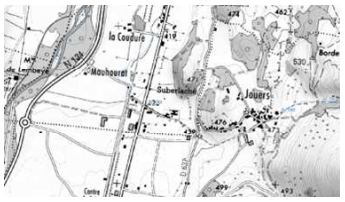
AS_085			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Piège à embâcles	Raché	Lourdios Ichère	2020
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 5 « UPN » Nombre de rangées : 1 Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1m50 Section : 20 cm / 8 cm Manœuvrable : oui Encombrement : oui (sédiment)			
Etat : Bon état général.		Préconisation : Entretien à faire.	

AS_086			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Piège à embâcles	Bourbou	Lourdios Ichère	2020
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 13 « UPN » Nombre de rangées : 2 rangées (- en amont / 7 en aval) Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m Section : 20 cm / 8 cm Manœuvrable : oui Encombrement : Piège rempli (bois).			
Etat : Bon état général.		Préconisation : entretien à faire.	

AS_087			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Piège à embâcles	Jouers	Accous	2020
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Accous		Enjeu : Route communale et bourg de Jouers	
Année de création : 2009 (à vérifier)		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 3 Nombre de rangées : 1 Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,6 m Section : environ 20x10 cm Manœuvrable : non Encombrement : non			
Etat : Correct.		Préconisation : A suivre.	

AS_088			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Piège à embâcles et sédiments	Jouers	Accous	2020
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Accous		Enjeu : Bourg de Jouers	
Année de création : 2009 (à vérifier)		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 1 IPN amont + 3 rails voie ferrée contre la buse Nombre de rangées : 2 Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,5 m Section : amont : environ 20x10 cm / aval : 10x5 cm Manœuvrable : non Encombrement : non (présence de végétation)			
Etat : IPN amont correct. Rail aval en état moyen : rouillés, désolidarisés + mal positionnés pour celui en RD.		Préconisation : Etudier la possibilité de mieux aménager le site (préconisation de CETRA).	

AS_089

Type d'aménagement : Piège à embâcles et sédiments	Cours d'eau : Jouers	Commune : Bedous	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Département (ex ouvrage Etat)		Enjeu : Départementale (ex RN 134)	
Année de création : Inconnue		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : piège à sédiments constitué de 2 grilles d'environ 75x75 cm Nombre de rangées : - Hauteur IPN au dessus du TN : - Section : Lxl = 4x2 m environ Manœuvrable : oui (amont / aval) Encombrement : non (piège vide)			
Etat : Correct. Piège continuellement ouvert ne remplissant plus sa fonction de captage de sédiments		Préconisation : A suivre (post crue).	

Suivi annuel des protections de berges

- Ouvrages réalisés sous Maitrise d'ouvrage du SMGOAO**
- Ouvrages ayant été portés à connaissance du SMGOAO**
- Ouvrages ayant nécessité une expertise technique du SMGOAO**

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

AS_063

Type d'aménagement : Enrochement libre Cours d'eau : Gave Issaux Commune : Osse en Aspe Ajust base de données : 2018 (ppg)



Date de la visite : 18/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
 Maitre d'Ouvrage : Syndicat Mixte de la Forêt d'Issaux Enjeu : Passerelle d'accès au gîte
 Année de création : Inconnue Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnue
 Année de reprise : 2016 Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret

Description de l'aménagement : Enrochement libre
 Rive : Droite
 Hauteur : environ 2,5 m
 Longueur : environ 5 m
 Liaisonné : Non
 Type de matériaux utilisés : Reprise en blocs d'enrochements 2 tonnes à 5 tonnes, couche de matériaux drainants

Etat : Bon état général. Préconisation :
 Précédente dégradation due à un apport de pluvial sur le dessus de l'aménagement. A surveiller

AS_064

Type d'aménagement : Enrochement libre Cours d'eau : Gave Issaux Commune : Osse en Aspe Ajust base de données : 2018 (ppg)



Date de la visite : 18/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
 Maitre d'Ouvrage : Syndicat Mixte de la Forêt d'Issaux Enjeu : Passerelle d'accès au gîte
 Année de création : Inconnue Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnue
 Année de reprise : 2016 Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret

Description de l'aménagement : Enrochement libre
 Rive : Gauche
 Hauteur : environ 2,5 m
 Longueur : environ 10 m
 Liaisonné : Non
 Type de matériaux utilisés : Reprise en blocs d'enrochements 2 tonnes à 5 tonnes, couche de matériaux drainants

Etat : Bon état général. Préconisation : Précédente dégradation due à une incision du lit. A surveiller

AS_065

Type d'aménagement : Enrochement libre Cours d'eau : Lourdiols Commune : Issor Ajust base de données : 2018 (ppg)



Date de la visite : 18/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
 Maitre d'Ouvrage : Commune d'Issor Enjeu : Route et pont communaux
 Année de création : Inconnue Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnue
 Année de reprise : 2016 Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret

Description de l'aménagement : Enrochement libre
 Rive : Droite
 Hauteur : Environ 2,5 m
 Longueur : environ 10 m
 Liaisonné : Non
 Type de matériaux utilisés : Reprise en blocs d'enrochements 2 tonnes à 5 tonnes, couche de matériaux drainants

Etat : Bon état général. Préconisation : A suivre.

AS_067



Type d'aménagement : Génie végétal Cours d'eau : Aspe Commune : Lées Athas Ajust base de données : 2018 (ppg)


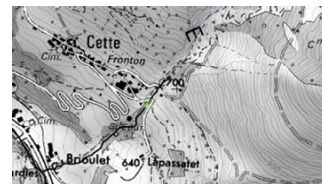



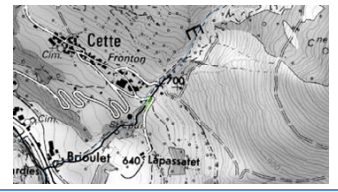
Date de la visite : 18/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
 Maitre d'Ouvrage : Commune de Lées Athas Enjeu : Canalisation d'assainissement
 Année de création : 2006 Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Lées Athas / Ets Bergerot
 Année de reprise : RAS Maitre d'œuvre et prestataire : RAS



Description de l'aménagement : Battage de 2 rangées de pieux câblés entre eux. Végétalisation avec saules
 Rive : Gauche
 Hauteur : environ 2 m à 2,5 m
 Longueur : environ 100 m (à vérifier sur SIG)
 Liaisonné : Non
 Type de matériaux utilisés : Pieux bois 25/25cm en châtaigner, saules plantés (essences locales)


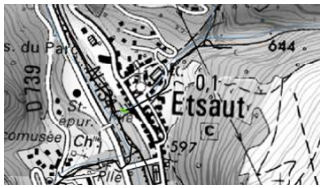
Etat : Correct avec possible dégradation d'un ancien enrochement en aval de l'aménagement. Préconisation : A surveiller, notamment la partie enrochée en aval



AS_068			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Génie végétal	Aspe	Lées Athas	2018 (ppg)
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par :	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lées Athas		Enjeu : Canalisation d'assainissement	
Année de création : 2008		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Lées Athas / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Battage de 2 rangées de pieux câblés entre eux. Végétalisation avec saules			
Rive : Gauche			
Hauteur :			
Longueur :			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Pieux bois 25/25cm en châtaigner, câble métallique, saules bouturés (essences locales)			
Etat : Bon état général, surveiller la tête de l'aménagement plus particulièrement		Préconisation : Suivi annuel et post-cruve	



As_070			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement libre	Souhet	Cette Eygun	2018 (ppg)
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Cette Eygun		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Cette Eygun / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : droite			
Hauteur : environ 3 m			
Longueur : environ 20 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			
Etat : Enrochement en état correct, pas de signe d'affaissement ou effondrement. Quelques fissure sur le goudron du parking.		Préconisation : A suivre.	



AS_069			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement libre	Souhet	Cette Eygun	2018 (ppg)
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Cette Eygun		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Cette Eygun / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : Gauche			
Hauteur : environ 4 m			
Longueur : environ 10 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			
Etat : Pas visible le jour de la visite, végétation très importante et difficulté pour accéder au pied de l'aménagement. Pas de signe d'affaissement ou d'effondrement visible depuis le haut de l'aménagement		Préconisation : A surveiller, plutôt en période hivernale	

As_071			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement libre	Sadun	Etsaut	2018 (ppg)
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Etsaut		Enjeu : Passerelle piétonne	
Année de création : 2008		Maitre d'œuvre et prestataire : ONF / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : ensemble de la section : « cascade / confluence »			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes			
Etat : Affouillement visible avec au moins un bloc effondré dans le lit du cours d'eau au droit de la passerelle. Le reste de la protection en rive droite ne présente pas de signe de faiblesse		Préconisation : Reprise de la protection au droit de la passerelle	



As_072			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement libre	Sadun	Etsaut	2018 (ppg)
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Etsaut		Enjeu : Passerelle piétonne	
Année de création : 2008		Maitre d'œuvre et prestataire : ONF / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : gauche Hauteur : environ 2 m Longueur : ensemble de la section « cascade / confluence » Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes</p>			
<p>Etat : Possible affouillement comblé par la présence d'un atterrissement. Pas de signe de faiblesse sur la partie amont</p>		<p>Préconisation : Evolution à suivre.</p>	




As_073			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement libre	Sadun	Etsaut	2020
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Etsaut		Enjeu : Parking communal	
Année de création : 2019		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne Peyret	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : droite Hauteur : environ 3,5 m Longueur : environ 3,5 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes, couche en matériaux drainants</p>			
<p>Etat : Possible affouillement du pied de la protection.</p>		<p>Préconisation : Suivre l'évolution de la protection et plus précisément son pied</p>	



As_074			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement libre	Sadun	Etsaut	2020
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Etsaut		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2019		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne Peyret	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : gauche Hauteur : environ 2 m Longueur : environ 6 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes, couche en matériaux drainants</p>			
<p>Etat : Pas d'évolution notable. De manière générale sur la section : plusieurs affouillements et dégradation de parement béton.</p>		<p>Préconisation : A suivre.</p>	



As_075			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement libre	Lourdios	Issor	2020
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Issor		Enjeu : Route communale	
Année de création : 2019		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Issor / Lonne Peyret	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : gauche Hauteur : environ 2 m Longueur : environ 70 m (à vérifier sur SIG) Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes</p>			
<p>Etat : Dégradation importante de la protection sur la partie amont. Présence d'un réseau pluvial dans la berge fortement suspecté</p>		<p>Préconisation : Suivi de l'évolution et reprise de la partie amont préconisée</p>	

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
 Reçu en préfecture le 10/11/2021
 Affiché le 
 ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

As_076			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement libre	Lourdios	Lourdios	: 2020
			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios		Enjeu : Adduction eau potable	
Année de création : 2019		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Lourdios / Lonne Peyret	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : droite Hauteur : environ 1 m Longueur : environ 20 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes			
Etat : Bon état général. Blocs de petite taille non fondés.		Préconisation : A suivre.	

As_077			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement libre	Gave d'Aspe	Lées Athas	aaAjout base de données : 2020
 			
Date de la visite : 18/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lées Athas		Enjeu : Canalisation assainissement et STEP	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Verliaguet	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : gauche Hauteur : environ 3 m Longueur : environ 20 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes			
Etat : Médiocre. Enrochement déstructuré suite à la crue de juin 2018. Les blocs sont tombés. N.B. : La canalisation de la STEP est visible en RD. Les parements semblent s'être désolidarisés en RG et en RD.		Préconisation : Enrochement à reprendre entièrement. Suivre l'évolution du fond autour de la canalisation.	

Jo_006			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Génie végétal	Joos	Saint Goin	: 2014 (ppg)
			
Date de la visite : 20/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Saint Goin		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2014		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Saint Goin / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique composé d'un battage de pieux à l'arrière et arbres câblés à l'avant Rive : gauche Hauteur : environ 1 m Longueur : environ 20 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Arbres locaux, poteaux bois en acacia, câble métallique			
Etat : Moyen. L'aménagement a suivi l'évolution de la berge qui semble s'être stabilisée. Usure des câbles à surveiller		Préconisation : Suivi de l'aménagement	

MI_017			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement	Mielle	Oloron	: 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 19/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Oloron Sainte Marie		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : Inconnu		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : 2015		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Oloron / inconnu (régie?)	
Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : droite Hauteur : environ 2 m Longueur : environ 15 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs 2 tonnes			
Etat : Moyen. Des blocs se sont décrochés de la protection et se sont ancrés dans le lit du cours d'eau. L'ensemble paraît stable.		Préconisation : A surveiller.	

OI_011			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Génie végétal	Gave d'Oloron	Navarrenx	2018 (ppg)
<p>Date de la visite : 20/08/2020</p> <p>Maitre d'Ouvrage : Commune de Navarrenx</p> <p>Année de création : 2016</p> <p>Année de reprise : RAS</p>		<p>Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT</p> <p>Enjeu : Chemin communal</p> <p>Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / ETS Bergerot</p> <p>Maitre d'œuvre et prestataire : RAS</p>	
<p>Description de l'aménagement : Génie végétal rustique composé d'un battage de pieux à l'avant et arbres posés entre le terrain naturel et les poteaux</p> <p>Rive : droite</p> <p>Hauteur : environ 1 m</p> <p>Longueur : environ 30 m</p> <p>Liaisonné : Non</p> <p>Type de matériaux utilisés : Poteaux châtaigner 20/20 cm, arbres</p>			
<p>Etat : Bon état général. Bonne reprise de la végétation.</p>		<p>Préconisation : A suivre.</p>	

OI_013			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Génie végétal	Gave d'Oloron	Préchaq Navarrenx	2018 (ppg)
<p>Date de la visite : 20/08/2020</p> <p>Maitre d'Ouvrage : Commune de Préchaq Navarrenx</p> <p>Année de création : Inconnu</p> <p>Année de reprise : RAS</p>		<p>Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT</p> <p>Enjeu : Chemin communal (desserte station de pompage)</p> <p>Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Préchaq Navarrenx / Pyrénées Elagage</p> <p>Maitre d'œuvre et prestataire : RAS</p>	
<p>Description de l'aménagement : Génie végétal rustique</p> <p>Rive : droite</p> <p>Hauteur : - (pas visible)</p> <p>Longueur : - (pas visible)</p> <p>Liaisonné : Non</p> <p>Type de matériaux utilisés : Battage de pieux et arbres pris sur place</p>			
<p>Etat : Bonne végétalisation de la berge. Aménagement non visible le jour de la visite à cause de la végétation. Pas de signe de fragilité apparent.</p>		<p>Préconisation : A suivre.</p>	

OI_012			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Couverture de pierres	Gave d'Oloron	Préchaq Navarrenx	2018 (ppg)
<p>Date de la visite : 20/08/2020</p> <p>Maitre d'Ouvrage : Commune de Préchaq Navarrenx</p> <p>Année de création : 2015</p> <p>Année de reprise : RAS</p>		<p>Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT</p> <p>Enjeu : Chemin communal (desserte station de pompage)</p> <p>Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Préchaq Navarrenx / Inconnu</p> <p>Maitre d'œuvre et prestataire : RAS</p>	
<p>Description de l'aménagement : Couverture de galets pour dissiper l'impact des crues (et décroches) sur le talus</p> <p>Rive : droite</p> <p>Hauteur :</p> <p>Longueur :</p> <p>Liaisonné : Non</p> <p>Type de matériaux utilisés : Galets pris sur la sablière amont</p>			
<p>Etat : Mise en œuvre de galets en berge. Zone de dépôt visible le jour de la visite. Bonne végétalisation. Dégradation provoquée par l'écoulement de l'eau, en crue, de la route vers le gave. Pas d'évolution significative de la berge.</p>		<p>Préconisation : A suivre.</p>	

OI_014			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement	Gave d'Oloron	Castetnau Camblong	2018 (ppg)
<p>Pas de photos pour cette visite</p>			
<p>Date de la visite : 20/08/2020</p> <p>Maitre d'Ouvrage : SIEAP Navarrenx</p> <p>Année de création : Inconnu</p> <p>Année de reprise : 2017</p>		<p>Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT</p> <p>Enjeu : Station d'épuration</p> <p>Maitre d'œuvre et prestataire : SIEAP Navarrenx / inconnu</p> <p>Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Entreprise Maladot</p>	
<p>Description de l'aménagement : Drainage du haut de berge par battage de pieux et mise en place de plusieurs couches de matériaux drainants</p> <p>Rive : gauche</p> <p>Hauteur :</p> <p>Longueur :</p> <p>Liaisonné : Non</p> <p>Type de matériaux utilisés : Battage de pieux acacia de clôture et couche de matériaux fins et drainants (graviers)</p>			
<p>Etat : Présence de végétation. Bonne reprise suite à l'intervention d'abatage. Pas de signe d'évolution récente du haut de falaise. Drain aval visible. Pas de nouveau phénomène d'effondrement dû à un écoulement de pluvial.</p>		<p>Préconisation : A suivre.</p>	

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

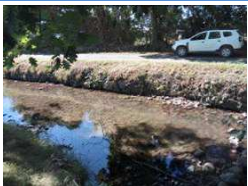

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le



SLOW

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE


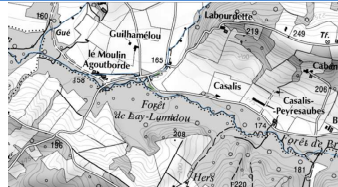
Os_022

Type d'aménagement :	Cours d'eau :	Commune :	Ajout base de données :
Enrochement/gabions	Escou	Goès	2018 (ppg)
			
Date de la visite : 19/08/2020	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune de Goès	Enjeu : Route communal		
Année de création : Inconnu	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu / inconnu		
Année de reprise : 2017	Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Goès / Entreprise Bordatto		
Description de l'aménagement : Assemblage de pierres plates non liaisonnées et gabions			
Rive : droite			
Hauteur : environ 1,2 m			
Longueur : environ 40 m (à vérifier sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Pierres plates maximum 1 tonne et gabions souples			
État : Moyen – bon état par endroit, chute de blocs par ailleurs. Protection hétérogène : enrochements et localement du béton.		Préconisation : Reprendre les parties déstructurées. Enjeu relativement limité car une route départementale longe cette route communale en rive gauche.	




Os_023

Type d'aménagement :	Cours d'eau :	Commune :	Ajout base de données :
Enrochement/gabions	Escou	Goès	2018 (ppg)
			
Date de la visite :	Visite réalisée par :		
Maitre d'Ouvrage : Commune de Goès	Enjeu : Aire de jeu		
Année de création : Inconnu	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu / inconnu		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Assemblage de pierres plates non liaisonnées et gabions			
Rive : gauche			
Hauteur :			
Longueur :			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Pierres plates maximum 1 tonne et gabions souples			
État : Gabions recouvert de terre dans un état apparent correct. Une bonne végétalisation semble aussi assurer un bon maintien de la berge		Préconisation : située au droit d'une zone d'accueil du public (aire de jeu), un suivi régulier et une intervention en cas de dégradations sont préconisées sur cet aménagement	

Rd_024

Type d'aménagement :	Cours d'eau :	Commune :	Ajout base de données :
Enrochement	Laus	Ogenne-Camptort	2018 (ppg)
			
Date de la visite : 20/08/2020	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Ogenne-Camptort	Enjeu : Route communale		
Année de création : Inconnu	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu / inconnu		
Année de reprise : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret		
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 30 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs 2 tonnes et couche de matériaux drainants			
État : Bon état général. Erosion à l'aval des enrochements probablement du aux écoulements de surface de la route.		Préconisation : A suivre.	

Rd_025

Type d'aménagement :	Cours d'eau :	Commune :	Ajout base de données :
Génie végétal / enrochement	Laus	Ogenne-Camptort	2018 (ppg)
			
Date de la visite : 20/08/2020	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Ogenne-Camptort	Enjeu : Route communale		
Année de création : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot		
Année de reprise : 2018	Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Ogenne-Camptort / inconnu		
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique partiellement remplacé par un enrochement libre			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 30 m (à vérifier sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Poteaux acacia 20/20cm et arbres à l'arrière. Blocs d'enrochements.			
État : Enrochements : Bon état général. Présence de petits trous en partie haute (infiltration / renard). Génie végétal en bon état général sur la partie restante.		Préconisation : A surveiller.	

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

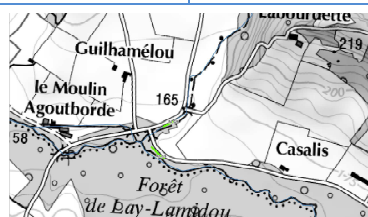
Affiché le

SLOW

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Rd_026

Type d'aménagement : Génie végétal Cours d'eau : Laus Commune : Ogenne-Campfort Ajout base de données : 2018 (ppg)



Date de la visite : 20/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Ogenne-Campfort Enjeu : Route départementale
Année de création : 2016 Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot
Année de reprise : RAS Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

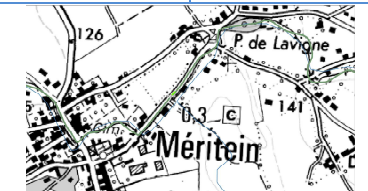
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique
Rive : gauche
Hauteur : environ 2 m
Longueur : environ 30 m (à vérifier sur SIG)
Liaisonné : Non
Type de matériaux utilisés : Poteaux acacia 20/20cm et arbres à l'arrière.

Etat : Bon état général. Présence de « trous » en partie haute (ancien et stabilisé).

Préconisation : A suivre.

Rd_027

Type d'aménagement : Génie végétal Cours d'eau : Lucq Commune : Méritein Ajout base de données : 2018 (ppg)



Date de la visite : 20/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Commune de Méritein Enjeu : Route communale
Année de création : 2016 Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot
Année de reprise : RAS Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

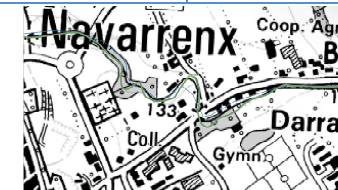
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique
Rive : droite
Hauteur : environ 1 m
Longueur : environ 5 m
Liaisonné : Non
Type de matériaux utilisés : Poteaux acacia 20/20cm et arbres à l'arrière.

Etat : Bon état général (végétation).

Préconisation : A suivre.

Rd_028

Type d'aménagement : Enrochement Cours d'eau : Arroder Commune : Navarrenx Ajout base de données : 2018 (ppg)



Date de la visite : 20/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Commune de Navarrenx Enjeu : Route communale
Année de création : 2015 Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Maladot
Année de reprise : RAS Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

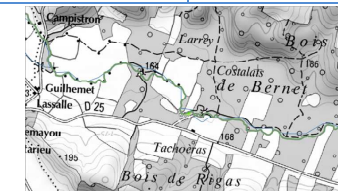
Description de l'aménagement : Enrochement libre
Rive : droite
Hauteur : environ 2,5 m
Longueur : environ 5 m
Liaisonné : Non
Type de matériaux utilisés : Blocs 2 tonnes en apport et recyclage, couche de matériaux drainants.

Etat : Bon état général. Pas de signe apparent de faiblesse. Présence importante de végétation. Tendance à l'incision du cours d'eau sur la partie amont à surveiller (effondrement de la route en 2018)

Préconisation : A suivre.

Rd_029

Type d'aménagement : Génie végétal Cours d'eau : Laus Commune : Préchacq Navarrenx Ajout base de données : 2018 (ppg)



Date de la visite : 20/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Commune de Préchacq Navarrenx Enjeu : Chemin communal
Année de création : 2016 Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot
Année de reprise : RAS Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

Description de l'aménagement : Génie végétal rustique en battage de pieux et arbres posés à l'arrière
Rive : gauche
Hauteur : environ 1,2 m
Longueur : environ 10 à 15 m
Liaisonné : Non
Type de matériaux utilisés : Pieux bois 20/20 cm et arbres pris à proximité.

Etat : Bon état général

Préconisation : A suivre

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Rd_030

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Barthe	Commune : Audaux	Ajout base de données : 2018 (ppg)
----------------------------------	----------------------	------------------	------------------------------------



Date de la visite : 20/08/2020	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Audaux	Enjeu : Route communale
Année de création : 2019	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

Description de l'aménagement : Enrochement libre

Rive : gauche

Hauteur : environ 2 m

Longueur : environ 20 m

Liaisonné : Non

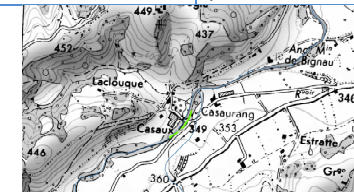
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes et couche drainante

Etat : Bon état général.

Préconisation : Eviter les dégradations du haut de berge par le stationnement des véhicules. A suivre.

Ve_033

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2018 (ppg)
----------------------------------	-----------------------------	------------------	------------------------------------



Date de la visite : 19/08/2020	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Arette	Enjeu : Route communale et pont
Année de création : Inconnue	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu
Année de reprise : 2014	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO-RTM / Ets Bergerot

Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné en amont et aval du pont. Blocage par pieux métalliques sur la partie aval

Rive : droite

Hauteur : environ 5 m (sur la partie aval notamment).

Longueur : environ 50 m (à vérifier sur SIG)

Liaisonné : Non

Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants, pieux métalliques

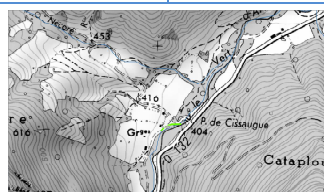
Etat : Amont : enrochement partiellement déstructuré mais paraît stable

Aval : enrochement en bon état général.

Préconisation : A surveiller sur la partie amont notamment. A suivre pour la partie aval.

Ve_032

Type d'aménagement : Protection mixte	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2018 (ppg)
---------------------------------------	-----------------------------	------------------	------------------------------------



Date de la visite : 19/08/2020	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Arette	Enjeu : Chemin communal et AEP
Année de création : 2014	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO-RTM / Ets Bergerot
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

Description de l'aménagement : Enrochement sur les 2/3 amont et battage pieux métalliques et arbres sur le tiers aval

Rive : gauche

Hauteur : 1,5 m

Longueur : environ 50 m (à vérifier sur SIG)

Liaisonné : Non

Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants, pieux métalliques et arbres pris sur place.

Etat : Bon état général. Pas de signe de faiblesse mais végétation très importante. Privilégier une visite de suivi en période hivernale

Préconisation : A suivre.

Ve_034

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2018 (ppg)
----------------------------------	-----------------------------	------------------	------------------------------------



Date de la visite : 19/08/2020	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Arette	Enjeu : Route communale et passerelle
Année de création : inconnue	Maitre d'œuvre et prestataire : inconnu
Année de reprise : 2015	Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Arette / Ets Bergerot

Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné en amont de la passerelle

Rive : droite

Hauteur : environ 2 m à 3,5 m au droit de la passerelle

Longueur : environ 50 m (à vérifier sur le SIG)

Liaisonné : Non

Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants

Etat : Etat moyen : Quelques blocs effondrés, mais aménagement paraissant stable. Présence de végétation en amont de la passerelle. En aval : bon état général.

Préconisation : A surveiller.

Ve_035			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement	Vert de Barlanes	Lanne en Barétous	2018 (ppg)
Date de la visite : 19/08/2020 Maitre d'Ouvrage : Syndicat du vert Année de création : 2011 Année de reprise : RAS		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT Enjeu : Gite Maitre d'œuvre et prestataire : CCPO / Ets Laborde Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné face au gîte Rive : gauche Hauteur : environ 1,5 à 2,0 m Longueur : environ 60 / 70 m (à vérifier sur SIG) Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			
Etat : Bon état général. Présence d'un petit affouillement sur la partie aval à surveiller		Préconisation : A suivre.	

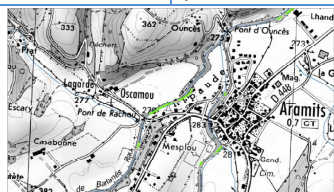
Ve_037			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Protection mixte	Vert de Barlanes	Lanne en Barétous	2018 (ppg)
Date de la visite : 19/08/2020 Maitre d'Ouvrage : Commune de Lanne en Barétous Année de création : 2016 Année de reprise : RAS		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT Enjeu : Route communale et pont Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Lanne en Barétous / Ets Laborde Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique et enrochements Rive : droite Hauteur : environ 2,5 m Longueur : environ 50 m (à vérifier sur le SIG) Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Battage de poteaux bois et pose d'arbres à l'arrière, enrochement blocs 4 à 5 tonnes sur la partie aval			
Etat : Bon état général. Un bloc déstructuré sur la partie aval.		Préconisation : A suivre. Suivre aussi la végétalisation de l'atterrissement qui a terme risque de contraindre l'écoulement du cours d'eau	

Ve_036			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement	Vert de Barlanes	Lanne en Barétous	2018 (ppg)
Date de la visite : 19/08/2020 Maitre d'Ouvrage : Commune de Lanne en Barétous Année de création : 2016 Année de reprise : RAS		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT Enjeu : Route communale et pont Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné en amont du pont Rive : droite Hauteur : environ 2 m Longueur : environ 20 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			
Etat : Bon état général. Présence de végétation (arbre / arbuste) sur la partie aval.		Préconisation : A suivre notamment l'évolution des arbres	

Ve_038			
Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement	Vert de Barlanes	Aramits	2018 (ppg)
Date de la visite : 19/08/2020 Maitre d'Ouvrage : Commune d'Aramits Année de création : 2016 Année de reprise : RAS		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT Enjeu : Village vacances Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : droite Hauteur : environ 3 m Longueur : environ 25 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Enrochement en blocs 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants à l'arrière			
Etat : Bon état général.		Préconisation : A suivre.	

Ve_039

Type d'aménagement : Enrochement Cours d'eau : Vert de Barlanes Commune : Aramits Ajout base de données : 2018 (ppg)



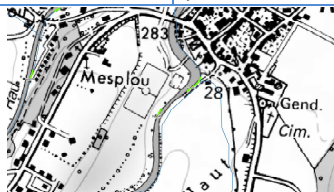
Date de la visite : 19/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
 Maitre d'Ouvrage : Syndicat du vert Enjeu : Camping
 Année de création : 2011 Maitre d'œuvre et prestataire : CCPO / Ets Laborde
 Année de reprise : 2016 Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret

Description de l'aménagement : Enrochement libre
 Rive : droite
 Hauteur : environ 2,5 m
 Longueur : environ 100 m
 Liaisonné : Non
 Type de matériaux utilisés : Enrochement en blocs 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants à l'arrière

Etat : Bon état général excepté sur un linéaire d'environ 10 m sur la partie aval : chute de l'enrochement (suspicion pluvial ? fosse en pied ?)
 Préconisation : A surveiller. Prévoir une reprise de la partie aval. Il est fortement recommandé de procéder à des recherches d'exutoires du réseau pluvial du camping (aucune barbacane ou canalisation observée malgré de nombreux avaloirs sur le camping).

Ve_040

Type d'aménagement : Enrochement Cours d'eau : Vert d'Arette Commune : Aramits Ajout base de données : 2018 (ppg)



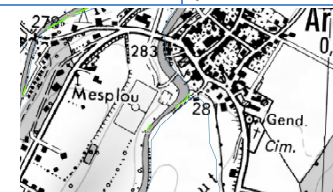
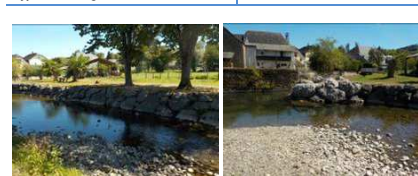
Date de la visite : 19/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
 Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Aramits Enjeu : Stade
 Année de création : 2016 Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret
 Année de reprise : 2019 Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret

Description de l'aménagement : Enrochement libre
 Rive : gauche
 Hauteur : environ 4 m
 Longueur : environ 20 m
 Liaisonné : Non
 Type de matériaux utilisés : Enrochement en blocs 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants à l'arrière

Etat : Bon état général.
 Préconisation : Surveiller la partie amont de l'aménagement, fondée sur un affleurement de roche mère et ayant tendance à glisser vers le cours d'eau.

Ve_041

Type d'aménagement : Enrochement Cours d'eau : Vert d'Arette Commune : Aramits Ajout base de données : 2018 (ppg)



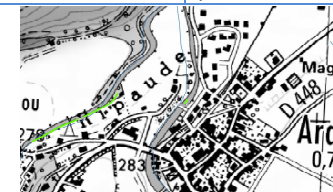
Date de la visite : 19/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
 Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Aramits Enjeu : Stade
 Année de création : 2014 Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Laborde
 Année de reprise : 2016 (Recharge de l'épi) Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret
 Année de reprise : 2019 (Recharge de l'épi) Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret

Description de l'aménagement : Enrochement libre et épi à la confluence
 Rive : droite
 Hauteur : environ 2 m
 Longueur : environ 60 m
 Liaisonné : Non
 Type de matériaux utilisés : Enrochement en blocs 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants à l'arrière

Etat : Bon état général. Epi stable ayant tendance à perdre les matériaux stabilisants entre ses blocs.
 Préconisation : Surveiller l'épi et sa stabilité notamment en cas de perte des matériaux stabilisants

Ve_042

Type d'aménagement : Génie végétal Cours d'eau : Vert d'Arette Commune : Aramits Ajout base de données : 2018 (ppg)



Date de la visite : 19/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
 Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Aramits Enjeu : Passerelle
 Année de création : 2016 Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot
 Année de reprise : RAS Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

Description de l'aménagement : Génie végétal rustique
 Rive : droite
 Hauteur : environ 1,5 m
 Longueur : environ 20 m
 Liaisonné : Non
 Type de matériaux utilisés : Battage de pieux 25 / 25cm et pose d'arbres à l'arrière

Etat : Bon état du génie végétal. Signe de faiblesse de l'enrochement en aval de la passerelle, rive gauche.
 Préconisation : A suivre.

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

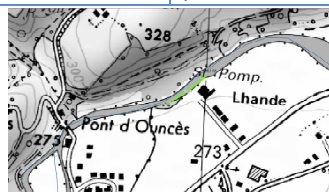
Affiché le

SLO

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Ve_043

Type d'aménagement : Génie végétal Cours d'eau : Vert Commune : Aramits Ajout base de données : 2018 (ppg)



Date de la visite : 19/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Aramits Enjeu : Station épuration
Année de création : 2016 Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot
Année de reprise : RAS Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

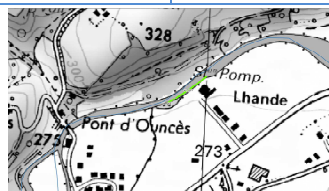
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique
Rive : droite
Hauteur : environ 2 m
Longueur : environ 25 m
Liaisonné : Non
Type de matériaux utilisés : Battage de pieux 25 / 25cm et pose d'arbres à l'arrière

Etat : Pieux en bon état, mais aménagement partiellement contourné par l'amont.

Préconisation : Recharger l'arrière des pieux en houppiers et souches

Ve_044

Type d'aménagement : Enrochement Cours d'eau : Vert Commune : Aramits Ajout base de données : 2018 (ppg)



Date de la visite : 19/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Aramits Enjeu : Station épuration
Année de création : Inconnue Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu
Année de reprise : RAS Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

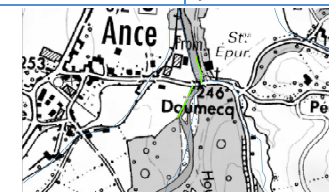
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné
Rive : droite
Hauteur : environ 1,5 m
Longueur : environ 30 m (à vérifier sur SIG)
Liaisonné : Non
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes

Etat : Bon état général excepté à l'amont au contact du génie végétal. Le reste de l'aménagement est stable et bien végétalisée

Préconisation : A surveiller et éventuellement reprendre la tête de la protection à la faveur d'une intervention sur le génie végétal amont.

Ve_045

Type d'aménagement : Enrochement Cours d'eau : Vert Commune : Ance-Féas Ajout base de données : 2018 (ppg)



Date de la visite : 19/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Ance-Féas Enjeu : Pont
Année de création : Inconnue Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu
Année de reprise : RAS Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

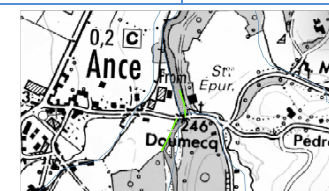
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné
Rive : gauche
Hauteur : environ 1,5 à 2,0 m
Longueur : environ 50 m (à confirmer sur SIG)
Liaisonné : Non
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes

Etat : Médiocre. La protection est détruite sur une grande partie du linéaire. Les blocs (maximum 2 tonnes) sont sous dimensionnés pour un aménagement sur le Vert. Bien que désordonné, l'aménagement protège tout de même la berge et évite le contournement du pont.

Préconisation : A surveiller.

Ve_046

Type d'aménagement : Enrochement Cours d'eau : Vert Commune : Ance-Féas Ajout base de données : 2018 (ppg)




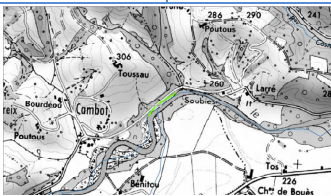
Date de la visite : 19/08/2020 Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Ance-Féas Enjeu : Chemin communal et STEP
Année de création : Inconnue Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu
Année de reprise : RAS Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné
Rive : droite
Hauteur : environ 2 m
Longueur : environ 25 m
Liaisonné : Non
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes


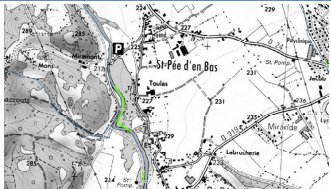
Etat : Bon état général. Evolution des blocs servant de seuil de fond à surveiller.

Préconisation : A suivre.


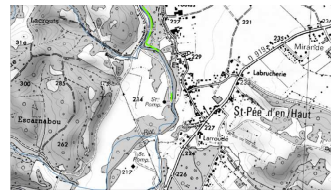
Ve_047

Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement	Vert	Ance-Féas	2018 (ppg)
			
Date de la visite : 19/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Ance-Féas		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : Inconnue		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Végétation importante / 3 épis visibles			
Rive : gauche			
Hauteur :			
Longueur :			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes (à reprendre)			
Etat : Epis en état médiocre et particulièrement déstructurés. Végétation importante : pas de visibilité sur le talus routier. Présence de roche mère possible et à confirmer sur un suivi hivernal.		Préconisation : A surveiller.	

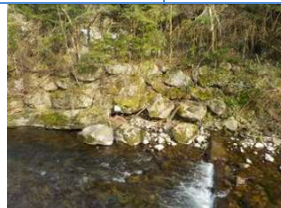
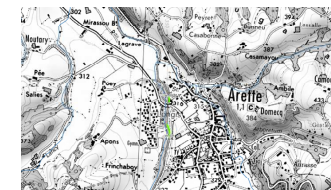
Ve_048

Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement	Vert	Oloron Sainte Marie	2018 (ppg)
			
Date de la visite : 19/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Oloron Sainte Marie		Enjeu : Parcours santé	
Année de création : Inconnue		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Plusieurs enrochements et épis			
Rive : droite			
Hauteur : variable : 1 à 2 m			
Longueur : linéaire du parcours de santé			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			
Etat : Protections hétérogènes (enrochements, épis, etc.) et plus ou moins déstructurées.		Préconisation : A suivre. Réfléchir éventuellement à un mode de gestion plus adapté à la mobilité du cours d'eau sur le secteur (zone de mobilité acceptable, déplacement localisé du chemin, favoriser les débordements, etc).	

Ve_049

Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement	Vert	Oloron Sainte Marie	2018 (ppg)
			
Date de la visite : 19/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Oloron Sainte Marie		Enjeu : Station de pompage	
Année de création : 2017		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Oloron / Ets Laborde	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 1,5 à 2,0 m			
Longueur : environ 30 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			
Etat : Moyen : déstructuré en tête + présence de « trous » en partie haute. Pas de matériaux drainants à l'arrière de l'aménagement.		Préconisation : Rechargement des trous pour éviter un phénomène de sape depuis la partie haute et remise en place des blocs.	

Ve_050

Type d'aménagement	Cours d'eau	Commune	Ajout base de données
Enrochement	Vert d'Arette	Arette	2020
			
Date de la visite : 19/08/2020		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Arette		Enjeu : STEP	
Année de création : Inconnue		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : droite			
Hauteur :			
Longueur :			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			
Etat : Affouillement important sur toute la longueur de la protection et désolidarisation du bas vers le haut		Préconisation : Reprise de la totalité de la protection de berge	

Envoyé en préfecture le 10/11/2021



Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le




SLO

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Ve_051

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 19/08/2020	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Arette	Enjeu : STEP		
Année de création : Inconnu	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné Rive : gauche Hauteur : Longueur : Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			
Etat : Berge dégradée dans son ensemble suite à l'incision du lit		Préconisation : Reprise du pluvial et protection de la berge	

Ve_052

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Aramis	Ajout base de données : 2020
 			
Date de la visite : 19/08/2020	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Aramits	Enjeu : Terrain de pétanque + voirie		
Année de création : 2019	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné Rive : gauche Hauteur : environ 3 m Longueur : environ 15 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			
Etat : Protection en bon état. Présence d'un trou en partie supérieure (derrière radier pouibelle). Ecoulement en provenance de la plateforme suspecté de désolidariser le haut de l'aménagement.		Préconisation : A surveiller.	

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
Reçu en préfecture le 10/11/2021
Affiché le
ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE



Syndicat mixte de
Bassin du
gave de Pau

2020 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ



Edito



Michel CAPERAN
Président du SMBGP

Suite à la transformation du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) depuis le 1^{er} janvier 2019, et avec la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) sur un large territoire, les représentants des deux Communautés d'agglomération et six Communautés de communes membres ont décidé, à compter du 1^{er} janvier 2020, d'élargir le périmètre du Syndicat, en intégrant le bassin versant de l'Agle et de l'Aulouze, et de compléter nos missions par l'ajout de deux nouvelles compétences. Cette évolution s'inscrit dans la logique de cohérence, de mutualisation et de solidarité territoriale qui guide notre action depuis de nombreuses années.

Sans minimiser cette évolution, l'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire qui nous a tous touchés, en impactant de manière directe nos vies personnelles comme professionnelles. Au moment où j'écris cet édito, la sortie de cet épisode dramatique et inédit semble se dessiner. Elle nous donne l'espoir de retrouver la vie sociale à laquelle nous sommes habitués et une liberté qui nous a tant manqué. Sans prétendre dresser un bilan complet de cette crise sanitaire, le besoin de contact avec la nature, ressenti par un nombre important de personnes, me conforte dans l'idée que les actions de restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité portées par le SMBGP correspondent à une vraie attente des habitants et des riverains.

Malgré les contraintes liées à la COVID-19, le SMBGP a su s'adapter afin de réaliser les différents chantiers décidés avant l'arrivée de cette crise, mais aussi poursuivre les démarches de diagnostics et de concertations préalables à la validation des programmes d'intervention. L'année 2020, vous le constaterez en parcourant ce rapport d'activités, a été marquée par un fort taux de réalisations avec des opérations importantes sur la quasi-totalité des bassins. L'élaboration du volet opérationnel de la stratégie locale de gestion du risque inondation a ainsi pu être engagée dès le mois de janvier. La concertation a avancé progressivement, en tenant compte des aléas liés aux mesures sanitaires. Ce programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations sera validé mi 2021.

L'année 2020 a aussi connu un renouvellement des élus qui représentent leur intercommunalité au SMBGP. Intervenu au mois de septembre à la suite des élections communales puis communautaires, le comité syndical, renouvelé à 62,5%, m'a reconduit sa confiance et a procédé à la mise en place des différentes instances nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat. Je tiens donc à les remercier, tout en ayant une pensée pour celles et ceux qui ne participeront plus à nos débats. Avec cette nouvelle équipe, je mettrai tout en œuvre pour continuer à travailler en transparence, dans l'intérêt général, afin de répondre aux enjeux de protection des populations face au risque inondation et de préservation des milieux aquatiques du gave de Pau et de ses affluents.

Je remercie également l'ensemble de nos partenaires, sans qui les projets mis en œuvre par le SMBGP n'auraient pas la même ambition. Il s'agit particulièrement de l'agence de l'eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine, dont le soutien est indispensable à la bonne marche du Syndicat.

SOMMAIRE

PAGE	5	1	LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU
	6	1.1	Contexte spécifique à l'année 2020
	7	1.2	Périmètre
	8	1.3	Compétences
	9	1.4	Élus
	12	1.5	Équipe
	13	1.6	Bilan financier
	14	1.7	Partenaires
	15	2	BILAN DE L'ANNEE 2020
	16	2.1	Gave de Pau
	16	2.1.1	Suivi annuel du gave de Pau
	18	2.1.2	Synthèse de l'état du gave de Pau
	19	2.1.3	Travaux réalisés sur le gave de Pau
	23	2.1.4	Etudes sur le gave de Pau
	28	2.2	Affluents du gave de Pau
	30	2.2.1	Synthèse des actions sur les affluents
	34	2.2.2	Bassin Lagoin-Mouscle
	35	2.2.3	Bassin Beez-Ouzom
	36	2.2.4	Bassin Ousse-Oussère
	37	2.2.5	Bassin Neez-Soust
	39	2.2.6	Bassin Juscle- Hies
	40	2.2.7	Bassin Luz-Gest
	42	2.2.8	Bassin Baïses-Luzoué
	44	2.2.9	Bassin Agle-Aulouze
	45	2.2.10	Bassin Geule-Henx-Clamondé
	46	2.2.11	Bassin Lâa-Geù
	46	2.2.12	Bassin des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval
	47	2.3	OUVRAGES DE PREVENTION DES INONDATIONS
	51	2.4	PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS
	53	2.5	CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES ET AUTRES MISSIONS
	54	2.6	COMMUNICATION
	55	3	ORIENTATIONS 2021



1.1- Contexte spécifique à l'année 2020

Après la profonde mutation opérée à compter du 1er janvier 2019, le SMBGP a élargi son périmètre au 1er janvier 2020, en intégrant le bassin versant de l'Agly et de l'Aulouze suite à la dissolution du syndicat qui exerçait la compétence GeMAPI sur ce territoire.

En complément de cette modification et afin de compléter ses compétences dites obligatoires transférées par les 8 EPCI-FP membres, 2 nouvelles missions ont été intégrées aux statuts. Elles permettront la mise en œuvre d'actions plus globales sur l'espace rivière en lien avec les attentes des Communautés de communes et d'agglomération membres du SMBGP.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a logiquement perturbé le fonctionnement du Syndicat. Mais très rapidement, les équipes ont adapté leur organisation pour assurer les missions obligatoires du SMBGP, notamment pour la gestion des digues et bassins écrêteurs de crue qui protègent de nombreux habitants.

Les entreprises avec lesquelles le SMBGP a mis en œuvre des accords cadre pluriannuels ont toutes fait preuve de réactivité en intervenant lorsque cela était nécessaire quand le Syndicat les a sollicitées. Les périodes d'arrêt ont ainsi pu être rattrapées afin de réaliser l'intégralité des chantiers prévus en début d'année, avant la crise sanitaire.

Les démarches d'information et de concertation nécessaires pour la validation de nos différents projets ont bien sûr été impactées. L'utilisation des outils informatiques (visioconférences...) a permis de maîtriser les délais tout en associant de manière étroite l'ensemble des acteurs du territoire.

Les périodes de confinement ont également été mises à profit pour renforcer les outils de communication du Syndicat, détaillés en fin de rapport.

(1) A noter que le SMBGP n'exerce pas la compétence GeMAPI en 2020 :

- sur une partie du bassin Ousse-Oussère, sur laquelle la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées exerce directement la compétence GeMAPI
- sur les têtes des bassins Beez-Ouzom, Luz-Gest et Neez-Soust, sur lesquelles la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau exerce directement la compétence GeMAPI.

1.2- Le périmètre du Syndicat en 2020

Le SMBGP intervient sur le bassin versant aval du gave de Pau, pour lequel ses 8 membres lui ont transféré la compétence GeMAPI.

Il s'agit des cours d'eau principaux correspondant :

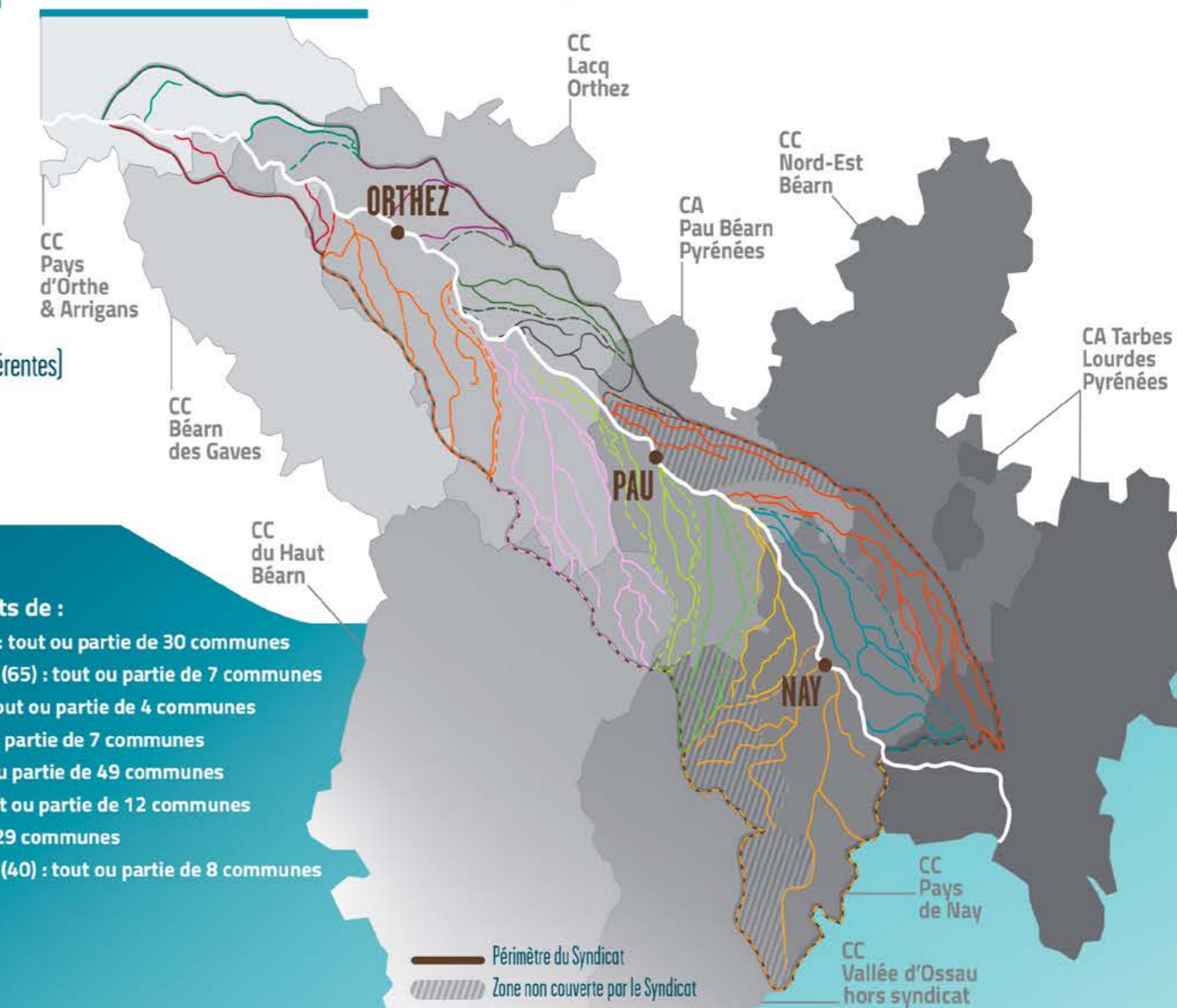
- au gave de Pau, depuis la limite avec les Hautes-Pyrénées, à Lestelle-Bétharram, jusqu'à sa confluence avec le gave d'Oloron à Cauneille, dans les Landes,
- à tous les affluents qui convergent vers cet exutoire¹

Soit un territoire composé de :

900 km de cours d'eau
154 000 hectares
3 départements
2 Communautés d'agglomération (CA)
7 Communautés de communes (CC) (dont 6 adhérentes)
168 communes
260 000 habitants

Il s'agit précisément pour les membres adhérents de :

- Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64) : tout ou partie de 30 communes
- Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (65) : tout ou partie de 7 communes
- Communauté de communes du Béarn des Gaves (64) : tout ou partie de 4 communes
- Communauté de communes du Haut Béarn (64) : tout ou partie de 7 communes
- Communauté de communes de Lacq-Orthez (64) : tout ou partie de 49 communes
- Communauté de communes du Nord Est Béarn (64) : tout ou partie de 12 communes
- Communauté de communes du Pays de Nay (64 et 65) : 29 communes
- Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (40) : tout ou partie de 8 communes



1.3- Les compétences du Syndicat en 2020

Le SMBGP a pour objectif la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs regroupements ainsi qu'à l'agence de l'eau.

Il est constitué en syndicat à la carte avec des compétences obligatoires et d'autres facultatives.

1- Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du SMBGP

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et relevant des missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- défense contre les inondations et contre la mer
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

2- Compétences à la carte exercées au choix des membres du SMBGP

Les compétences facultatives du Syndicat sont ouvertes aux membres adhérant aux compétences obligatoires. Elles sont les suivantes :

- item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin, ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

Le SMBGP est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers. Ces opérations visent **toute action en lien avec la gestion des cours d'eau et de leurs milieux associés : études, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations.**

La GeMAPI exercée par le SMBGP n'enlève rien aux obligations des propriétaires riverains, publics ou privés, des cours d'eau.

Hormis pour les 110 kilomètres de gave de Pau de notre territoire classés en Domaine Public Fluvial et gérés par l'Etat, **les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien régulier des cours d'eau jusqu'à la moitié du lit, dans le but de (article L215-14 du code de l'environnement) :**

- maintenir un profil d'équilibre assurant le libre écoulement des eaux
- contribuer au bon état écologique par enlèvement des embâcles, débris, atterrissements, par élagage ou recépage de la végétation en rive.

1.4- Les élus

Suite aux élections communales, les élus des Communautés de communes et d'agglomération ont été renouvelés.

Après avoir été installés et procédé à leurs propres élections, les communautés ont désigné leurs représentants au sein des différentes structures auxquelles elles adhèrent, comme le SMBGP. Les délégués du SMBGP ont donc tous été renouvelés. Ces derniers se sont réunis pour la première fois le 16 septembre 2020, afin de procéder aux élections des nouveaux Président, vice-présidents, membres du bureau, ainsi qu'à d'autres décisions.

Les élus du SMBGP jusqu'au 16/09/2020 :

Le Président :
Michel CAPERAN, conseiller municipal et adjoint au maire à la ville de Pau, conseiller communautaire à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Les vice-présidents :
- Maïthé MIRASSOU, 1^{ère} vice-présidente du Syndicat, Maire de la commune de Tarsacq et conseillère communautaire à la Communauté de communes Lacq-Orthez.
- Bernard ARRABIE, 2nd vice-président du Syndicat, Maire de la commune d'Angais et conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Nay.

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des 2 Vice-Présidents et de 6 membres élus parmi les délégués syndicaux :

Président
Michel CAPERAN CAPBP

1^{ère} vice-présidente
Maïthé MIRASSOU CCLO

2^{ème} vice-président
Bernard ARRABIE CCPN

Membres
Claude MORLAS CAPBP
Céline LEMBEZAT CCLO
Alain CAPERET CCPN
Bernard MASSIGNAN CCNEB
Bernard DUPONT CCPOA
Marc BEGORRE CATLP

Le comité syndical est composé de 32 délégués titulaires et de 32 délégués suppléants répartis comme suit :



Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) :

11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants



Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes Lacq-Orthez (CCLO) :

9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants



Communauté de communes du Haut-Béarn (CCHB) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) :

6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants



Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Nord-Est Béarn (CCNEB) :

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants



Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Les délégués syndicaux titulaires

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Monsieur CAPERAN Michel
Monsieur CHARRIER Bernard
Monsieur DENAX Jean-Marc
Monsieur DUDRET Victor
Monsieur GUILLAUME Gérard
Monsieur LARRIEU Didier
Monsieur MALO Serge
Monsieur MORLAS Claude
Monsieur PEDEFLOUS Roger
Monsieur SOUDAR Bernard
Monsieur VERDIER Yves

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY

Monsieur ARRABIE Bernard
Monsieur CANTON Marc
Monsieur CAPERET Alain
Monsieur CASSOU Michel
Monsieur D'ARROS Gérard
Monsieur LAFFITTE Jean-Jacques

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN

Monsieur MASSIGNAN Bernard
Monsieur SOUSBIELLE Henri

COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ

Monsieur ARENAS-FAJARDO Michel
Monsieur CAMDESSUS Michel
Madame CANTON Encarnacion
Monsieur CAZALERE Jean-Pierre
Monsieur LABOURDETTE Michel
Monsieur LARROQUE Francis
Monsieur LAURIO Michel
Madame LEMBEZAT Céline
Madame MIRASSOU Maïthé

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARDES LOURDES PYRENEES

Monsieur BEGORRE Marc

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

Monsieur MADEO Hervé

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES

Monsieur LALANNE Patrice

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Monsieur DUPONT Bernard

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

1.


LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

Le comité syndical s'est réuni 5 fois en 2020 pour environ 8 heures de débats et 33 délibérations

Les élus du SMBGP à compter du 16/09/2020, pour la période 2020-2026 :

Le comité syndical est composé de 32 délégués titulaires et de 32 délégués suppléants répartis comme suit :

 Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) : 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants	 Communauté de communes Lacq-Orthez (CCLO) : 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants	 Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) : 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants	 Communauté de communes du Nord-Est Béarn (CCNEB) : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
 Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant	 Communauté de communes du Haut-Béarn (CCHB) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant	 Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant	 Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
 Reçu en préfecture le 10/11/2021
 Affiché le 
 ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE



Les élus

Le Président :
 Michel CAPERAN, conseiller municipal et adjoint au maire à la ville de Pau, conseiller communautaire à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Les vice-présidents :
 - Philippe ARRIAU, 1^{ère} vice-président du Syndicat, Maire de la commune de Vielleségure et conseiller communautaire à la Communauté de communes Lacq-Orthez
 - Alain CAPERET, 2nd vice-président du Syndicat, Maire de la commune de Montaut et conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Nay

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des 2 Vice-Présidents et de 6 membres élus parmi les délégués syndicaux :

Président
Michel CAPERAN CAPBP

1^{er} vice-président
Philippe ARRIAUCCLO

2^{ème} vice-président
Alain CAPERET CCPN

Membres
Alain CAPERET CCPN
Bernard MARQUE CAPBP
Roger PEDEFLOUS CAPBP
Anne-Lise GENNEVOIS CCLO
Michel CAZET CCPN
Bernard MASSIGNAN CCNEB
Marc BEGORRE CATLP

Les délégués syndicaux titulaires

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Monsieur BERNOS Michel
 Monsieur CAPERAN Michel
 Monsieur CAZENAVE Jérôme
 Monsieur DENAX Jean-Marc
 Monsieur DUDRET Victor
 Monsieur LARRIEU Didier
 Monsieur MARQUE Bernard
 Monsieur MORLAS Claude
 Monsieur PEDEFLOUS Roger
 Monsieur POURTAU Xavier
 Monsieur VERDIER Yves

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY

Monsieur BOURDAA Bruno
 Monsieur CAPERET Alain
 Monsieur CASTEIGNAU Serge
 Monsieur CAZET Michel
 Monsieur LAFFITTE Jean-Jacques
 Monsieur VIGNAU Hubert

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN

Monsieur MASSIGNAN Bernard
 Monsieur SOUSBIELLE Henri

COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ

Monsieur ARRIAU Philippe
 Monsieur BIROU Daniel
 Monsieur DUCOS Gérard
 Madame GENNEVOIS Anne-Lise
 Monsieur LABOURDETTE Michel
 Monsieur LAURIO Michel
 Monsieur LEVEQUE Gilles
 Monsieur SENSEBE Jean-Jacques
 Monsieur TOULOUSE Jérôme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES

Monsieur BEGORRE Marc

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

Monsieur HONDET Henri

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES

Monsieur LALANNE Patrice

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Monsieur DUPONT Bernard

1.5- L'équipe

du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau est composée de 7 agents :

sous la présidence de
Michel CAPERAN



Henri PELLIZZARO
Directeur



Laureen VILLOT
Responsable administratif
et financier



Loïcia PRAT
Assistante
administrative



Anaïs BOUTIN
Animatrice de la SLGRI
du bassin du gave de Pau
et du Programme d'Actions et
Prévention des Inondations



Eric LOUSTAU
Ingénieur GeMAPI



Maxime PRAT
Technicien GeMAPI



Luc BERNIGOLLE
Technicien GeMAPI



1.6- Le Bilan financier

Le SMBGP est un syndicat mixte dont les principales ressources financières sont constituées des cotisations des membres et des subventions des organismes publics comme l'État, la Région Nouvelle Aquitaine ou encore l'Europe.

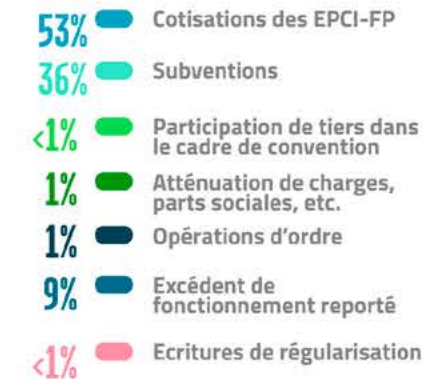
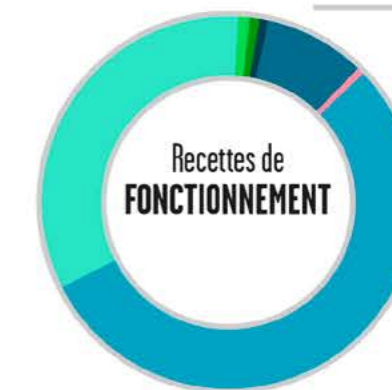
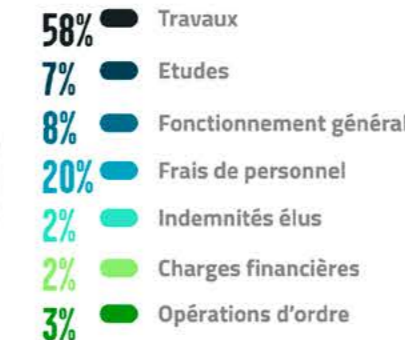
Accessoirement, des participations diverses peuvent également contribuer au budget du Syndicat lorsque des opérations sont menées pour le compte (et à la charge) de tiers.

L'exécution du budget 2020 du SMBGP s'élève à 2 302 764 €. Les contributions des membres ont été de 1 890 726 €. Les subventions perçues en 2020 représentent 448 980 €, somme à laquelle il faut ajouter 954 508 € de subventions non encore perçues compte-tenu de l'avancée des programmes. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2020.

Les chiffres et résultats présentés ci-après proviennent du compte administratif, c'est à dire du budget 2019 clôturé et validé par les élus du SMBGP le 24 juin 2020.

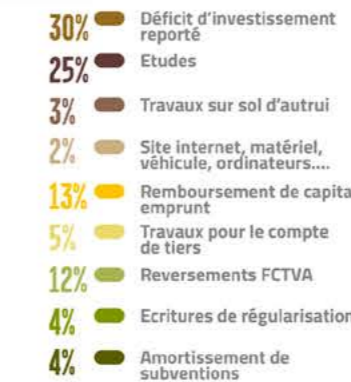
Fonctionnement

DEPENSES : 1 647 655 € / RECETTES : 3 229 160 €
RESULTAT : 1 896 310 €



Investissement

DEPENSES : 752 314 € / RECETTES : 1 478 011 €
RESULTAT : 406 453 €



1.7- Les partenaires

La mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée de l'espace rivière à la bonne échelle nécessite des partenariats étroits avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. C'est la raison pour laquelle le SMBGP s'appuie sur divers partenaires institutionnels et locaux.



L'Union Européenne, via son dispositif FEDER, finance également les opérations menées par le SMBGP.



Les services décentralisés de l'Etat - Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et des Hautes-Pyrénées, Office Français de la Biodiversité (OFB), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - assurent leur rôle d'accompagnement technique, d'instruction des dossiers et de contrôle.

Les représentants des usagers - Chambres d'agriculture, Chambres de commerce et d'industrie et particulièrement la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ainsi que les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) - participent à l'élaboration des programmations et au suivi de certaines actions.

L'agence de l'eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques participent régulièrement aux choix techniques proposés et accompagnent financièrement les études et les travaux. Sans leur soutien, de nombreux projets ne pourraient pas être concrétisés.

BILAN
DE L'ANNEE
2020

Parmi les 900 km de
cours d'eau principaux
que couvre le SMBGP

le gave de Pau, avec ses dimensions et son mode de fonctionnement, tient une place à part qui nécessite une approche spécifique et des moyens différents de ceux utilisés pour ses affluents. C'est la raison pour laquelle la présentation qui suit est divisée en 2 chapitres : **le gave de Pau et les affluents.**

2.1

LE GAVE DE PAU

2.1.1- Suivi annuel du gave de Pau

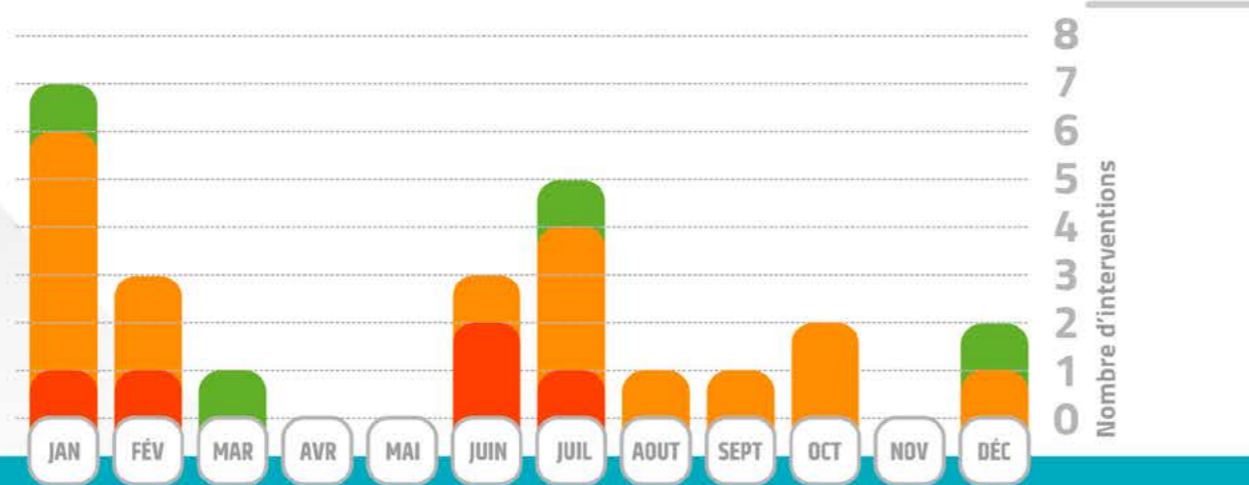
Le gave de Pau fait l'objet d'un suivi via les observations de terrain effectuées par le service technique du SMBGP ainsi que par le biais des retours d'informations et de demandes en provenance des EPCI-FP, des communes et des riverains.

Par ailleurs, le SMBGP exerce une compétence d'assistance technique auprès de ses adhérents ou de tiers. Chaque visite, suite à la sollicitation d'un tiers public ou privé, fait l'objet d'un compte-rendu. Les missions effectuées dans ce cadre sont détaillées de manière synthétique dans l'illustration ci-dessous.

Y sont notamment indiqués :

- les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
- les expertises : suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion etc.)
- le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.

Le nombre d'intervention a considérablement augmenté par rapport à l'année 2019 (+47%) malgré les périodes de confinement bien visibles dans la répartition mensuelle des missions 2020. A noter que près de 2/3 des interventions concernent des expertises.



Exemple d'expertise :

Analyse du risque de capture de la gravière d'Aressy en bordure du gave de Pau avec les communes d'Aressy et Meillon ainsi qu'avec la société GSM



2.1.2- Synthèse de l'état du gave de Pau

L'année 2020 n'a pas connu de crues significatives du gave de Pau hormis un évènement peu intense mais très rapide en décembre. Le point marquant reste la crise sanitaire qui, du fait des périodes de confinement, a compliqué les interventions et visites techniques sur le terrain.

Le problème récurrent lié aux risques de capture des gravières en bordure du cours d'eau et aux conséquences qu'aurait ce phénomène sur la morphologie du gave de Pau (enfouissement du lit par érosion régressive, déstabilisation des berges et des ouvrages à proximité...) a très concrètement été illustré sur la zone de Meillon/Aressy. Plusieurs rencontres et visites ont ainsi été nécessaires pour bien cerner la problématique et préparer la mise en œuvre des actions nécessaires.

Les autres érosions actives menaçant des enjeux tels que les voies de circulation ou les parcelles agricoles ont aussi fait l'objet d'interventions sur site et de suivi.

Globalement, l'ensemble de ces éléments mettent en exergue l'importance d'établir un espace de divagation admissible et un espace de bon fonctionnement sur le gave de Pau, afin de permettre au cours d'eau d'évoluer, autant que possible, librement et favoriser son auto-régulation. La préservation des milieux naturels et corridors écologiques inféodés est également d'importance majeure.

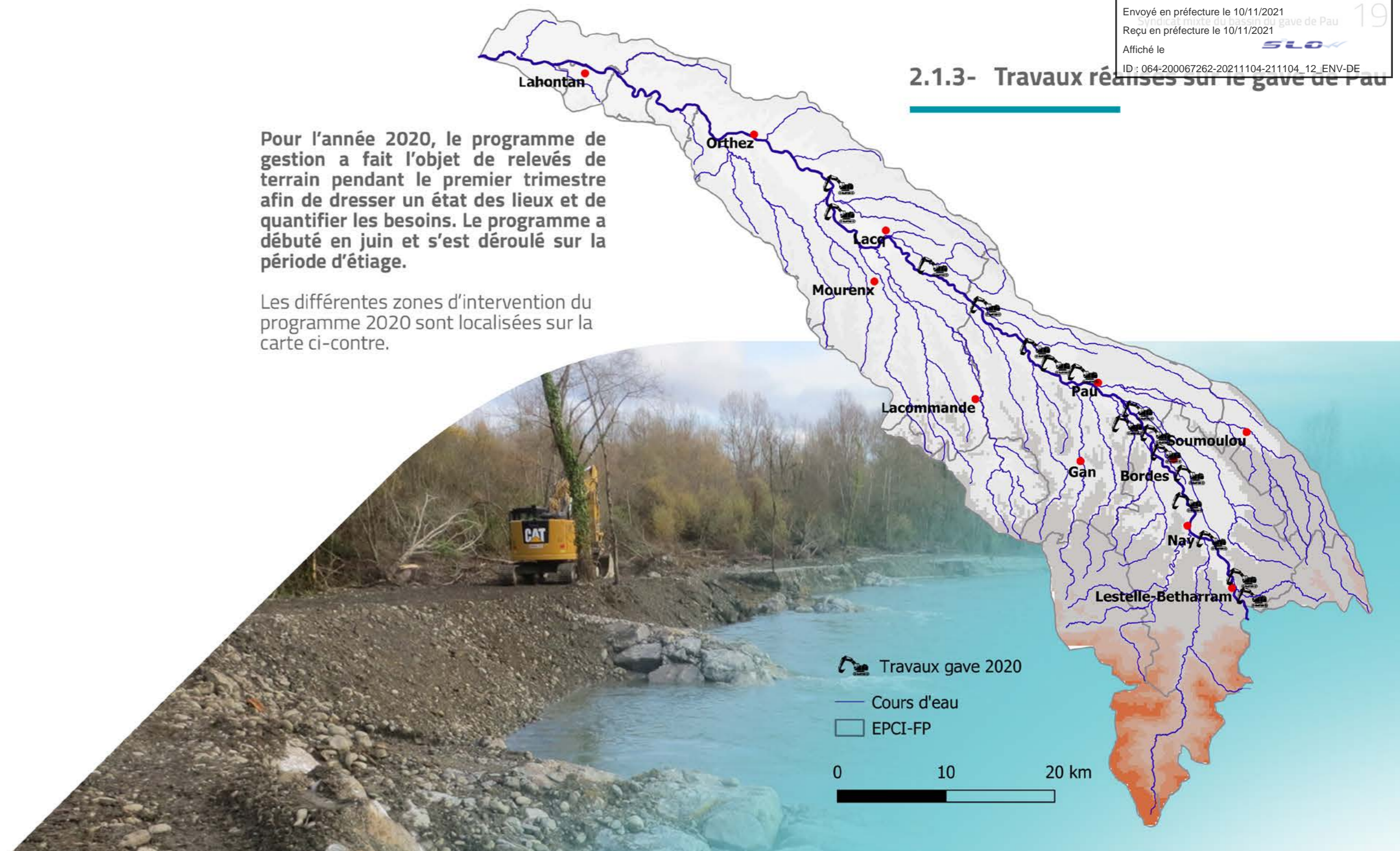
Ces éléments sont pris en compte dans les études hydrauliques terminées ou en cours sur le gave de Pau et sont proposés aux collectivités pour intégration dans leurs documents d'urbanisme.

Sur le plan opérationnel, le SMBGP concentre ses actions sur la gestion des atterrissements, des embâcles et des écoulements au sens large sur les secteurs à enjeu, afin d'éviter la création de protections nouvelles ou le maintien d'anciens ouvrages devenus inutiles. Ce mode de gestion inclut également la diversification de milieux, par exemple par réouverture d'annexes hydrauliques.

2.1.3- Travaux réalisés sur le gave de Pau

Pour l'année 2020, le programme de gestion a fait l'objet de relevés de terrain pendant le premier trimestre afin de dresser un état des lieux et de quantifier les besoins. Le programme a débuté en juin et s'est déroulé sur la période d'étiage.

Les différentes zones d'intervention du programme 2020 sont localisées sur la carte ci-contre.



2.1

LE GAVE DE PAU

2.1.3- Travaux réalisés sur le gave de Pau en 2020 suite

Une part importante des travaux réalisés sur le gave de Pau a eu pour objet le traitement de secteurs d'engraissement et de fixation d'atterrissements préjudiciables au bon écoulement des eaux au droit d'enjeux.

Il a ainsi été nécessaire de dégager l'amont du pont d'Assat par une dévégétalisation des atterrissements et un déplacement de matériaux, et de la même manière mais dans une moindre mesure sur Coarraze et Maslacq.

La zone de Meillon-Aressy, en amont immédiat de la gravière, a fait l'objet d'une importante opération de gestion des atterrissements et de réouverture de bras secondaires afin de tenter de soulager la pression exercée par le gave sur la mince bande de terrain qui évite, encore à ce jour, une capture de la gravière d'Aressy. Hélas, une crue intervenue en décembre, avant que la végétation ne fixe la berge nouvellement constituée a érodé une partie des matériaux déposés et rendu nécessaire la mise en place, en urgence, de 4 épis de protection. Ce secteur reste sous surveillance par rapport à cette problématique et nécessitera un complément d'intervention à l'été 2021.

On retiendra également l'enlèvement d'un nombre important d'embâcles sur les secteurs de Meillon (50) et Bordes (40) ainsi qu'une opération de gestion de la végétation sur le secteur de Laroïn.

Les protections de berges (épis en enrochement) d'intérêt général en rive gauche à Lestelle Betharram ont fait l'objet d'une remise en état nécessaire.

Enfin, 3 importants chantiers de restauration de frayères à brochets sur les communes de Mont et Argagnon ont pu être réalisés grâce à un partenariat avec la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Le suivi mis en place à la suite des travaux devrait rendre compte des premiers résultats de reproduction vers 2022.

Les travaux 2020 sur le gave de Pau en quelques chiffres :

20 000 m³
d'arasement et régala-
ge
d'atterrissements
(chenalisation,
remobilisation
des écoulements...)



105 000 m²
de gestion sélective
de la végétation des bancs
d'atterrissements fixés



3 000 m²
de scarification
d'atterrissements
pour remobilisation
des matériaux



120
embâcles
d'importance
traités



3 000
tonnes d'enrochements
en entretien de protections
de berges d'intérêt général



2,5 km
de ripisylve
restaurés



495 000 € mobilisée

53% SMBGP GeMAPI

36% Agence de l'eau Adour Garonne

11% Région Nouvelle-Aquitaine

2.1

Quelques exemples de réalisation :



LE GAVE DE PAU

Réouverture de chenaux à Meillon-Aressy

Restauration de frayères à Argagnon

2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Le SMBGP effectue une mission de mise à jour de la connaissance au travers d'études ayant essentiellement une vocation opérationnelle pour la bonne gestion du cours d'eau.

Les prestations engagées à ce titre pour l'année 2020 sont récapitulées ci-après. Elles incluent en particulier la poursuite ou la finalisation des études hydrauliques du risque inondation sur le gave de Pau, basées la prise en compte d'un aléa réévalué (+30%) suite à la récurrence de crues plus soutenues ces dernières années, particulièrement depuis juin 2013.

Etude hydraulique de l'impact des crues du gave de Pau sur le territoire amont de la Communauté de communes du Pays de Nay (Lestelle-Bétharram à Mirepeix)

OBJECTIFS

- Modélisations hydrauliques pour mise à jour des zones de débordement et du risque inondabilité
- Analyse des enjeux territoriaux et environnementaux impactés
- Propositions de mesures de réduction du risque ; chiffrages, analyses coûts/bénéfices
- Proposition d'un espace de bon fonctionnement du cours d'eau et d'un espace de divagation admissible

AVANCEMENT

- Cartographies des zones inondables pour différents niveaux de crues : de la crue décennale à la crue centennale
- Identification des enjeux impactés et évaluation des coûts des dommages
- Recherche et test de solutions hydrauliques pour réduire l'impact des inondations sur les enjeux existants
- Chiffrage des travaux
- Propositions d'espaces de gestion du cours d'eau

PRESTATAIRES

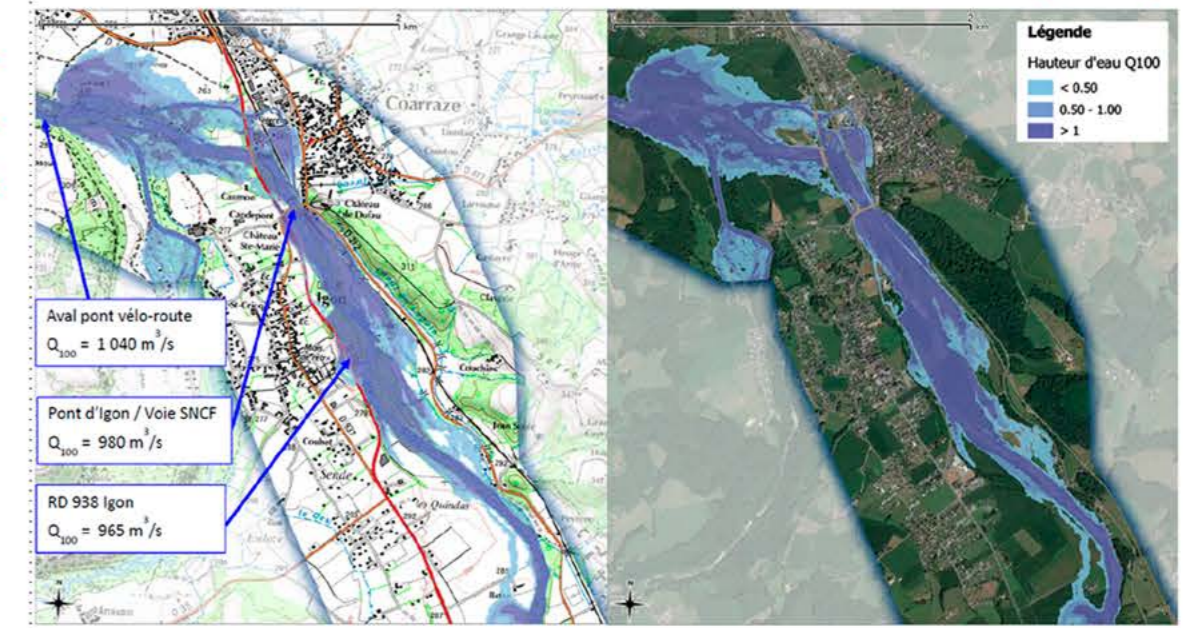
ARTELIA, NATURALIA et SGEA

BUDGET

Montant total : 82 820,40 € TTC
 Subventions € TTC : agence de l'eau : 23%
 FEDER : 43%

L'étude a pu être finalisée en 2020 avec l'ensemble des cartographies produites, commune par commune, tant sur les zones d'inondation que sur les espaces de divagation admissible et les espaces de bon fonctionnement du cours d'eau. Parmi les solutions hydrauliques testées pour réduire l'impact des inondations, la principale consiste en un « mur » anti crues sur la rive droite à Nay dont l'effet irait jusqu'à Mirepeix. Les élus ont validé cette proposition qui va devoir être précisée avec des investigations complémentaires en raison du contexte très urbain dans lequel elle serait implantée afin de préserver les bâtiments existants.

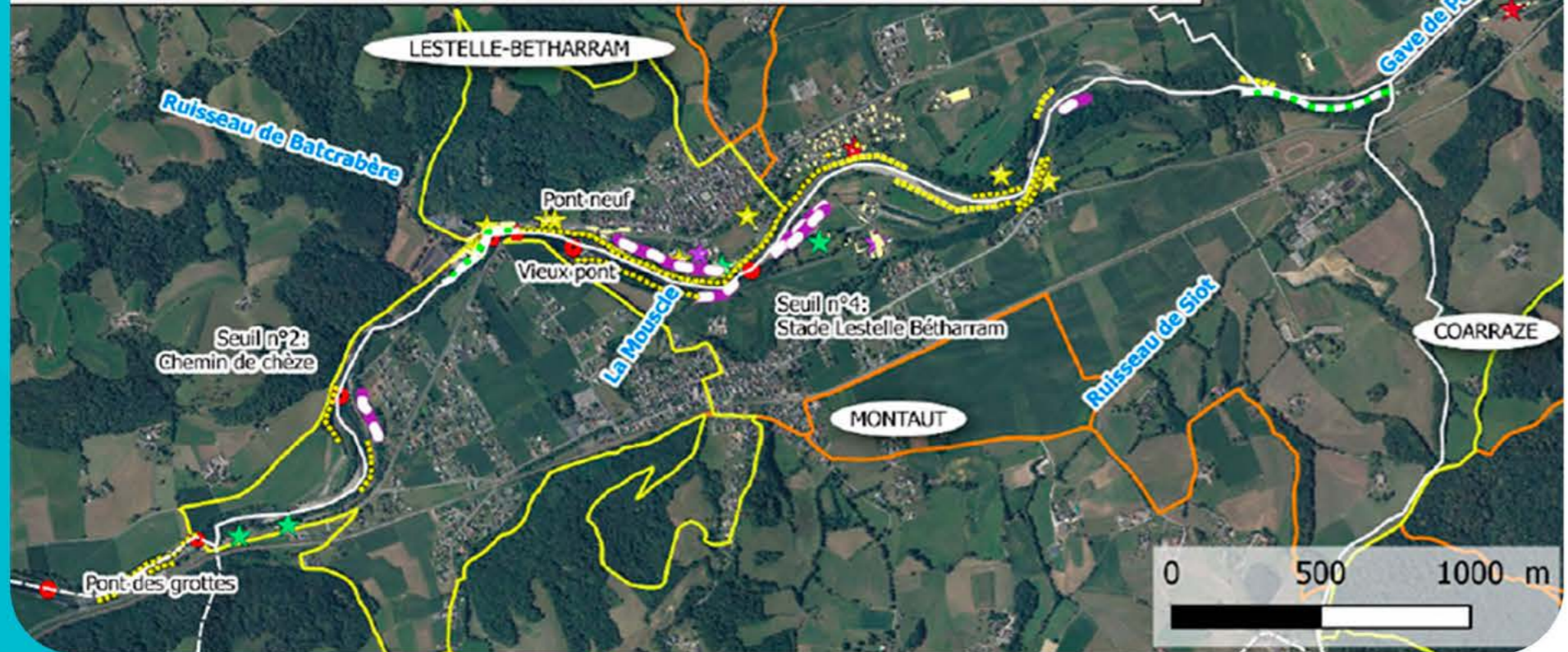
Exemple de résultats, étude gave de Pau amont Communauté de communes du Pays de Nay :



Enjeux

Légende

<ul style="list-style-type: none"> Communes Protections Enrochement Epis Quai-mur Remblai 	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace économique Espace ouvert recevant du public Espace urbanisé Etablissement recevant du public bati 	<p>Circuit randonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> PR VTT VTC <p>Ouvrages</p> <ul style="list-style-type: none"> Seuil Ouvrage de traversée
---	---	---

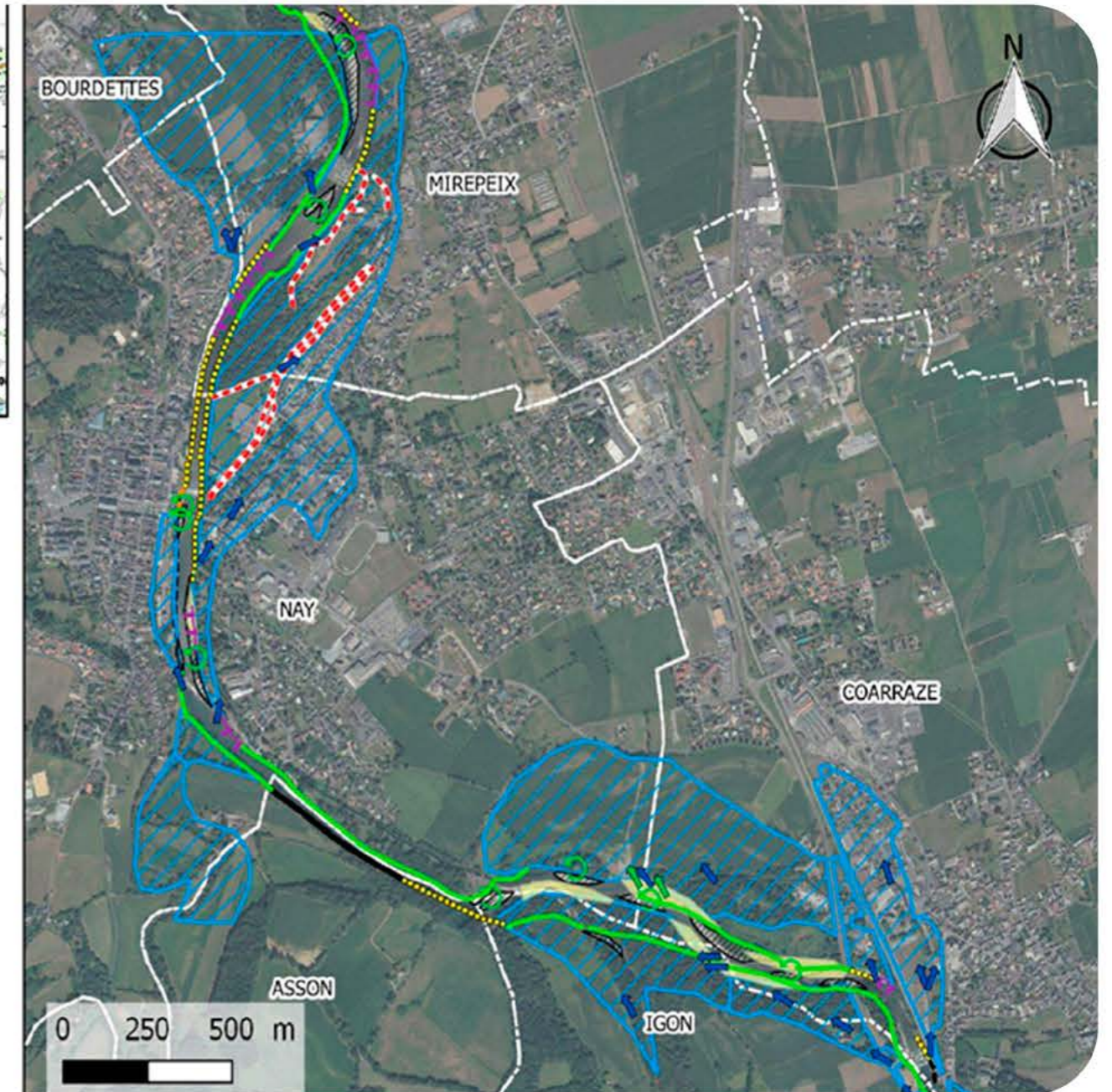


Analyse hydro-morphologique



Légende

- Remblai
- Protection de berge
 - Enrochement [30]
 - Epis [14]
 - Naturelle [28]
 - Quai-mur [3]
 - RocheMère [7]
- Axe de débordement potentiel
- Zone préférentiel d'érosion
- Zone de dépôt
- Zone d'érosion
- Atterrissement
- Zone de débordement potentiel
- Perré [2]
- Communes



LE GAVE DE PAU

Etude hydraulique de l'impact des crues du gave de Pau sur le territoire de la Communauté de communes Lacq-Orthez et jusqu'à la confluence avec le gave d'Oloron

OBJECTIFS

- Modélisations hydrauliques pour mise à jour des zones de débordement et du risque inondabilité
- Analyse des enjeux territoriaux et environnementaux impactés
- Propositions de mesures de réduction du risque, chiffrages, analyses coûts/bénéfices
- Proposition d'un espace de bon fonctionnement du cours d'eau et d'un espace de divagation admissible

AVANCEMENT

- Validation des débits de calage pour les différents niveaux de crue
- Restitution des zones d'aléa inondation aux élus

PRESTATAIRES

ISL, SARRAT

BUDGET

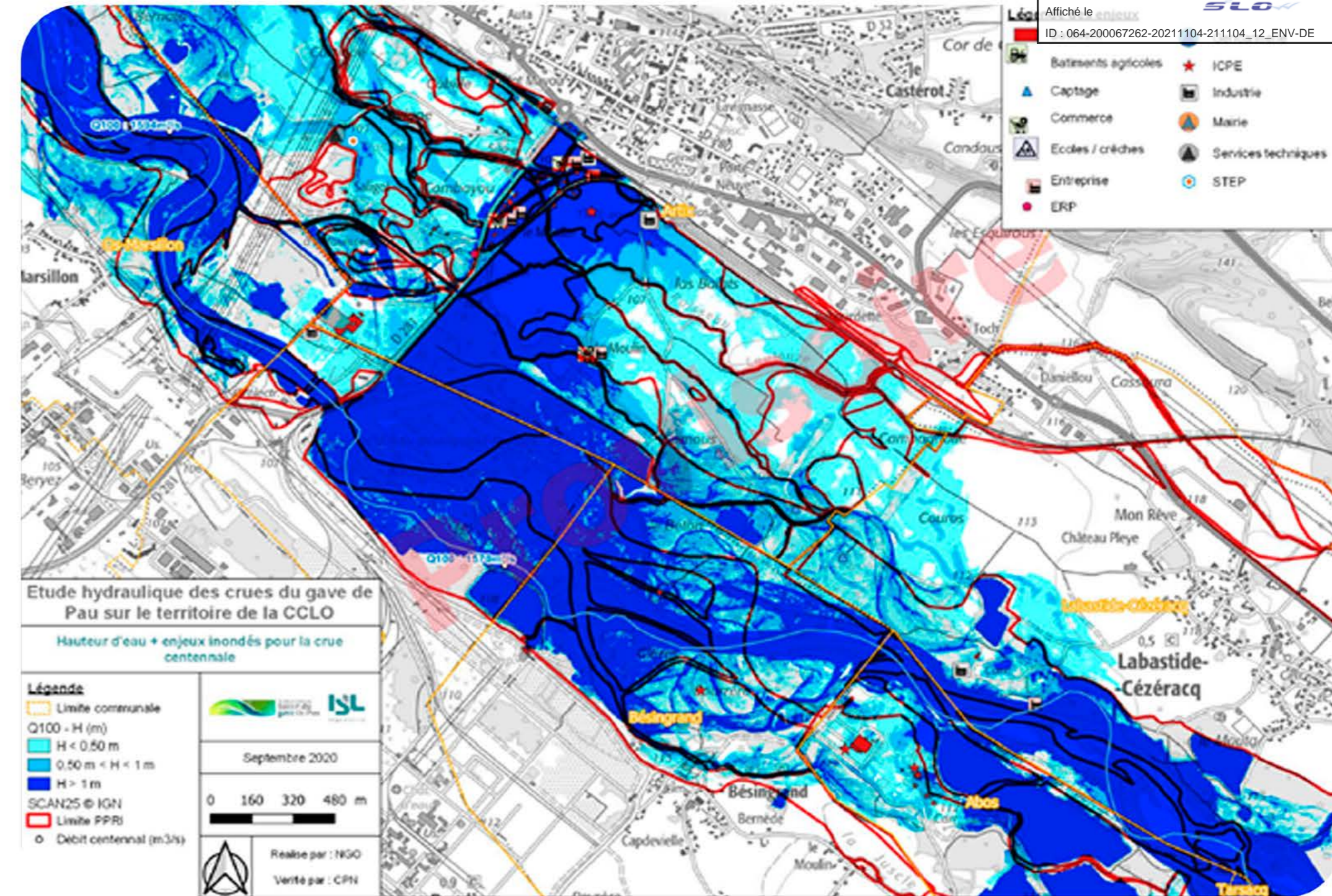
Montant total : 142 260 € TTC
Subventions € TTC : agence de l'eau : 37%
FEDER : 43%

Inondabilité du gave de Pau en crue centennale :

L'étude hydraulique couvre un périmètre de 30 communes (23 sur la Communauté de communes Lacq-Orthez, 2 sur la Communauté de communes du Béarn des Gaves et 5 sur la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans) sur lesquelles le risque inondation n'était pas partout identifié, faute de plans de prévention du risque inondation sur tout le territoire.

A l'exception de zones bien précises, les enjeux principaux en bordure du gave de Pau ne sont pas tous exposés. Les étapes à venir de l'étude vont consister à hiérarchiser les enjeux soumis au risque inondation et à identifier ceux pour lesquels des solutions de protection contre les inondations sont réalisables. Ces aménagements seront proposés, testés hydrauliquement et chiffrés. Ces protections seront complétées par la validation d'espaces de gestion du cours d'eau : espace de divagation admissible et espace de bon fonctionnement, permettant au gave de Pau de respectivement méandrer librement, et ainsi de dissiper son énergie, et d'intégrer les différentes composantes en relation avec le cours d'eau et sa nappe d'accompagnement.

Cette étude sur l'aval du territoire du SMBGP vient clôturer la démarche d'amélioration des connaissances du risque inondation liées au gave de Pau. Le SMBGP dispose aujourd'hui d'une vision globale et cohérente, d'amont (Lestelle-Bétharram) en aval (Cauneille), de l'hydraulique du cours d'eau avec les mêmes hypothèses en termes de débits de crues. Cette vision exhaustive s'inscrit dans la stratégie globale de prise en compte du risque inondation le long du gave de Pau qui nécessitera, dans les années qui viennent, une maîtrise du développement du territoire pour éviter l'exposition au risque inondation de nouveaux enjeux, ainsi qu'un programme de travaux conséquent pour protéger les logements et activités implantés en zone inondable.



2.2- Affluents du gave de Pau

Entre un torrent de montagne comme l'Ouzom ou un cours d'eau comme le Lataillade sur l'aval du territoire, l'hydrologie, le fonctionnement hydraulique, les problématiques et les enjeux en termes de milieux aquatiques sont très différents.

C'est la raison pour laquelle, le SMBGP a choisi d'adapter son organisation et ses actions aux spécificités internes de son territoire.

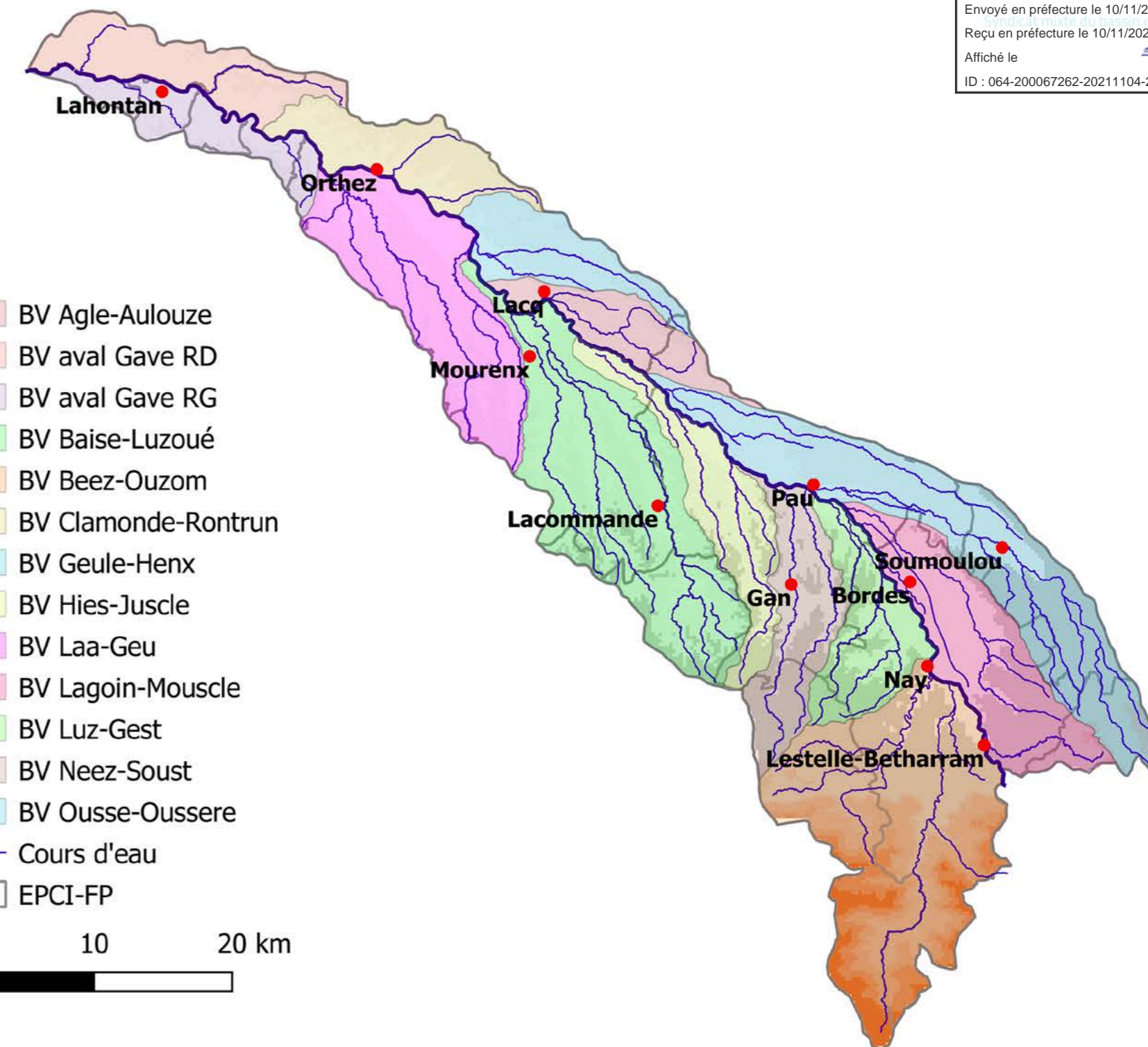
Par ailleurs, l'organisation historique du territoire, souvent en SIVU traitant un affluent du gave de Pau, a amené le SMBGP à délimiter des unités de gestion cohérentes à l'échelle des bassins versants ou groupement de bassins versants.

L'objectif est, dans un schéma global de cohérence piloté par le SMBGP, de mettre en œuvre les actions les mieux adaptées aux besoins propres de chaque territoire.

La carte ci-contre présente les différents bassins versants des principaux groupements d'affluents du gave de Pau, sur lesquels le SMBGP décline ses actions de manière différenciée.

- BV Agle-Aulouze
- BV aval Gave RD
- BV aval Gave RG
- BV Baise-Luzoué
- BV Beez-Ouzom
- BV Clamonde-Rontrun
- BV Geule-Henx
- BV Hies-Juscle
- BV Laa-Geu
- BV Lagoin-Mouscle
- BV Luz-Gest
- BV Neez-Soust
- BV Ousse-Oussere
- Cours d'eau
- EPCI-FP

0 10 20 km



L'ensemble des actions relatives au suivi des cours d'eau, aux études engagées et aux travaux effectués sur l'exercice 2020, est récapitulé ci-après.

En ce qui concerne les travaux, l'entretien courant des affluents (cours d'eau du domaine privé) ne peut être réalisé par le SMBGP qu'à la condition que les travaux soient préalablement déclarés d'intérêt général (DIG). C'est la raison pour laquelle, sur l'ensemble des bassins-versants relevant de sa compétence, le SMBGP engage des études pour établir des plans pluriannuels de gestion et les DIG correspondantes. Chaque démarche prend entre 1 et 2 ans.

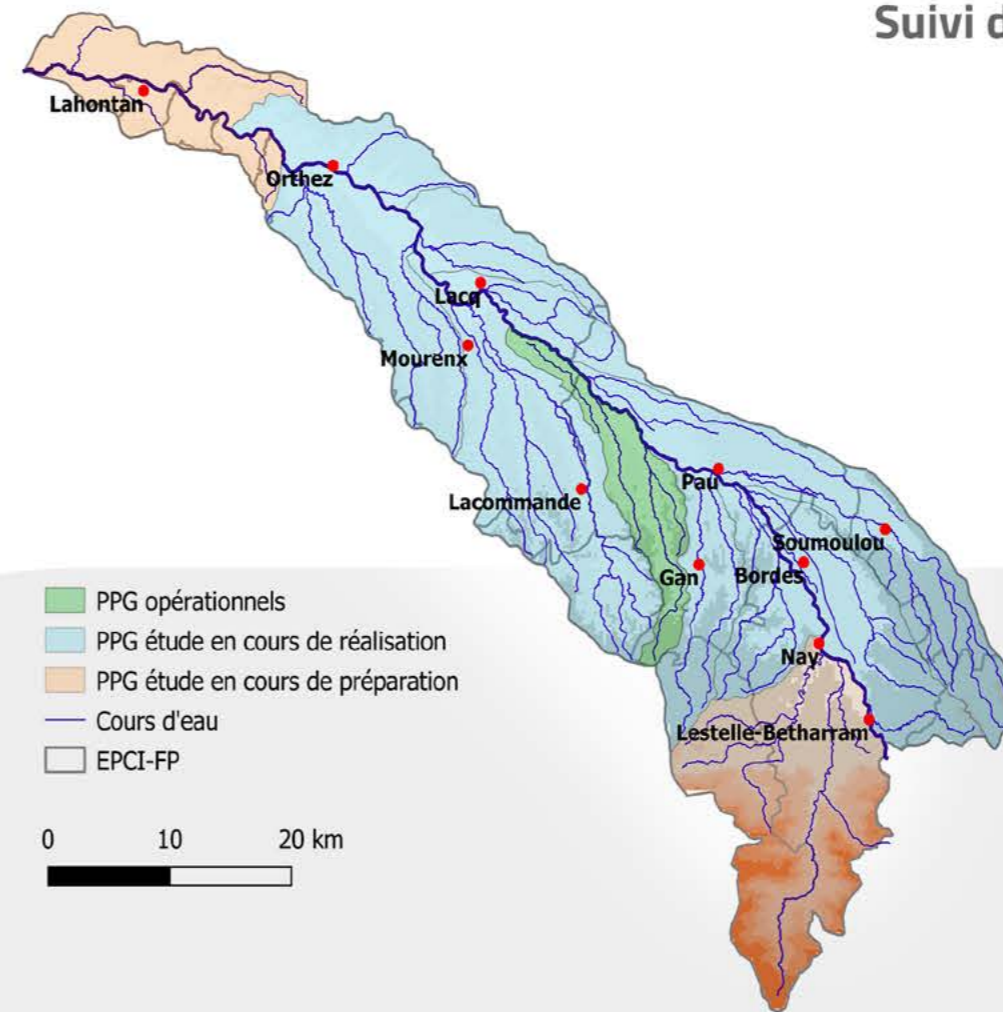
Dans l'intervalle, afin de pouvoir intervenir rapidement, le SMBGP produit des documents ponctuels de DIG simplifiées, dite « Warsmann », qui autorisent uniquement les travaux de gestion courante de la végétation et des embâcles sur des zones ponctuelles.

2.2.1- Synthèse des actions sur les affluents

Les interventions correspondant au suivi annuel des affluents sont classées en 3 catégories :

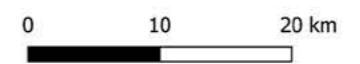
- Les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
- Les expertises, suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion...)
- Le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.

Elles sont réparties ci-après en fonction des bassins d'affluents concernés.

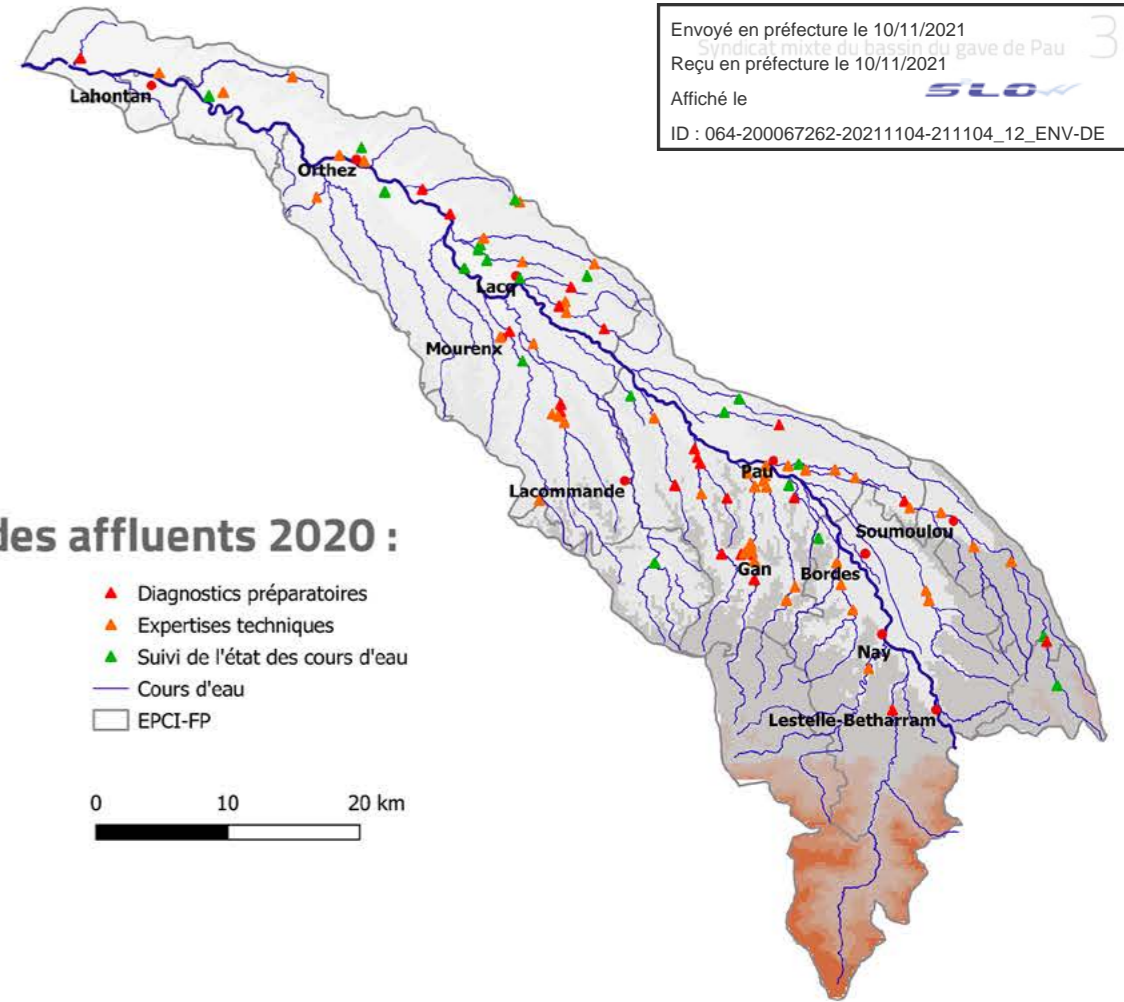


Suivi des affluents 2020 :

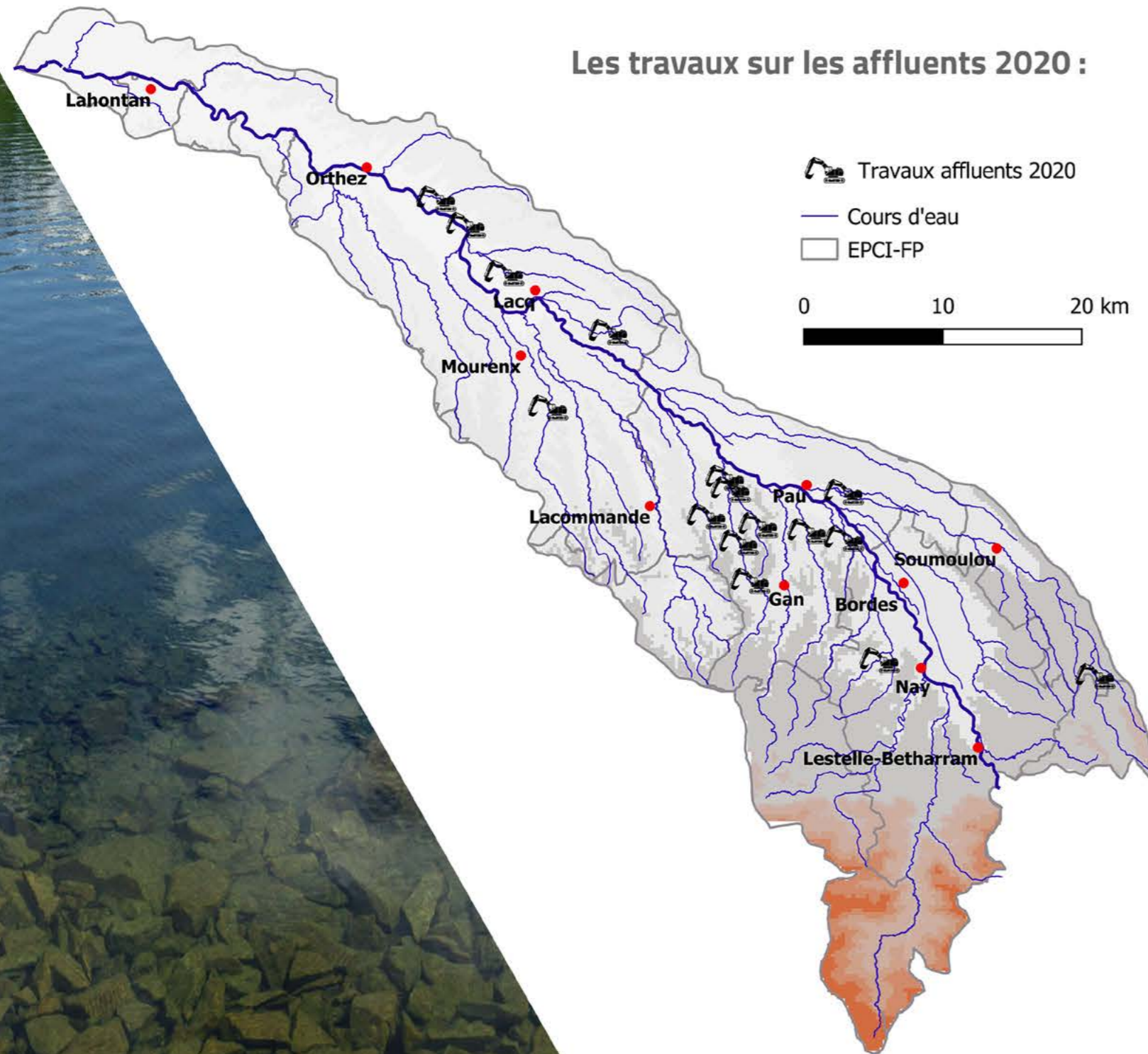
- ▲ Diagnostics préparatoires
- ▲ Expertises techniques
- ▲ Suivi de l'état des cours d'eau
- Cours d'eau
- EPCI-FP



Niveaux d'avancement des démarches d'élaboration des plans pluriannuels de gestion



Les travaux sur les affluents 2020 :



Les actions sur les affluents en 2020 à retenir :

Les travaux :

50 km

d'entretien de berge et de gestion sélective de la ripisylve

30,5 km

de berge avec restauration de la ripisylve

960 tonnes

d'enrochements posés pour le confortement d'un bassin écrêteur de crues et une protection de berge

71 embâcles

d'importance traités

200 tonnes

de déchets évacués du lit des cours d'eau

387 000 €

mobilisés

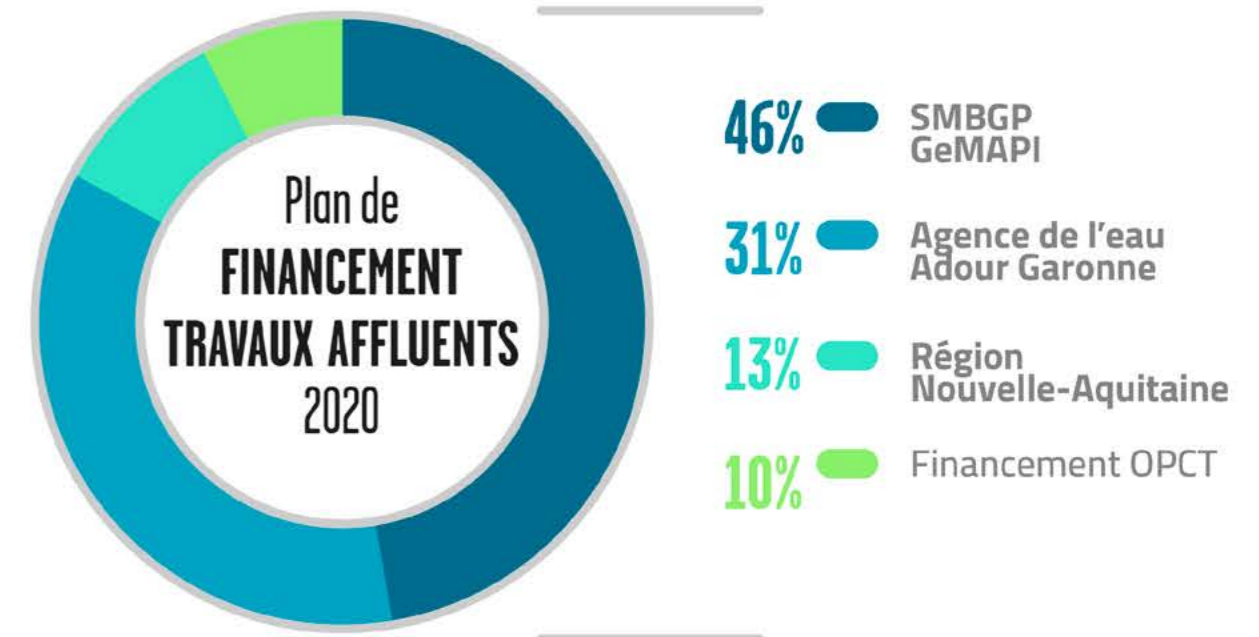
Les études :

8 études

en cours de réalisation pour les plans pluriannuels de gestion des cours d'eau concernant 8 bassins ou groupements de bassins versants et couvrant 536 km de cours d'eau sur 6 EPCI-FP

4 études hydrauliques

de mise à jour de la connaissance des crues, du risque inondation et de propositions d'aménagements de réduction de l'aléa, couvrant 162 km de cours d'eau sur 5 EPCI-FP



2.2.2- Bassin Lagoin-Mouscle

Ce bassin, qui a fait l'objet d'un recalibrage important sur sa partie aval dans les années 70, nécessite la mise en place d'une approche adaptée tenant compte de sa morphologie rectifiée. La présence de nombreux seuils est également une contrainte pour la bonne qualité des milieux aquatiques mais aussi localement pour les débordements impactant diverses zones habitées ou à enjeux d'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle 2 démarches ont été menées en parallèle durant l'année 2020 :

Etudes :

Etude de définition du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Lagoin-Mouscle

Secteur d'étude : CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau (55 kms cumulés), diagnostic général, identification des points d'amélioration
- Définition d'un programme de travaux de gestion d'entretien d'intérêt général, chiffrage et réalisation du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain des principaux cours d'eau concernés
- Restitution du diagnostic aux élus et acteurs du territoire
- Proposition des premières pistes d'actions possibles

PRESTATAIRE : SCE

BUDGET

Montant total : 35 700 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Etude hydraulique des crues du Lagoin

Secteur d'étude : CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Fonctionnement hydraulique des crues du Lagoin sur son linéaire (27 km)
- Analyse des impacts : inondabilité, hydromorphologie, enjeux territoriaux
- Définitions techniques d'aménagements de réduction du risque inondation
- Propositions d'espaces de bon fonctionnement et de divagation admissible

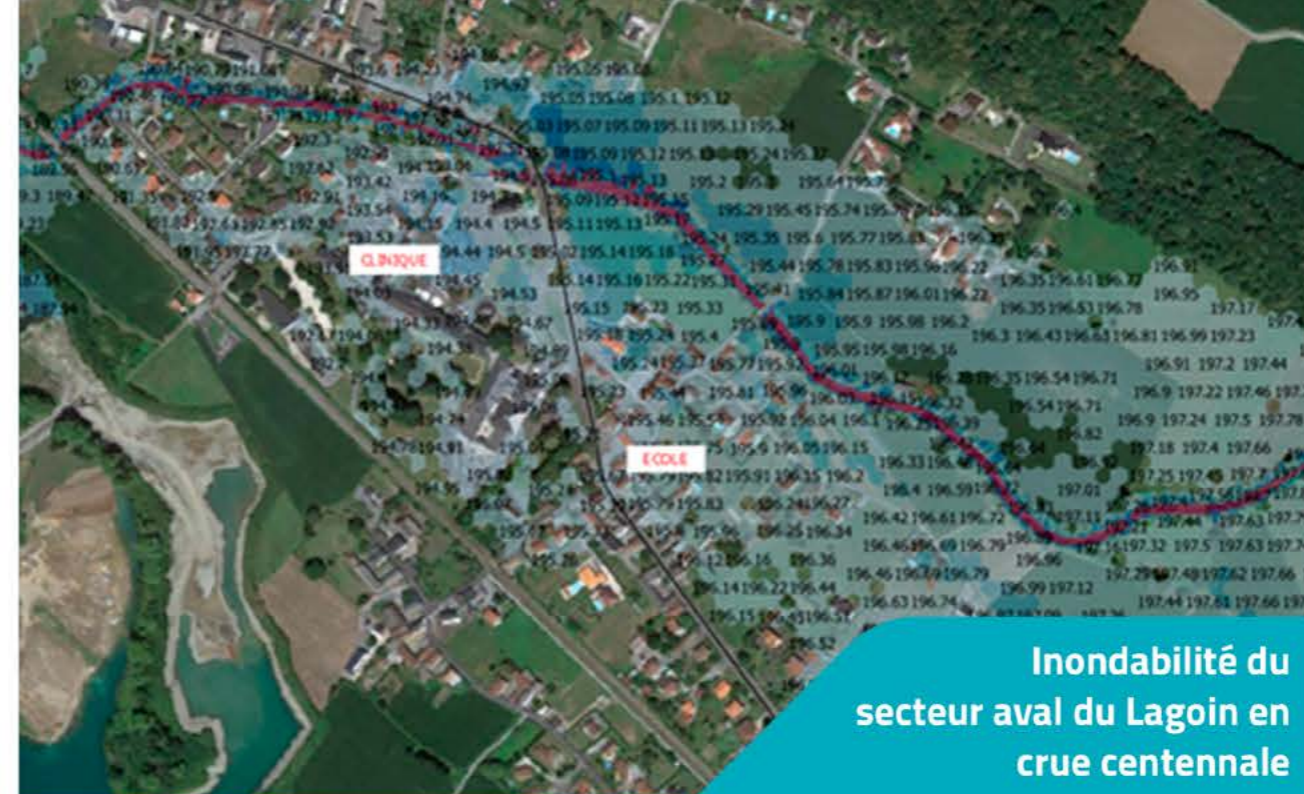
AVANCEMENT

- Diagnostic hydraulique
- Modélisation et premières cartographies pour différentes crues
- Premières propositions d'ouvrages de protection contre les inondations

PRESTATAIRES : HEA, Setrel

BUDGET

Montant total : 87 500 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 20% agence de l'eau ; 43% FEDER



Inondabilité du secteur aval du Lagoin en crue centennale



Premières solutions testées (non finalisé) pour une crue centennale

2.2.3- Bassin Beez-Ouzom

Ce bassin est dans un état relativement préservé où les principales problématiques identifiées en 2020 sont des érosions de berges ponctuelles, quelques embâcles problématiques, le transit sédimentaire (ouzom) et certaines zones inondables sur le secteur de Bruges en particulier.

L'année 2020 a été consacrée à la préparation du cahier des charges pour l'étude de définition du PPG qui permettra d'améliorer les connaissances sur l'état des milieux aquatiques et de proposer un programme de gestion tenant compte de la spécificité torrentielle du Beez et de l'Ouzom.

2.2.4- Bassin Ousse-Oussère

Ce bassin regroupe deux cours d'eau principaux (l'Ousse et l'Ousse des bois). La partie Ousse est gérée par le SMBGP. Elle a fait l'objet de travaux de retrait d'embâcles sur Artigueloutan en avril 2020 et du lancement d'une étude de définition d'un PPG en mai 2020.

Ce bassin est le territoire avec le plus fort taux d'exposition de la population (30%) aux inondations dans le périmètre du SMBGP. Sur la partie amont du secteur (territoire de la CCNEB), les communes sont toujours en attente de la présentation des résultats des études de définition ou de révision des Plans de Prévention des Risques inondations (PPRi) portées par l'Etat.

Cette exposition au risque inondation est une donnée importante dont tiendra compte le PPG à venir et qui nécessitera probablement des investigations complémentaires à celles diligentées par la DDTM dans le cadre des PPRi.

La partie Ousse des bois est gérée en quasi-totalité par la CAPBP sauf sur la partie amont (Nousty, Soumoulou, Limendous) qui revient au SMBGP. L'Ousse des bois fait l'objet d'une étude PPG et d'une expertise hydraulique co-portées entre la CAPBP et le SMBGP.

Etude de définition du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin de l'Ousse

Secteur d'étude : CCNEB, CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau (105 kms cumulés), diagnostic général, identification des points d'amélioration
- Définition d'un programme de travaux de gestion d'entretien d'intérêt général, chiffrage et réalisation du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Diagnostic bibliographique et de terrain

PRESTATAIRE : SCE

BUDGET

Montant total : 47 700 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux :

Communes d'Artigueloutan (CAPBP) et Pontacq (CCNEB) : Retrait d'embâcles et entretien des parcelles SMBGP sur 300 ml, pour 6 180 € TTC.

Commune de Bizanos (CAPBP) : Protection de berge le long de l'Ousse (avenue de la république) : Finalisation de l'action engagée par l'ancien Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse dont la dissolution s'est faite par transfert au SMBGP. Montant de l'opération : 78 500 € TTC.



2.2.5- Bassin Neez-Soust

Suite aux interventions sur des embâcles en 2019, générés par la crue de juillet 2018, aucune intervention urgente n'a été programmée en 2020 sur le Neez. Un secteur sensible du Soust, particulièrement encombré par des embâcles, a en revanche été travaillé sur plusieurs communes et une

opération conséquente de réfection du bassin écreteur du Soust a été réalisée.

L'année a permis d'avancer sur l'élaboration du plan pluriannuel de gestion du Neez et du Soust qui définira à terme les travaux importants sur le lit et les berges des cours d'eau pour pallier le déficit d'entretien des riverains. Face à l'exposition au risque inondation du bassin du Neez, l'étude hydraulique engagée en 2019, en collaboration avec la Communauté de communes de la vallée d'Ossau, a été terminée et la stratégie de gestion du risque inondation sur ce territoire validée.

Etudes en cours ou lancées :

Etude hydraulique des crues du Neez

Secteur d'étude : CAPBP, CCVO

OBJECTIFS

- Etude hydraulique de l'impact des crues du Neez (26 km) et ses affluents (18 km)
- Définition et proposition d'aménagements de réduction du risque inondation, analyses coûts/bénéfices
- Dossier de régularisation des ouvrages existants de protection contre les inondations
- Proposition d'espaces de bon fonctionnement et de divagation admissible

AVANCEMENT

- Modélisation hydraulique pour différents niveaux de crue
- Propositions et tests des projets d'aménagements pour réduire le risque inondation
- Validation de la stratégie de gestion du risque inondation et analyse coûts/bénéfices
- Finalisation des autres prestations de l'étude

PRESTATAIRES : HEA, Parçan

BUDGET

Montant total : 124 440 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 20% agence de l'eau ; 43% FEDER

Travaux

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE

Communes de Marciac, Lézons, Gelos (SLOWBP) : restauration de 1 600 m² de berges, pour un montant de 10 embâcles importants sur le Soust, pour un montant de 16 700 € TTC.

Communes de Gelos et Rontignon (CAPBP) : Importants travaux d'entretien du bassin écreteur du Soust (resurfaçage de la digue et ensemencement, amélioration des accès, gestion des matériaux dans le bassin de dissipation), pour un montant de 53 000 € TTC.

En parallèle des travaux, le SMBGP a été particulièrement mobilisé sur ce bassin pour régler des problématiques ponctuelles, aux côtés des communes et d'associations de riverains.

Etude du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Neez-Soust

Secteur d'étude : CAPBP, CCVO

OBJECTIFS

- Diagnostic d'état des cours d'eau du secteur d'études (67 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Validation du diagnostic de terrain
- Coordination avec la Communauté de communes de la vallée d'Ossau
- Validation des premières priorités d'intervention

PRESTATAIRE : SCE

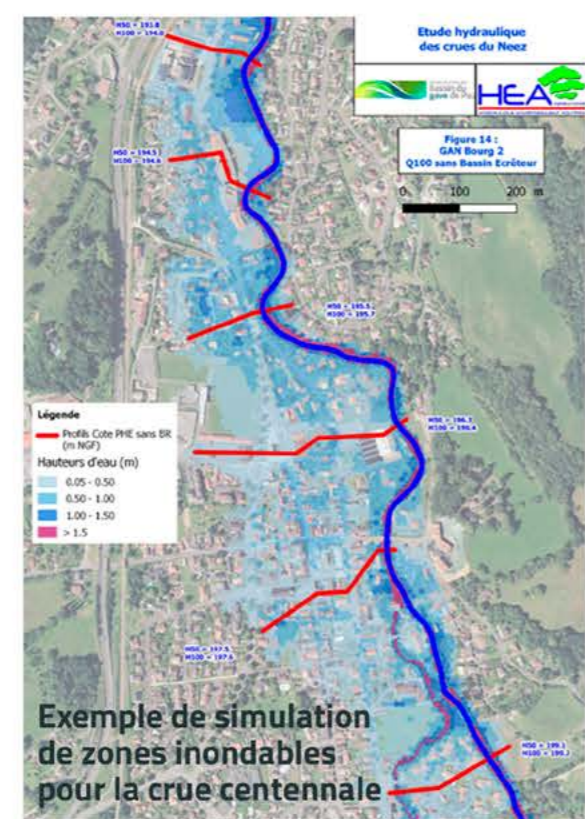
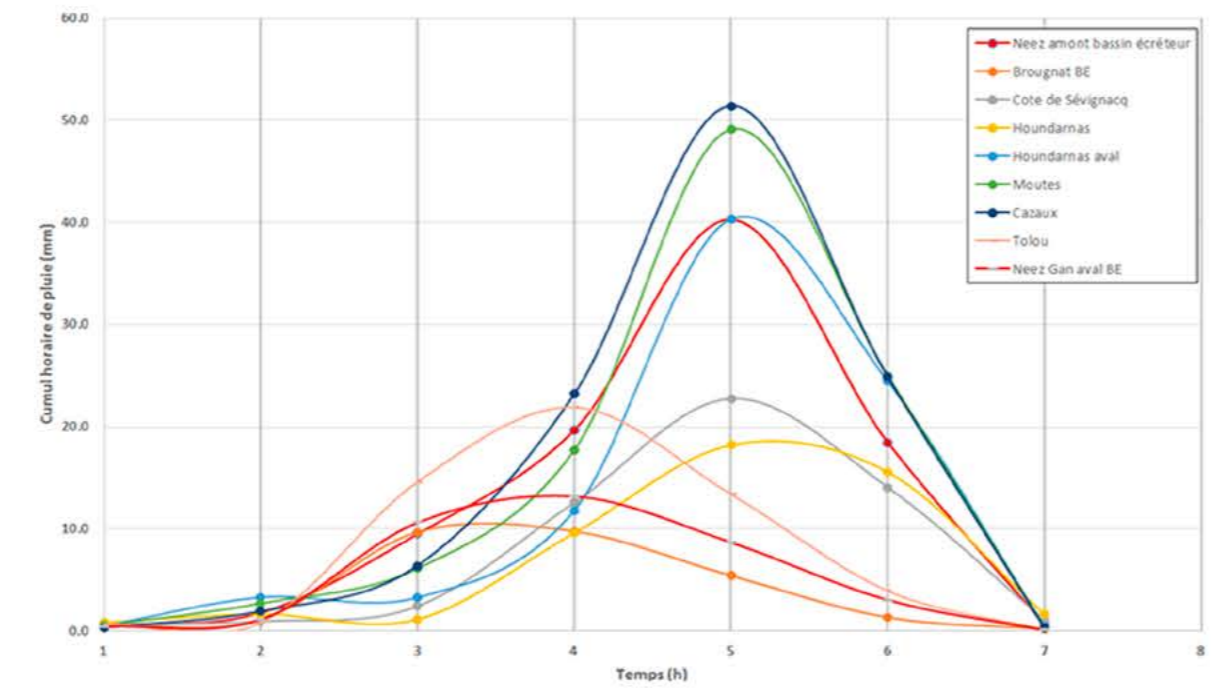
BUDGET

Montant total : 33 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

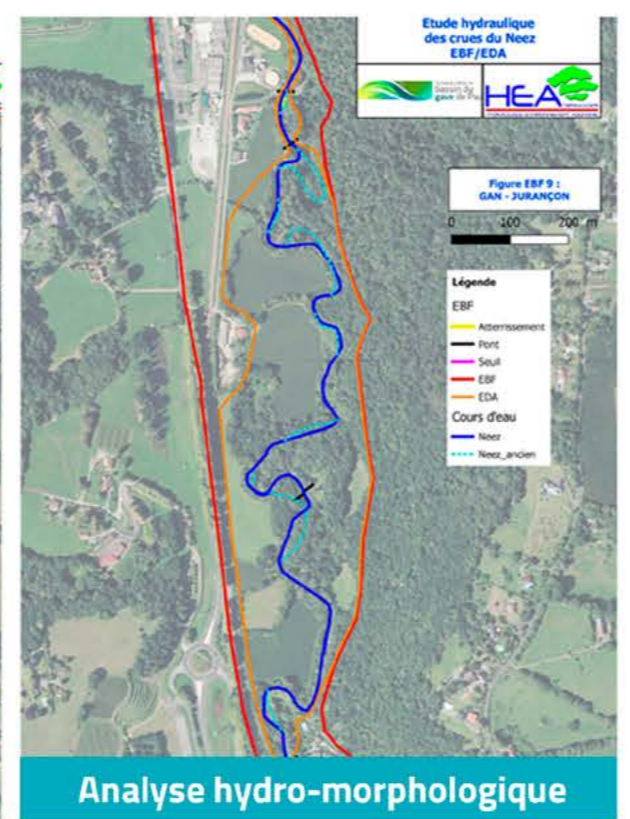
Orage du 16/07/2018 : intensités horaires entre 3 et 9 heures



Embâcle sur le Soust



Exemple de simulation de zones inondables pour la crue centennale



Analyse hydro-morphologique

2.2.6- Bassin Juscle-Hies

Ce bassin actuellement couvert par une DIG a vu la mise en œuvre de sa quatrième année de gestion en 2020. Les secteurs sensibles subissant un déficit chronique d'entretien depuis plusieurs dizaines d'années ont fait l'objet d'une restauration importante, avec notamment un rajeunissement de la ripisylve et l'enlèvement de nombreux embâcles massifs.

Travaux réalisés :

- Travaux de l'année n°4 du plan pluriannuel de gestion du bassin « Juscle - Juscllet - Hies – Arribeü - Cazauran » sur le territoire de la CAPBP :
- > Juscle (Aubertin et Saint-Faust) : restauration de 5 600 ml de berges, pour un total de 28 000 € TTC
- > Las Hies (Gan, Jurançon et Laroin) : Restauration de 16 300 ml de berges, retrait de 30 embâcles, pour un total de 89 100 € TTC
- > L'Arribeü (Jurançon et Laroin) : restauration de 2 000 ml de berges, pour un total de 5 400 € TTC



AVANT



APRES

AFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.7- Bassin Luz-Gest

L'année 2020 a été marquée par plusieurs rencontres relatives au plan de gestion pluriannuel des cours d'eau qui a été validé en comité de pilotage. Les élus ont donc défini les priorités d'intervention et le calendrier de réalisation.

Le dossier a été transmis en fin d'année aux services de l'Etat pour instruction, avant des adaptations éventuelles et l'enquête publique qui devrait se dérouler en 2021.

La problématique des canaux à l'aval de Narcastet est un élément important qui influe tant sur les actions du PPG que sur la gestion hydraulique des ouvrages de protection contre les inondations, nombreux sur ce territoire. Le canal Mazères 2 a bénéficié de travaux d'entretien et de curage afin d'améliorer sa capacité d'évacuation des eaux de ruissellement et limiter les débordements vers des zones habitées.

Le cours d'eau du Loulié (Mazères-Lezons et Gelos) a fait l'objet d'une expertise hydraulique en raison de problématiques fréquentes de débordement qui impactent des logements et une zone commerciale. Des solutions pour réduire les inondations ont été proposées.

Etudes :

Etude hydraulique du ruisseau le Loulié

Secteur d'étude : CAPBP, communes de Gelos et Mazères-Lezons

OBJECTIFS

- Analyse du fonctionnement hydraulique des crues du Loulié (2,2 km)
- Définition de solutions de réduction du risque inondation au stade faisabilité

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain, topographie, analyse hydrologique
- Modélisation hydraulique
- Propositions d'aménagements et analyse de leurs impacts

PRESTATAIRE : CACG

BUDGET

Montant total : 15 000 € TTC
Subvention (% du montant éligible) : 43% FEDER

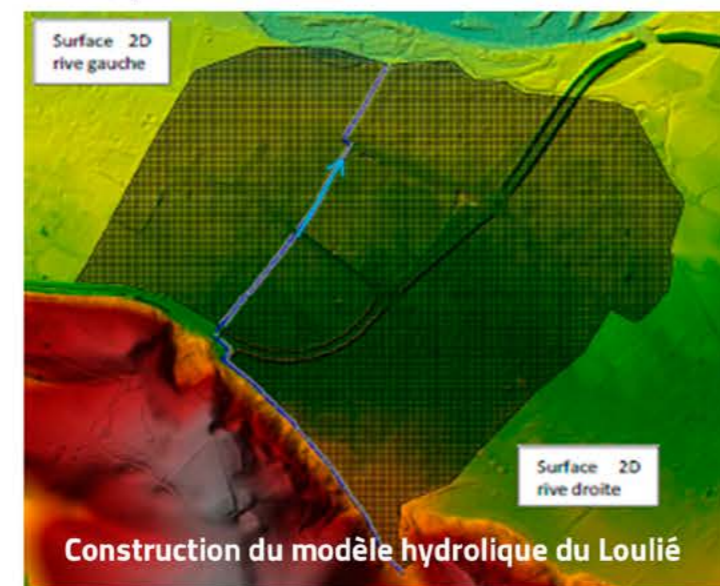
Travaux :

Communes de Mazères-Lezons et Uzos (CAPBP) :

1 955 ml d'entretien du canal Mazères2, pour un montant de 23 000 € TTC.

Commune d'Arros-Nay (CCPN) :

renforcement de la fosse de dissipation du bassin écrêteur de crues du Luz de Casalis, pour un montant de 20 000 € TTC



Etude du plan de gestion pluriannuel Luz-Gest

Secteur d'étude : CAPBP, CCPN

OBJECTIFS

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau du bassin versant (64 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Validation du diagnostic de terrain
- Proposition d'actions hiérarchisées
- Validation du programme pluriannuel de gestion

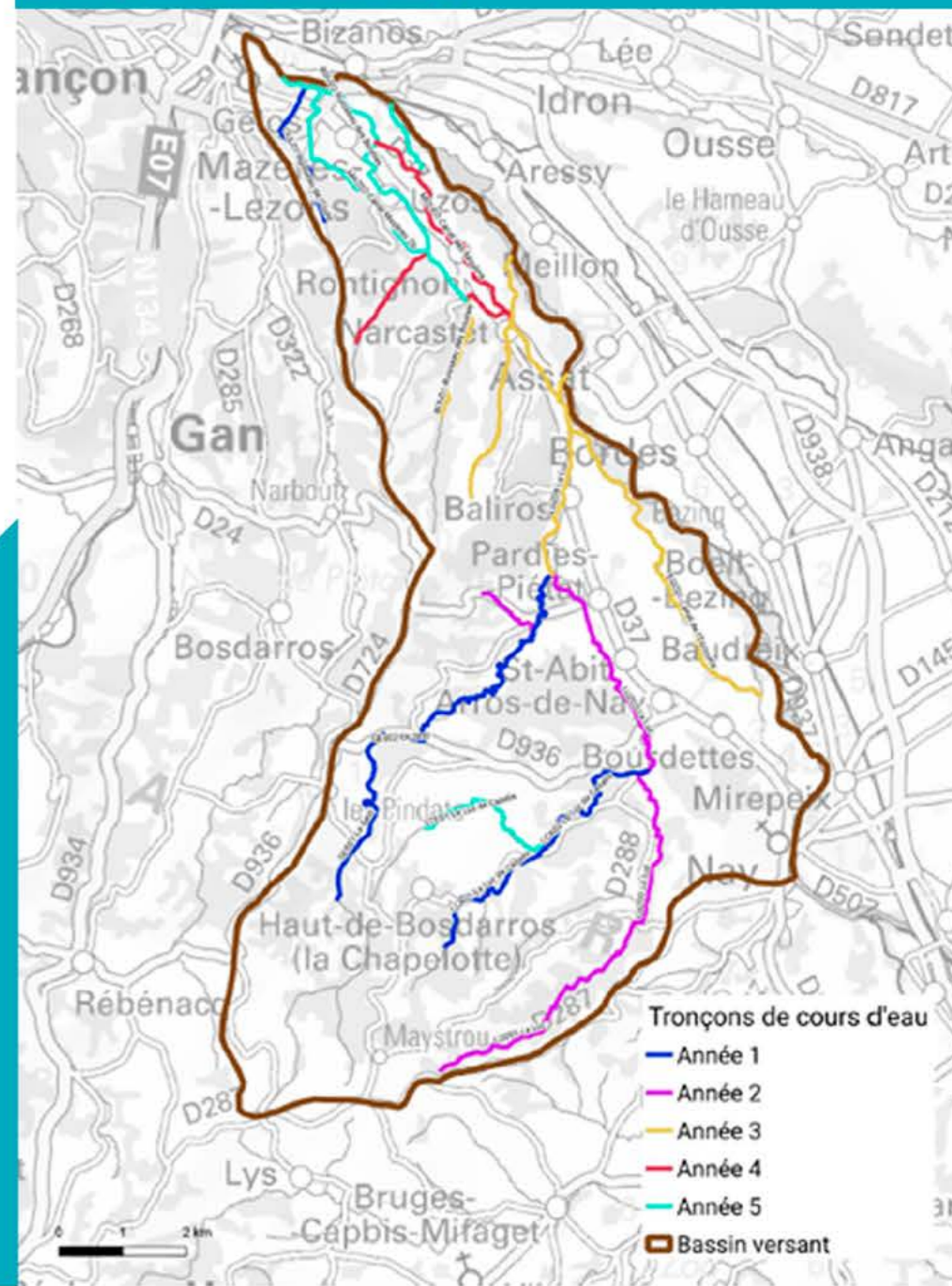
PRESTATAIRE : CACG

BUDGET

Montant total : 39 600 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ;
20% Région Nouvelle Aquitaine

Répartition prévisionnelle des actions
du PPG Luz-Gest dans le temps

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
Reçu en préfecture le 10/11/2021
Affiché le
ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE



2.2.8- Bassin Baïses-Luzoué

Ce bassin, sensible aux inondations sur la zone aval, a fait l'objet du lancement, le 17 janvier 2020, d'une étude hydraulique globale. Le prestataire retenu, ISL, a mis en évidence des débits de pointe pour la crue centennale supérieurs d'environ 15 % aux précédentes références. En fin d'année 2020, le comité de pilotage a validé la présentation des cartographies des zones inondables identifiant l'ensemble des enjeux exposés au risque inondation pour différents niveaux de crues. Celles-ci rendent bien compte des débordements vécus par ce territoire lors des inondations de 2018 et 2019.

La poursuite de l'étude (en 2021) sera consacrée à la simulation de diverses propositions d'aménagements, leur chiffrage ainsi que le rapport coût/bénéfice du programme prévisionnel de réduction du risque inondation.

L'étude de définition d'un PPG a mis en évidence :

- Un déficit important d'alluvions causant un enfoncement généralisé du lit du cours d'eau et des érosions de berge
- Une quasi-absence de frayères naturelles
- Des saligues souvent perchées avec des arbres sénescents parfois instables
- Un nombre d'embâcles très important avec plus de 1 400 identifiées.

Ce diagnostic a amené le SMBGP, avec les acteurs du territoire, à retenir plusieurs propositions d'actions en février 2020. L'instruction administrative par les services de la police de l'eau (DDTM) engagée en mai 2020 a été reprise au second semestre 2020 en raison d'une évolution réglementaire importante nécessitant une adaptation du dossier.

Etudes :

Etude du plan de gestion pluriannuel des cours d'eau du bassin Baïses-Luzoué

Secteur d'étude : CCLO, CCHB, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau du bassin Baïses-Luzoué (112 km), diagnostic environnemental
- Proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

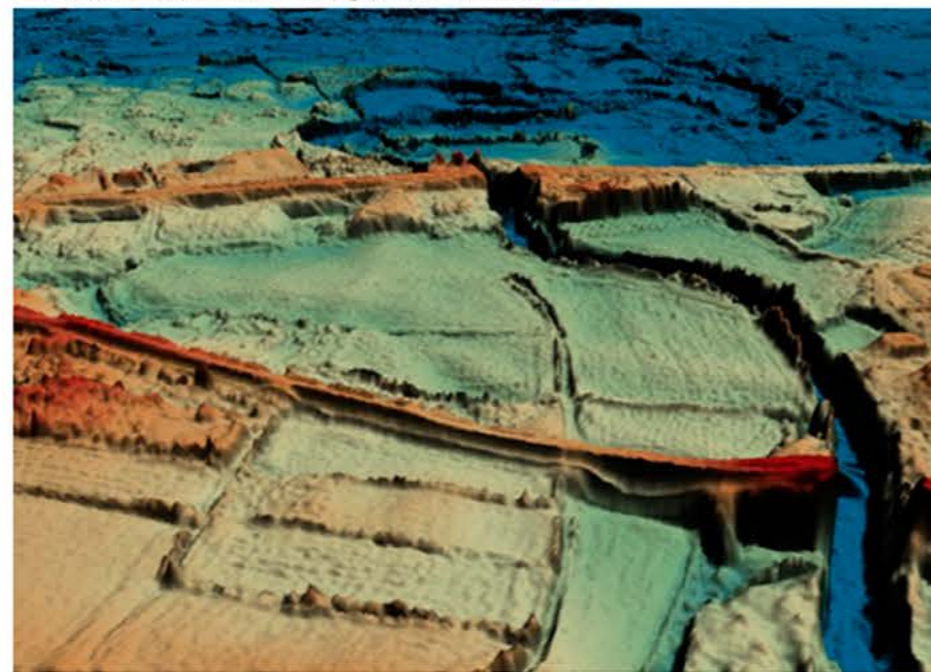
- Diagnostic de terrain
- Proposition d'actions validées
- Dépôt des dossiers réglementaires auprès des services de l'Etat

PRESTATAIRE : Hydretudes

BUDGET

Montant total : 45 990 € TTC
 Subventions (% du montant éligible) :
 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Exemple de restitution sur l'étude hydraulique Baïses-Luzoué
 Traitement par informatique d'un levé LIDAR : topographie très fine (Secteur Mourenx) :



Travaux réalisés :

Communes d'Os-Marsillon, Mourenx, Monein (CCLO) :
 Programme d'enlèvement de 18 embâcles sur la Baïse, la Baysère et le Luzoué, pour un coût de 23 000 € TTC

Etude hydraulique des crues de la Baïse et du Luzoué

Secteur d'étude : CCLO, CCHB, CAPBP

OBJECTIFS

- Etude hydraulique de l'impact des crues de la Baïse et du Luzoué
- Définition et proposition d'aménagements de réduction du risque inondation, analyses coûts/bénéfices
- Définition des zones naturelle de stockage et d'expansion des crues
- Dossier de régularisation des ouvrages existants de protection contre les inondations (3 digues)

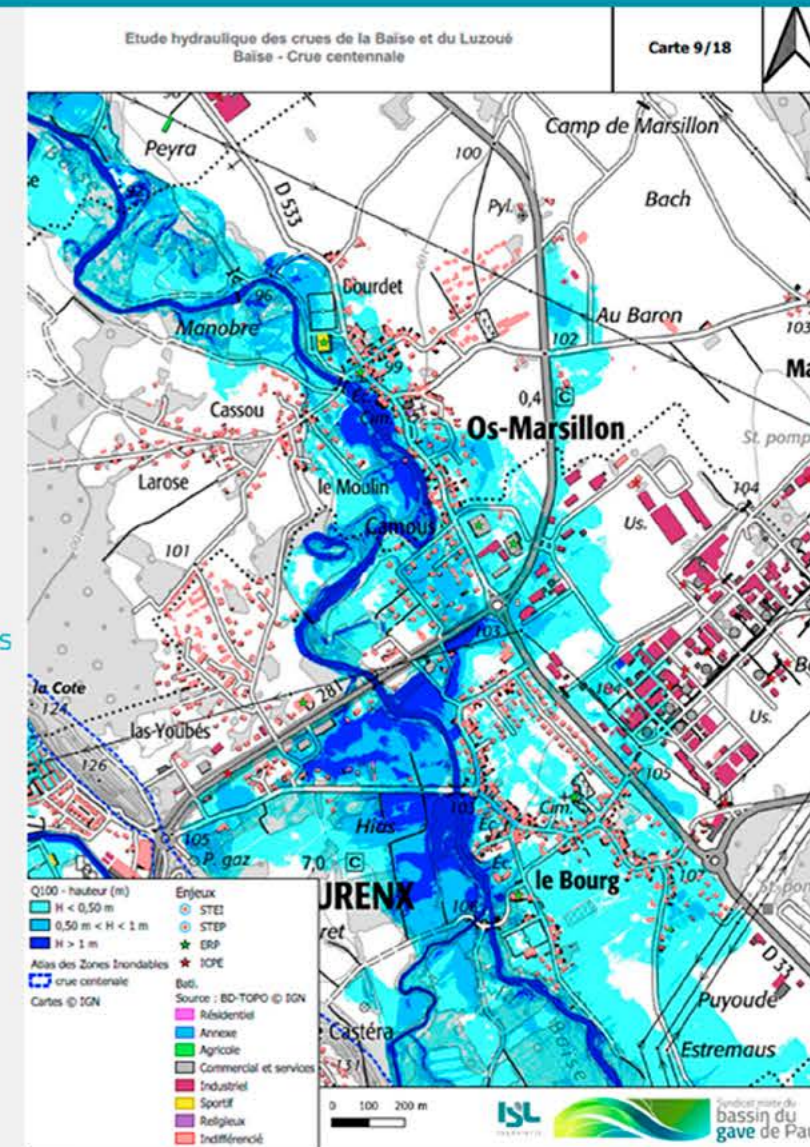
AVANCEMENT

- Topographie (relevé LIDAR aérien) et analyse hydrologique
- Modélisation hydraulique pour différents niveaux de crue

PRESTATAIRES : ISL, Géofit, IMAO

BUDGET

Montant total : 151 758 € TTC
 Subventions (% du montant éligible) : 20% agence de l'eau ; 43% FEDER



2.2.9- Bassin Agle-Aulouze

Depuis le 1er janvier 2020, suite à la dissolution du SIVU de l'Agle et de l'Aulouze, le SMBGP a étendu son périmètre à ce bassin.

Ce transfert a supposé la reprise des actions engagées par le SIVU, notamment l'étude de définition du plan pluriannuel de gestion, la gestion du bassin écrêteur de crues de Denguin ainsi que les digues Eurolacq 2 et Cabral.

Ont également été poursuivies les opérations d'entretien régulier du lit et des berges de certaines portions de cours d'eau, particulièrement sujettes aux débordements, que menait régulièrement le SIVU de l'Agle et de l'Aulouze.

Etudes :

Etude du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Agle-Aulouze

Secteur d'étude : CCLO, CAPBP

OBJECTIFS

- Diagnostic d'état des cours d'eau du secteur d'études (37 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Proposition d'actions validées
- Dossiers réglementaires en cours d'instruction auprès des services de l'Etat

PRESTATAIRE : SCE

BUDGET

Montant total : 36 000 € TTC

Subvention (% du montant éligible) : 30% agence de l'eau

Travaux :

Communes d'Artix, Labastide-Cézéracq, Serres-Sainte-Marie (CCLO) et Denguin (CAPBP) :

entretien de 44 000 ml de berges de rivières et enlèvement d'embâcles, pour un montant de 42 000 € TTC.



2.2.10- Bassin Geüle-Henx-Clamondé

Ce bassin fait l'objet de débordements réguliers inondant des secteurs ponctuels habités ou des zones d'activité. En raison de la carence d'entretien des cours d'eau et de cette exposition au risque inondation, plusieurs actions ont été engagées.

En premier lieu, suite à plusieurs expertises sur le terrain, des travaux de restauration de l'Henx et du Portarieu (enlèvement d'embâcles ou d'autres encombrants perturbant l'écoulement hydraulique) ont été mis en œuvre sous déclaration d'intérêt général simplifiée (Warsmann). Cette procédure ne permettant pas le traitement de grands linéaires, il a été engagé, en second lieu, une étude globale de définition d'un plan pluriannuel de gestion à l'échelle de tout le territoire.

Cette étude, en complément des opérations classiques de restauration des cours d'eau suite au défaut d'entretien des riverains, vise également à proposer des solutions de réduction du risque inondation basées sur les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des zones humides.

En complément de cette approche globale, le SMBGP s'est également focalisé sur la compréhension des débordements et la recherche de solutions spécifiques sur le cours d'eau le Lagnerot à Orthez. Ce dernier traverse le quartier Castetarbes qui est régulièrement exposé aux crues, dont celle d'avril 2020 a causé d'importants dégâts. Les propositions d'actions et arbitrages interviendront en 2021.

Etudes :

Etude du plan pluriannuel de gestion Geule-Henx-Clamondé

Secteur d'étude : CAPBP, CCLO

OBJECTIFS

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau du bassin versant (88 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Engagement du diagnostic de terrain
- Engagement des expertises hydrauliques ponctuelles
- Concertation avec les acteurs du territoire

PRESTATAIRES : HEA, Parçan

BUDGET

Montant total : 67 700 € TTC

Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux :

Commune de Mont (CCLO) :

restauration de 4 720 ml et entretien de 1 580 ml de berges de l'Henx et du Portarieu et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 35 000 € TTC

Commune de Mont (CCLO) :

travaux de renforcement du bassin de dissipation de l'écrêteur dur la Geule et sécurisation de l'ouvrage, pour un coût de 18 292 € TTC.



2.2.11- Bassin Lâa-Geü

Une consultation de bureaux d'études a été engagée au deuxième trimestre pour la définition d'un PPG.

Le bureau d'études HEA a été retenu pour cette mission qui intègre également une expertise hydraulique sur la commune de Lâa-Mondrans en raison des problématiques ponctuelles constatées. La mission a été officiellement lancée au quatrième trimestre 2020.

Etudes :

Etude du plan de gestion pluriannuel des cours d'eau du bassin Laâ - Geü

Secteur d'étude : CCLO, CCBG

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau du bassin Laâ Geü (72 km), diagnostic environnemental
- Expertise hydraulique spécifique au secteur de Laâ Mondrans
- Proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Lancement de la mission en décembre 2020

PRESTATAIRE : HEA

BUDGET

Montant total : 67 000 € TTC

Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ;
20% Région Nouvelle Aquitaine

LES OUVRAGES
DE PRÉVENTION
DES
INONDATIONS2.2.12- Bassin des affluents
rive droite et rive gauche
du gave de Pau aval

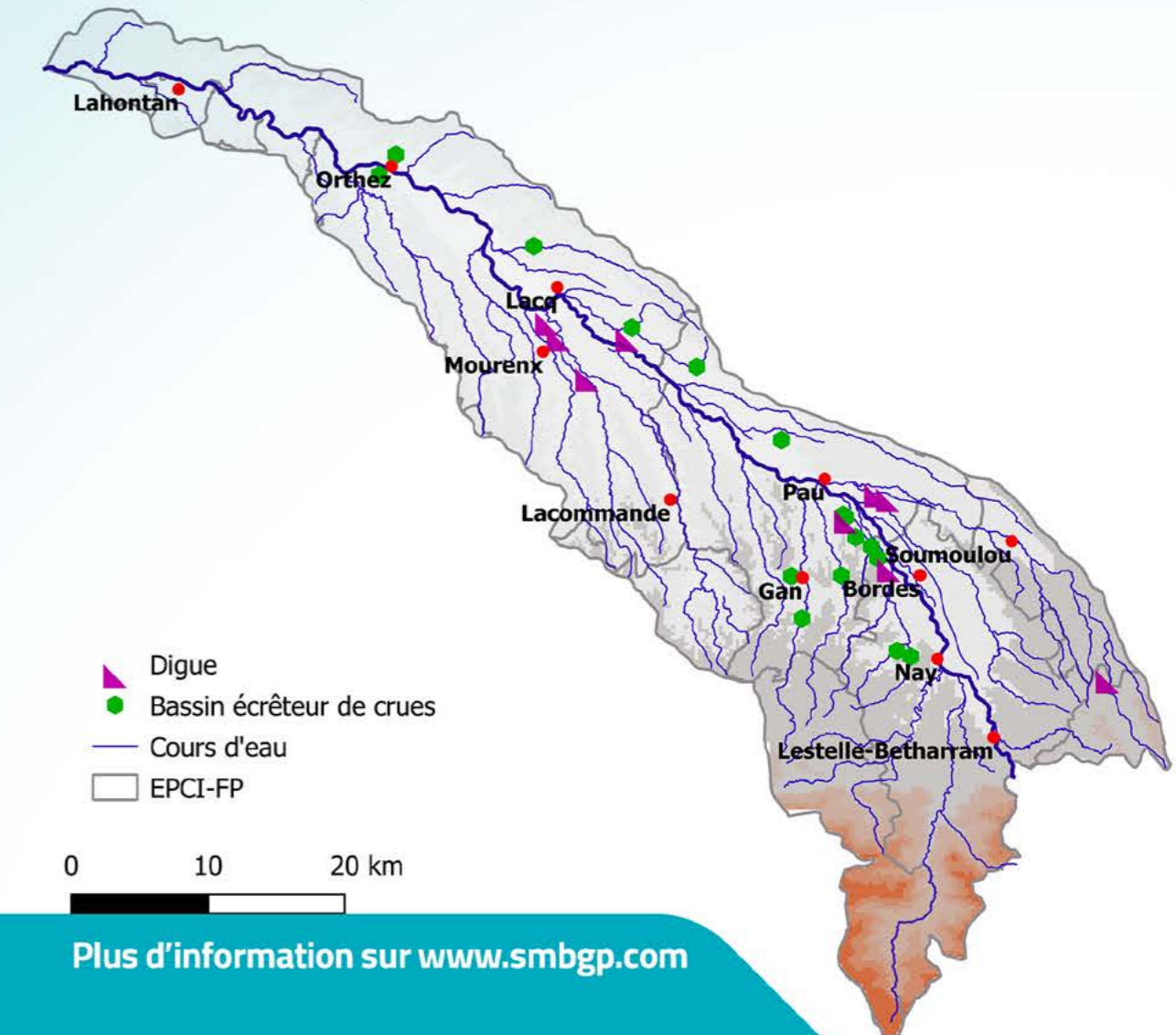
La fin de l'année 2020 a été consacrée au montage du dossier de consultation des entreprises pour l'élaboration du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau qui permettra d'améliorer les connaissances sur l'état des milieux aquatiques et de proposer un programme de gestion tenant compte de la spécificité de ces bassins.

Le Saubagnac, ruisseau traversant la commune de Puyoo, est sorti de son lit à plusieurs reprises au cours du mois de décembre 2020, il a inondé quelques habitations et des bâtiments industriels.

Le lancement d'une étude hydraulique a été acté, avec pour objectif d'obtenir des résultats pour l'été 2021.

En dehors des interventions « cours d'eau » proprement dites, le SMBGP assume également la responsabilité de l'entretien des ouvrages classés (par l'Etat) de protection contre les inondations (9 digues et 14 bassins écrêteurs) de son territoire de compétence.

L'ensemble des ouvrages est localisé sur la carte suivante :



LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Avec un bassin écrêteur



Situation en temps normal

FOCUS : QU'EST-CE QU'UN BASSIN ÉCRÊTEUR DE CRUES ?

Avec un bassin écrêteur



Situation en temps de crue

Il s'agit d'un barrage construit en travers de la rivière percé d'un orifice à sa base (pertuis) qui laisse naturellement s'écouler le cours d'eau. Quand le débit dépasse la capacité du pertuis, la retenue se remplit pour ne laisser passer à l'aval que le débit voulu, puis se vide progressivement lors de la décrue. Les dimensions du pertuis et du barrage sont calculées pour limiter voire supprimer les débordements en aval. Elles dépendent de contraintes techniques et financières. Pour des débits supérieurs à la capacité de l'ouvrage, un déversoir évacue le trop plein qui viendra inonder les territoires à l'aval.

Les interventions d'entretien courant consistent essentiellement en la gestion de la végétation sur et aux abords de l'ouvrage.

L'objectif est de conserver le bon état et la stabilité des structures de génie civil, ainsi que la fonctionnalité à l'écrêtement de la crue telle qu'elle a été dimensionnée (exemple : gestion des embâcles pour éviter l'obstruction des pertuis).

Ces interventions d'entretien sont réalisées deux à quatre fois par an en fonction de l'implantation des ouvrages, de la nature et la densité de végétation qui les entourent. Elles sont effectuées en majeure partie par des associations d'insertion professionnelle disposant d'un accompagnement technique spécifique pour les travaux en rivières. Sur un bassin écrêteur, afin de tester les avantages et inconvénients d'une telle démarche, le SMBGP a également conventionné avec un agriculteur pour que la végétation soit pacagée par des brebis.

Les interventions plus lourdes réalisées de manière plus ponctuelle en raison de l'état de l'ouvrage, comme cela a été le cas pour 3 bassins écrêteur de crues, sont réalisées par des entreprises spécialisées.

Les chiffres de travaux à retenir en 2020 sur les ouvrages de protection contre les inondations :

118 000 m²

d'entretien de la végétation sur les corps d'ouvrages et avoisinants

900 ml

de ruisseau entretenu en prévention des embâcles

140 ml

de gestion de la végétation sur digues

600 tonnes

d'enrochement mis en œuvre

10 500 m²

d'ensemencement

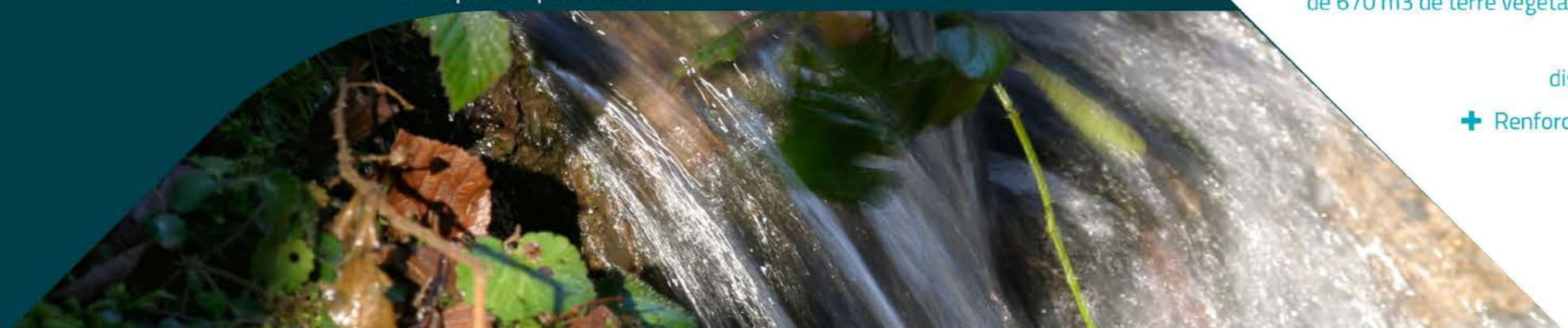
+ Resurfaçage de la digue du bassin écrêteur de crues du Soust, apport de 670 m³ de terre végétale, sécurisation de l'ouvrage, amélioration des accès

+ Renforcement de la fosse de dissipation du bassin écrêteur de crues du Luz Casalis

+ Renforcement de la fosse de dissipation du bassin écrêteur de crues de la Geule, sécurisation de l'ouvrage et remplacement des barres anti-embâcles

135 000 €

engagés



Quelques exemples de réalisation :



Soust



Luz de Casalis



Geule



PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS



2.4- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations

A la suite de la validation, en 2019, de la Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation autour du Territoire à Risque Important d'inondation de Pau, le SMBGP a engagé l'élaboration de son volet opérationnel : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Il a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

La mise en œuvre d'un PAPI est articulée en 2 phases avec en premier lieu, le Programme d'études préalable au PAPI (2021-2024) qui permet la réalisation de diagnostics et d'études, afin d'établir une stratégie et un programme de mesures et d'actions à l'échelle d'un bassin versant. Pendant le Programme d'études préalable au PAPI sera développé l'ensemble des actions, à l'exception de la construction d'ouvrages.

En second lieu, le PAPI (à partir de 2025) viendra compléter la démarche par le financement et la construction des éventuels ouvrages de protection contre les inondations : digues et barrages, démontrés comme nécessaires lors de la première phase.

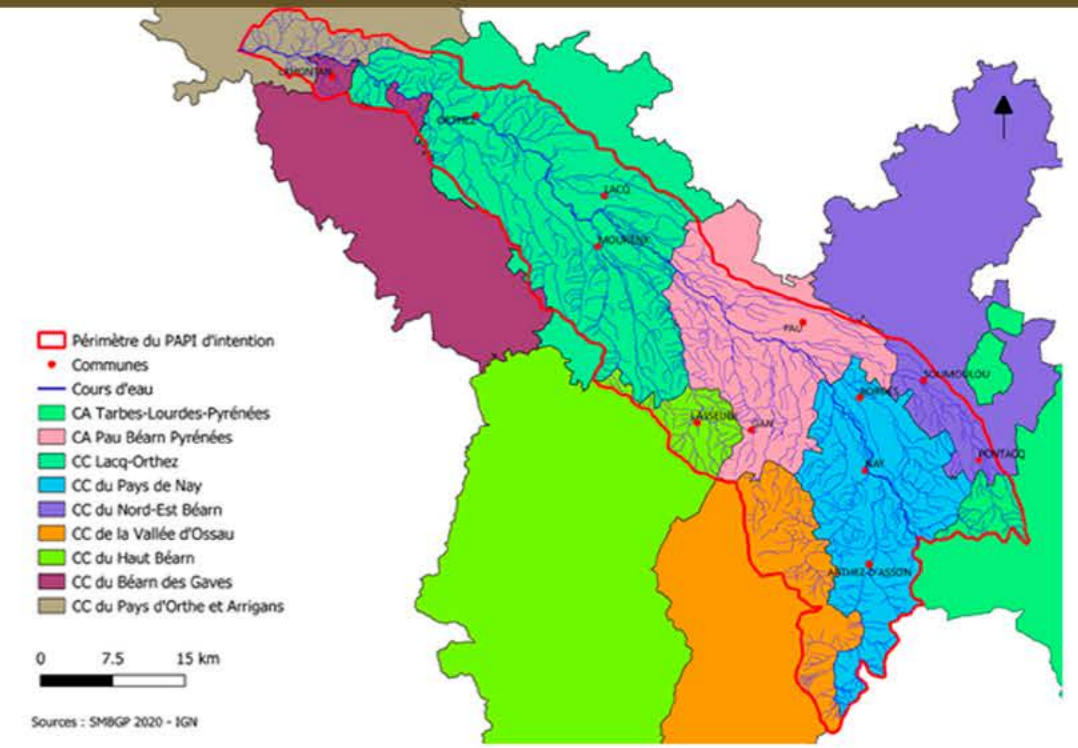
La réunion de lancement du programme d'études préalables au PAPI a eu lieu le 22 janvier 2020 au siège de la Communauté de communes Lacq-Orthez, à Mourenx, avec l'ensemble des élus et des partenaires concernés.

L'approche PAPI va permettre au SMBGP de traiter le risque inondation de manière globale, sans limiter les actions à la réalisation d'ouvrages de protection. Le volet relatif à la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés doit être obligatoirement abordé : arrêt du développement de l'urbanisation en zones inondables, réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés. L'amélioration de la prévision des crues ainsi que l'organisation de l'alerte et de la gestion de crise sont également des axes importants à optimiser.

Le Programme d'études préalables et le PAPI sont complémentaires des actions régulières menées par le Syndicat, notamment en ce qui concerne les opérations de restauration des cours d'eau.

Le périmètre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations et de son programme d'études préalable comprend :

- 3 Départements
- 2 Régions
- 2 Communautés d'agglomération
- 7 Communautés de communes
- 156 communes



STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

En tant que porteur de la démarche PAPI, le **SMBGP** assure l'animation des différentes phases d'élaboration : état des lieux, diagnostic, concertation, synthèse, montage du dossier etc. ainsi que son évaluation. Ce processus va permettre d'impulser un véritable projet de territoire sur la thématique des inondations à l'échelle du bassin versant, en impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées : élus, techniciens, représentants de l'Etat, associations, organismes socio-professionnels...

La situation particulière de l'année 2020 a perturbé toute la démarche de concertation initialement planifiée, ce qui a eu pour conséquence de retarder et d'adapter cette première phase particulièrement importante.

Malgré les restrictions liées aux conditions sanitaires et en complément de la réunion de lancement :

- L'adhésion de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (non adhérente au SMBGP) à la démarche PAPI a été actée suite à une rencontre entre les élus.
- 2 comités de pilotage ont validé l'adaptation des méthodes de concertation et les axes prioritaires.
- 5 rencontres avec les Communautés de communes et d'agglomération ont permis d'orienter les thématiques à étudier.
- Une session de travail a été programmée avec les élus du SMBGP.
- 5 ateliers de travail thématiques (connaissance et culture du risque, gestion de crise, aménagement...) ont réuni, en visioconférence, de nombreux acteurs et partenaires concernés.

La poursuite de la démarche avec notamment la consultation du public se poursuit en 2021.

CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES ET AUTRES MISSIONS

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat est amené à mettre en œuvre des actions de sensibilisation, rencontrer les acteurs et partenaires autour de l'espace rivière, suivre ou contribuer à des opérations de formation. L'ensemble des logos, acronymes et mots-clés suivants rendent compte des acteurs avec lesquels le SMBGP a collaboré en 2020 ainsi que des thématiques abordées.

LES ACTIONS INSCRITES AU PROGRAMME D'UN PAPI SE DÉCLINENT SELON LES 7 AXES SUIVANTS :



Partenaires et missions impliqués :

- Universités et Recherche :** Université de Pau et des Pays de l'Adour, EcoCene, FFCK (Fédération Française de Canoë-Kayak), Comité Pyrénées-Atlantiques.
- Associations et Collectivités :** Fédération Départementale Pêche 64, Frayères, Bureau des Maires, Tarbes Lourdes Pyrénées, Pays de Noy, Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, Communauté de Communes du Béarn des Gaves, Communauté de Communes de la Vallée d'Arribans, Communauté de Communes de la Vallée d'Arribans, Communauté de Communes de la Vallée d'Arribans, Communauté de Communes de la Vallée d'Arribans, Communauté de Communes de la Vallée d'Arribans.
- Agences et Services :** Gave de Pau, Agence de l'Eau Adour-Garonne, DDTM64, DDTM40, PAPI PLUI, PPRi, AOT, DPF, CDRNM64, DREAL, Gravières, Voie verte, Repères de crue, Communes, SOBEGI, Syndicat Mixte des Gaves, Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, INSTITUTION ADOUR.
- Autres :** GeMAPI SLGRI, PNU, Nord-Est Béarn, PPRi, AOT, DPF, CDRNM64, DREAL, Gravières, Voie verte, Repères de crue, Communes, SOBEGI, Syndicat Mixte des Gaves, Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, INSTITUTION ADOUR.

2.6

STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

2.6- Communication

Deux réalisations majeures ont marqué la communication 2020 du SMBGP.

Après un long travail de collecte d'information, de sélection du contenu et de maquettage, le guide du riverain pour l'entretien des cours du bassin du gave de Pau et de ses affluents a été édité.

Il explique simplement ce que nous pouvons tous faire pour améliorer l'état de l'espace rivière et réduire les conséquences dommageables lors des inondations. De nombreux conseils pratiques et illustrés, adaptés à notre territoire, y sont proposés.

La distribution a débuté en 2020 auprès des communes, EPCI-FP et partenaires ainsi que quelques riverains. Chaque riverain des cours d'eau du périmètre du SMBGP recevra un exemplaire papier du guide au fur et à mesure de la validation des plans pluriannuels de gestion, au moment des enquêtes publiques visant à déclarer d'intérêt général les projets.

En attendant, il est disponible sous forme dématérialisée sur le site internet du SMBGP.

La seconde évolution importante concerne le site internet qui a entièrement été revu dans son contenu et sa forme pour l'adapter aux nouvelles compétences du SMBGP et le rendre plus didactique.

Il constitue aujourd'hui un véritable vecteur d'information particulièrement apprécié si l'on en croit les retours des visiteurs. Vous pouvez le découvrir à l'adresse suivante : www.smbgp.com

ou en scannant ce QR code :



Parmi d'autres sujets, vous y trouverez notamment une carte interactive localisant les différents ouvrages de prévention des inondations gérés par le SMBGP avec une fiche descriptive associée :



Ces différents outils de communication sont téléchargeables sur le site internet : www.smbgp.com

Dimensions	Casement réglementaire		
Hauteur : 100 à 1,5 m Longueur : 240 m	Travaux d'aménagement SUD	Régime NCA	Intégration NCA
	Travaux Categorie C	Classement NCA	Intégration NCA

Construit en 2020	Exploité par le Syndicat
Par la commune d'Abbas	Par le Syndicat du Gave de Pau, depuis 2020

3.

Orientations 2021

3- Orientations 2021

En 2021, le programme de gestion du gave de Pau sera poursuivi avec des interventions programmées sur : **Lestelle-Bétharram, Assat, Narcastet, Meillon, Aressy, Mazères-Lezons, Laroin, Abos, Labastide-Cézéracq, Lahontan et Labatut.** Suivant les sites, les opérations consisteront à retirer les embâcles problématiques, dévégétaliser et scarifier les atterrissements en cours de fixation, gérer les matériaux stockés sur les atterrissements afin de diversifier les écoulements du gave de Pau et réduire les contraintes au droit des enjeux menacés par les érosions. Cette déchenalisation permet également de favoriser les connexions hydrauliques avec les zones humides périphériques. Le SMBGP interviendra également, à la demande et pour le compte du Département des Pyrénées-Atlantiques sur des problématiques d'érosion le long de la route départementale n°802.

Le partenariat avec la fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, engagé en 2019 pour la restauration des frayères à brochets, se poursuivra sur un site identifié à Baigts-de-Béarn.

Sur les affluents, les interventions concerneront :

- Le bassin Juscle-Hies, où sera mise en œuvre la 5ème année du plan pluriannuel de gestion. Les cours d'eau restaurés seront notamment Las Hies et la Juscle
- Le bassin Agle-Aulouze, où devrait être engagée la 1ère année du plan pluriannuel de gestion, suite à l'enquête publique et à sa déclaration d'intérêt général
 - Les secteurs à enjeux urgents sur les autres bassins qui justifieront la mise en place d'une déclaration d'intérêt général simplifiée (Warsmann) avant que les plans pluriannuels de gestion soient opérationnels. Sans être exhaustif, il s'agira :
 - > Du Beez, de l'Arriecourt et de l'Ouzom : Asson et Igon
 - > De l'Ousse : Ousse
 - > Du canal de Mazères 2 : Narcastet et Rontignon
 - > De la Geüle : Serres-Sainte-Marie
 - > De la Lèze de Lahourcade, la Baïse et le Luzoué : Lahourcade et Mourenx
 - > Du Saubagnac : Puyoo
 - > Du Lataillade : Puyoo et Habas

Sur le volet études, les analyses hydrauliques sur le gave de Pau, le Lagoin ainsi que la Baïse et le Luzoué seront poursuivies. La validation des plans pluriannuels de gestion proposés sur les bassins Neez-Soust, Lagoin-Mouscle, Ousse et Geüle-Henx-Clamondé devrait intervenir dans l'année.

Tandis que le travail se poursuivra sur Laà-Geu, seront initiées les études de définition des plans pluriannuels de gestion sur Beez-Ouzom et les affluents du gave de Pau aval en rive droite et rive gauche.

La déclaration d'intérêt général des plans pluriannuels de gestion proposés sur Agle-Aulouze, Luz-Gest et Baïse-Luzoué est envisagée en 2021.

Concernant les ouvrages de protection contre les inondations, le SMBGP lancera, en complément des actions courantes d'entretien pour le maintien de leur bon fonctionnement, la mise à jour des systèmes d'endiguements et des aménagements hydrauliques dans le cadre réglementaire en vigueur. Cela supposera probablement un reclassement de certains ouvrages et la production de nouveaux documents (études de dangers, consignes, registres etc.) améliorant la connaissance sur le fonctionnement et le niveau de protection assuré par ces ouvrages.

GLOSSAIRE DES ACRONYMES :

AAPPMA

Association agréée de pêche et protection des milieux aquatiques

AEAG

Agence de l'eau Adour Garonne

AOT

Autorisation d'occupation temporaire

ASA

Association syndicale autorisée

BV

Bassin versant

CAPBP

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

CATLP

Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

CAT NAT

Catastrophe naturelle

CCBG

Communauté de communes du Béarn des gaves

CCHB

Communauté de communes du Haut-Béarn

CCLO

Communauté de communes Lacq-Orthez

CCNEB

Communauté de communes Nord-Est Béarn

CCPN

Communauté de communes du Pays de Nay

CCPOA

Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

CCVO

Communauté de communes de la vallée d'Ossau

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer

DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

DIG

Déclaration d'intérêt général

DPF

Domaine public fluvial

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPCI-FP

Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

FCTVA

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FEDER

Fonds européen de développement régional

GeMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

ML

Mètres linéaires

OFB

Office français de la biodiversité

OPCT

Opération pour le compte de tiers

PAPI

Programme d'action et prévention des inondations

PAT

Plan d'action territorial du gave de Pau

PCS

Plan communal de sauvegarde

PPG

Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau

PPRI

Plan de prévention du risque inondation

PLUi

Plan local d'urbanisme intercommunal

PNU

Parc naturel urbain

PLVG

Pays de Lourdes et des Vallées des gaves

SDAGE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIVU

Syndicat intercommunal à vocation unique

SLGRi

Stratégie locale de gestion du risque inondation

SMBGP

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

T

Tonnes

TRI

Territoire à risque important d'inondation

ZH

Zone humide

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le



ID : 064-200067262-20211104-211104_12_ENV-DE



Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

www.smbgp.com

Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011
64053 Pau cedex 9

☎ 05 59 02 76 26
✉ si.gavedepau@heliantis.net